

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT
ET DE MODIFICATION DES CONDITIONS DE SERVICE
ET TARIF DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO
À COMPTER DU 1er OCTOBRE 2014

DOSSIER : R-3879-2014 - Phase 2

RÉGISSEURS : M. GILLES BOULIANNE, président
Me LOUISE ROZON
M. PIERRE MÉTHÉ

AUDIENCE DU 31 OCTOBRE 2014

VOLUME 3

JEAN LAROSE et CLAUDE MORIN
Sténographes officiels

COMPARUTIONS

Me AMÉLIE CARDINAL
procureur de la Régie;

REQUÉRANTE :

Me HUGO SIGOUIN-PLASSE
Me VINCENT REGNAULT
procureurs de Société en commandite Gaz Métro (Gaz
Métro);

INTERVENANTS :

Me GUY SARAULT
procureur de Association des consommateurs
industriels de gaz (ACIG);

Me ANDRÉ TURMEL
procureur de Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
procureur du Groupe de recherche appliquée en
macroécologie (GRAME);

Me FRANKLIN S. GERTLER
procureur de Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROEÉ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur de Stratégies énergétiques et Association
québécoise de lutte contre la pollution
atmosphérique (SÉ-AQLPA);

Me PIERRE D. GRENIER
procureur de TransCanada Energy Ltd (TCE);

Me HÉLÈNE SICARD
procureur de Union des consommateurs (UC).

TABLE DES MATIERES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	5
LISTE DES PIÈCES	6
PRÉLIMINAIRES	7
PREUVE GM - Panels 2-3-4 (suite)	9
SÉBASTIEN BLAIS	
MARIE-STELLA DOWNS	
DAVID RHÉAUME	
SYLVAIN TREMBLAY	
ISABELLE LEMAY	
CAROLINE DALLAIRE	
INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL	9
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	112
RÉINTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL	116
INTERROGÉS PAR Me LOUISE ROZON	119
RÉINTERROGÉS PAR Me VINCENT REGNAULT	148

PREUVE GM - (Panel 5) Preuve relative aux enjeux de taux de saturation élevé de certains tronçons du réseau	156
MATHIEU BÉLAND	
JOSÉE DUHAIME	
DAVID RHÉAUME	
INTERROGÉS PAR Me VINCENT REGNAULT	157
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD	159
INTERROGÉS PAR LE PRÉSIDENT	164

LISTE DES ENGAGEMENTS

	<u>PAGE</u>
E-2 (GM) : Fournir les facteurs d'ajustement utilisés dans le modèle de prévision de la demande de pointe proposé par Gaz Métro pour chacune des années 2015 à 2018 (demandé par la Régie)	63
E-3 (GM) : Déposer la prévision des besoins d'approvisionnement en journées de pointe et en hiver extrême pour chacune des années du Plan d'approvisionnement en utilisant les données réelles de consommation 2013-2014. Présenter les résultats pour chacune des trois options, en considérant la journée de pointe proposée et la journée de pointe actuelle, pour les années 2004 et 1981 (demandé par la Régie)	119

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>
B-266 : (Gaz Métro-11, Doc.11) Réponse à l'engagement numéro 1	8
A-0057 : Tableau synthèse sur la prévision de la demande du plan d'approvisionnement 2015-2018, intitulé « Croissance des volumes » du dossier R-3879, phase 2	59
A-0058 : Extrait de la décision D-2007-047 (mécanisme incitatif R-3599-2006)	92
A-0059 : Extrait du rapport annuel au 30 septembre 2013 de Gaz Métro (R-3871-2013)	92

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE, ce trente et unième (31e)
2 jour du mois d'octobre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du trente et un
8 (31) octobre deux mille quatorze (2014), dossier
9 R-3879-2014 - Phase 2. Demande d'approbation du
10 Plan d'approvisionnement et de modification des
11 Conditions de service et Tarif de Société en
12 commandite Gaz Métro à compter du premier (1er)
13 octobre deux mille quatorze (2014). Poursuite de
14 l'audience du trente (30) octobre deux mille
15 quatorze (2014).

16 LE PRÉSIDENT :

17 Bon matin mesdames et messieurs. Maître Regnault,
18 vous avez des remarques, commentaires?

19 Me VINCENT REGNAULT :

20 Bon matin, Monsieur le Président; bon matin, Madame
21 la Régisseur; bon matin, Monsieur le Régisseur.
22 Très rapidement en fait simplement vous informer
23 que j'ai remis à la greffière un peu plus tôt ce
24 matin la réponse de Gaz Métro à l'engagement 1, qui
25 porte la cote B-266 (Gaz Métro-11, Document 11).

1 Pour l'instant, l'ensemble des engagements auxquels
2 Gaz Métro a souscrit ont été répondus.

3

4 B-266 : (Gaz Métro-11, Doc.11) Réponse à
5 l'engagement numéro 1

6

7 Également une très courte précision. Hier, lorsque
8 j'ai énuméré l'ensemble des pièces qui ont été
9 adoptées par le panel, qui va être contre-
10 interrogé, j'ai omis de mentionner à la pièce
11 B-133, la GM-11, Document 7, qui sont les réponses
12 de Gaz Métro à la demande de renseignements d'UC,
13 j'ai indiqué que c'était les questions/réponses 1 à
14 11 ainsi qu'à 13, il y avait également la question
15 14. Alors simplement apporter cette petite
16 précision.

17 LE PRÉSIDENT :

18 D'accord. Merci, Maître Regnault.

19 Me VINCENT REGNAULT :

20 Alors, le panel est disponible pour le contre-
21 interrogatoire.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Bonjour aux membres du panel. On était rendu au
24 contre-interrogatoire de la Régie. Maître Cardinal.

25

1 PREUVE GM - Panels 2-3-4 (suite)

2

3 L'an deux mille quatorze (2014), ce trente et
4 unième (31e) jour du mois d'octobre, ONT COMPARU :

5

6 SÉBASTIEN BLAIS,

7 MARIE-STELLA DOWNS,

8 DAVID RHÉAUME,

9 SYLVAIN TREMBLAY,

10 ISABELLE LEMAY,

11 CAROLINE DALLAIRE,

12

13 LESQUELS témoignent sous la même affirmation
14 solennelle, déposent et disent :

15

16 INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

17 Q. [1] Bonjour. Bon matin. Bonjour aux membres du
18 panel. Amélie Cardinal pour la Régie. Tout d'abord,
19 on va parler de la méthode d'évaluation de la
20 demande en journée de pointe. Donc, je vous
21 inviterais à prendre la pièce Gaz Métro-4, Document
22 2. La cote Régie c'est le B-0017. Et plus
23 particulièrement aux pages 8 et 9. Est-ce que tout
24 le monde a trouvé la pièce? Oui. Ça va. Parfait.
25 Donc, aux pages 8 et 9, Gaz Métro donne les degrés-

1 jours en base treize (13) qui sont utilisés par
2 Union et Enbridge pour évaluer la demande de pointe
3 dans différentes régions. Par exemple, pour
4 Kingston, on a quarante-deux point un (42,1)
5 degrés-jours. Ce qui donne moins vingt-neuf point
6 un degrés Celsius (-29.1 °C) si on fait le calcul.
7 Donc, est-ce que vous êtes d'accord?

8 Mme MARIE-STELLA DOWNS :

9 R. Oui.

10 Q. [2] Pour Sudbury, on a quarante-six virgule neuf
11 (46,9) degrés-jours. Ce qui donne moins trente-
12 trois point neuf degrés Celsius (-33.9 °C).

13 R. Oui.

14 Q. [3] Vous êtes d'accord aussi. Pour London, trente-
15 huit virgule un (38,1) degrés-jours, soit moins
16 vingt-cinq point un degrés Celsius (-25.1 °C).
17 Toronto, trente-six virgule quatre (36,4) degrés-
18 jours, soit moins vingt-trois virgule quatre degrés
19 Celsius (-23,4 °C). Et Ottawa, quarante-trois
20 virgule deux (43,2) degrés-jours, soit moins trente
21 virgule deux degrés Celsius (-30,2 °C). Est-ce que
22 vous êtes toujours d'accord avec ces données-là?

23 R. Oui. Excusez! Je disais oui à mon collègue.

24 Q. [4] D'accord.

25 R. Je faisais signe de tête à mon collègue. Oui, au

1 niveau des informations qui sont présentées à la
2 pièce Gaz Métro-4, Document 2. Par contre, London
3 n'est pas un point qui a été identifié dans nos
4 tableaux. Donc, je ne peux pas confirmer à moins
5 de... Je ne peux pas confirmer.

6 Q. [5] En fait, il est dans le texte. Il n'est pas
7 dans un tableau, il est dans le texte. Attendez!
8 Juste en dessous du tableau.

9 R. Je vais dire que c'est correct, mais je ne l'avais
10 pas calculé pour celui-là.

11 Q. [6] D'accord. Donc, à la page... Maintenant si on
12 va à la page 10 de la même pièce, Gaz Métro indique
13 que :

14 La journée de pointe de Gaz Métro est
15 établie pour l'ensemble de son
16 territoire et définie en base 13°C.
17 Elle correspond à la journée du 15
18 janvier 2004.

19 Et Gaz Métro donne les paramètres correspondant à
20 cette journée en degré-jour, degré-jour témoin 1 et
21 vent. Un peu plus loin, Gaz Métro indique que :

22 La journée de pointe de Gaz Métro est
23 inférieure à celle des distributeurs
24 ontariens [...].

25 Je vous réfère maintenant à la pièce A-0051 qui a

1 été déposée par la Régie. Et c'est les données
2 météo de différentes villes en Ontario, des données
3 de ASHRAE. Vous l'avez pour plusieurs villes.

4 R. Oui, je l'ai.

5 (9 h 05)

6 Q. [7] Vous l'avez. Parfait. D'accord. Donc, la Régie
7 constate que les températures utilisées par les
8 distributeurs ontariens pour évaluer leur demande
9 en pointe correspondent toutes à une probabilité
10 d'occurrence d'environ une fois par cinq ans, selon
11 les données de ASHRAE. Par exemple, si vous prenez
12 Sudbury, bon, il y avait moins trente-quatre
13 virgule deux (-34,2) une fois par cinq ans, selon
14 ASHRAE. Si on prend le tableau.

15 Mme MARIE-STELLA DOWNS :

16 R. Excusez, Maître.

17 Q. [8] Oui.

18 R. Parce que je faisais un petit calcul, j'ai manqué
19 le début de votre information par rapport à votre
20 pièce A-0051.

21 Q. [9] Pas de problème. Donc, il s'agit des
22 températures, c'est les données météo de ASHRAE.
23 Donc, les températures qui sont utilisées par les
24 distributeurs ontariens pour évaluer leur demande
25 en pointe correspondent à une probabilité d'environ

1 une fois par cinq ans, selon les données de ASHRAE.

2 Me VINCENT REGNAULT :

3 Monsieur le Président, est-ce que ça serait
4 possible de simplement préciser où elle est, où
5 maître Cardinal se trouve dans le tableau.

6 Personnellement, moi, je ne sais pas si les témoins
7 se situent, mais, moi, je ne suis pas situé, bien
8 franchement.

9 Me AMÉLIE CARDINAL :

10 Bien c'est ça, je m'en allais là en indiquant les
11 points plus spécifiques, là.

12 Q. [10] Parce que, bon, vous avez bien la pièce
13 A-0051, le tableau de ASHRAE? D'accord. Donc, si
14 vous allez voir, on a des espèces de lignes, je ne
15 sais pas comment le dire. Mais, bon, vous allez
16 voir il y a... descendez plus bas que la troisième
17 ligne verte, là, vous l'avez en couleurs,
18 j'imagine.

19 Me VINCENT REGNAULT :

20 Non, on a des copies en noir et blanc.

21 Me AMÉLIE CARDINAL :

22 Q. [11] Ah, vous avez des copies en noir et blanc.
23 D'accord. Donc, c'est écrit « Extreme Annual Design
24 Conditions ». Il y a une première ligne pleine en
25 haut qui est écrit « Annual Heating and

1 Humidification Design Conditions ». Donc, ce n'est
2 pas celle-là. La deuxième en dessous c'est écrit
3 « Annual Cooling, Dehumidification, and Enthalpy
4 Design Conditions », ce n'est pas celle-là.
5 Descendez à l'autre, c'est écrit « Extreme Annual
6 Design Conditions ». D'accord. Puis vous avez là-
7 dedans une case où c'est écrit « n=5 years », et
8 vous l'avez pour la Ville de Trenton, de Sudbury,
9 de London, de Toronto, d'Ottawa et de Montréal.
10 Est-ce que vous avez pu situer les données?

11 Mme MARIE-STELLA DOWNS :

12 R. Oui.

13 Q. [12] Oui, c'est parfait. D'accord.

14 R. Est-ce que je peux poser une question par contre?

15 Q. [13] Oui.

16 R. C'est parce que vous avez mentionné que les
17 distributeurs ontariens utilisaient le temps
18 retour, si on traduit en français, de un sur cinq
19 ans. Alors je ne sais pas où vous avez pris cette
20 information-là que les distributeurs ontariens
21 utilisent le document de ASHRAE un sur cinq ans.

22 Q. [14] Donc, en fait, la Régie n'indique pas que les
23 distributeurs ontariens prennent ASHRAE. Gaz Métro
24 prend les données qui sont en degrés-jours qu'on a
25 indiquées précédemment, donc les degrés-jours par

1 rapport à la base 13. C'est ça. Donc, c'est à
2 partir de ASHRAE qu'on regarde que ça arrive une
3 fois sur cinq ans. Donc, si on prend les...

4 R. Un instant s'il vous plaît.

5 Q. [15] Oui.

6 R. Je voudrais faire la vérification de cette
7 information-là.

8 Q. [16] D'accord, pas de problème.

9 R. Alors je vous dirais qu'il y a deux zones où on
10 n'est peut-être pas... ils sont entre... Les zones
11 de Kingston et les zones d'Ottawa se situent entre
12 cinq et dix. Le chiffre est peut-être près du cinq
13 pour ce qui est de Kingston, juste un petit peu au-
14 dessus. Mais pour Ottawa il est entre les deux.

15 L'autre élément aussi que j'aimerais...
16 Donc, pour les autres zones, oui, ça fait un temps
17 de retour de un sur cinq ans. Puis ce que
18 j'aimerais aussi dire c'est que, c'est ça, c'est
19 des moyennes pour la période de quatre-vingt-deux
20 (82) à deux mille six (2006).

21 Donc, de venir prendre ces informations-là
22 en disant que c'est les degrés, les températures
23 pour un temps de retour de un sur cinq ans qui sont
24 pour deux mille quinze (2015), bien là, je ne
25 pourrais pas confirmer cet élément-là.

1 (9 h 15)

2 Q. [17] Donc, quand Gaz Métro indique que sa journée
3 de pointe est inférieure à celle des distributeurs
4 ontariens, est-ce que la Régie doit comprendre que
5 la journée du quinze (15) janvier deux mille quatre
6 (2004), qui est définie avec ces paramètres degrés-
7 jours, degrés-jours T-1 et vent, a une probabilité
8 d'occurrence qui est supérieure à une fois par cinq
9 ans?

10 R. On ne peut pas... on ne peut pas avancer ça. Je
11 pense que Gaz Métro a expliqué qu'une méthode
12 probabiliste qui viendrait évaluer justement ce
13 temps de retour de un sur cinq ans est une approche
14 totalement différente de celle qui est prise par
15 Gaz Métro, où elle vient évaluer une journée dans
16 son... la journée la plus froide de son historique.
17 Est-ce que parce qu'on est à des degrés-jours
18 supérieurs, qu'on est en dedans de... à un sur cinq
19 ans? Je ne peux vraiment pas confirmer cet élément-
20 là, je suis désolée. Ça prendrait une analyse plus
21 poussée.

22 Q. [18] Puis est-ce que Gaz Métro connaît la
23 probabilité d'occurrence des journées de pointe du
24 quinze (15) janvier deux mille quatre (2004) et du
25 quatre (4) janvier quatre-vingt-un (81)?

1 R. Si la Régie entend par occurrence la fréquence
2 d'observation dans le passé, bien chacun c'est un
3 sur. Un sur quarante (40) ans, si on prend... un
4 sur un petit peu plus que quarante (40) ans, là,
5 quarante-quatre (44) ans si on prend l'historique
6 depuis soixante-dix (70). Puis si on prend
7 l'historique sur vingt (20) ans, c'est un sur vingt
8 (20) ans. Chaque journée de référence dans ces
9 périodes-là a une probabilité de un parce que,
10 considérant qu'on prend trois paramètres pour
11 définir une journée, c'est à peu près sûr et
12 certain qu'il n'y en a pas deux qui ont la même
13 résultante de combinaison. Mais encore là, comme on
14 l'a indiqué, d'avoir une fréquence historique
15 observée de un sur quelque chose ne reflète pas une
16 probabilité d'occurrence d'un point de vue... du
17 point de vue de Gaz Métro.

18 Q. [19] Maintenant on va changer de pièce. Je vous
19 invite à prendre la pièce Gaz Métro-11, Document 3,
20 à la page 34. En cote Régie, c'est le B-0129. Donc
21 on peut voir dans le tableau qu'il y a seulement
22 les journées...

23 R. Excusez, quelle page?

24 Q. [20] Oui. Page 34.

25 R. Merci.

1 Q. [21] Donc on peut voir, dans le tableau, qu'il y a
2 uniquement les journées du trois (3) et du quatre
3 (4) janvier quatre-vingt-un (81) qui conduisent à
4 une prévision de volume qui est plus grande que
5 celle projetée pour le quinze (15) janvier deux
6 mille quatre (2004). Est-ce qu'on fait le bon
7 constat?

8 R. Effectivement, dans ce tableau-là le quinze (15)
9 janvier se retrouve à être la troisième journée
10 historique.

11 Q. [22] Donc, en pratique, est-ce qu'on peut dire que
12 Gaz Métro utilise la pire journée qui est observée
13 depuis le cinq (5) janvier quatre-vingt-un (81),
14 soit depuis trente-trois (33) ans?

15 R. Ici on joue avec les dates, je ne peux pas... je ne
16 peux pas contester cette information-là. C'est sûr
17 que si on prend le quinze (15) janvier, puis qu'il
18 y a le quatre (4) et le trois (3), bien le cinq (5)
19 c'est l'historique depuis cette date-là.

20 Q. [23] Puis pouvez-vous commenter la pertin... Oui,
21 ça va. Donc à la lumière de cette information-là,
22 pouvez-vous commenter sur la pertinence de modifier
23 le critère de fiabilité?

24 R. Qu'est-ce que vous entendez par critère de
25 fiabilité?

1 Q. [24] Dans le fond c'est de prendre la journée de
2 mil neuf cent quatre-vingt-un (1981), plutôt que
3 celle de prendre la journée de deux mille quatre
4 (2004).

5 R. En fait, comme on a expliqué dans notre preuve, le
6 fait de prendre des degrés-jours qui sont
7 réchauffés, donc la mil neuf cent quatre-vingt-un
8 (1981) a été ramenée de trente-trois (33) ans. Et à
9 ce moment-là... et celle du quinze (15) janvier
10 deux mille quatre (2004) a été ramenée aussi. Elle
11 a été ramenée seulement de onze (11) ans. Mais en
12 réchauffant les degrés-jours, c'est comme si on...
13 Nous on utilise le mot « actualisé ». Moi j'ai fait
14 des études en actuariat, ça fait que peut-être que
15 c'est facile... je l'utilise peut-être et que ça
16 devient difficile à comprendre, mais c'est comme si
17 on prenait toutes, toutes les températures puis on
18 disait : bien voilà, on amène tout ça en deux mille
19 quinze (2015).

20 Alors est-ce que la combinaison, oui, qui a
21 été observée en quatre-vingt-un (81), mais qui a
22 été réchauffée jusqu'en deux mille quinze (2015)
23 est moins bonne que la combinaison qui a été
24 constatée en deux mille quatre (2004) et qui est
25 réchauffée en deux mille quinze (2015)? Selon Gaz

1 Métro, non. C'est une base de données qu'on se
2 ramasse à avoir, qui a été ramenée, actualisée en
3 date d'aujourd'hui. Donc sur cette base-là, Gaz
4 Métro juge que la quatre-vingt-un (81) ou la deux
5 mille quatre (2004), la combinaison tarifaire...
6 pas tarifaire, excusez. Je mélange les concepts. La
7 combinaison des conditions climatiques font que ces
8 deux journées-là sont aussi valables l'une que
9 l'autre. Je ne sais pas si ça répond à la question?
10 (9 h 20)

11 Q. [25] Oui, ça va, merci. Maintenant, si on passe à
12 la pièce Gaz Métro-11, Document 8, aux pages 14 et
13 15, c'est la pièce B-0249 cote Régie. Donc, aux
14 pages 14 et 15, il y a deux tableaux qui montrent
15 les journées à risque. Si les outils
16 d'approvisionnement étaient fixés pour répondre aux
17 besoins de l'hiver extrême...

18 R. Excusez, Maître, parce que...

19 Q. [26] Oui?

20 R. ... quand nous on fait référence à la pièce
21 Révision, on n'est pas sur la même page. Est-ce que
22 vous pouvez dire quelle question?

23 Q. [27] En fait, c'était la question 6.1.

24 R. Merci. D'accord.

25 Q. [28] D'accord. Donc, si je reprends, il y a deux

1 tableaux. Puis ces tableaux-là montrent les
2 journées à risque si des outils
3 d'approvisionnements étaient fixés pour répondre
4 aux besoins de l'hiver extrême. Ensuite, on passe à
5 la pièce Gaz Métro-7, Document 1, à la page 101,
6 aux lignes 9 et 10 où Gaz Métro dit que les outils
7 requis pour répondre à la demande en hiver extrême
8 pour deux mille quinze (2015) sont de trente-deux
9 mille sept cent quatre-vingt-un (32 781) 10(3) m(3)
10 par jour. Ensuite, je vous réfère à une autre pièce
11 qui est Gaz Métro-11, Document 3, à la page 34,
12 cote Régie B-0129. Donc Gaz Métro présente la
13 demande projetée selon les paramètres du dossier
14 deux mille quinze (2015) pour les vingt (20)
15 journées les plus froides depuis mil neuf cent
16 soixante-dix (1970) en utilisant le modèle
17 d'établissement de la journée de pointe qui est
18 proposée dans le présent dossier. Est-ce que vous
19 pouvez confirmer qu'au tableau de la page 34 les
20 volumes projetés pour les vingt (20) journées les
21 plus froides sont établis en prenant comme
22 hypothèse que les conditions climatiques observées
23 pour ces journées se produisent en deux mille
24 quinze (2015)?

25 R. Pouvez-vous répéter la question?

- 1 Q. [29] Oui. Donc, ça serait de confirmer si Gaz
2 Métro, si les volumes projetés pour les vingt (20)
3 journées les plus froides sont établis en prenant
4 comme hypothèse que les conditions climatiques qui
5 sont observées pour ces journées se déroulent en
6 deux mille quinze (2015).
- 7 R. C'est un volume projeté basé sur une régression
8 théorique, oui.
- 9 Q. [30] Et pouvez-vous confirmer que Gaz Métro prend
10 comme hypothèse que ces journées se produisent un
11 mercredi en janvier?
- 12 R. Je m'excuse, je cherche juste la réponse où on a
13 fourni les degrés-jours pour pouvoir confirmer le
14 mercredi, là, alors c'est pour ça que c'est un peu
15 plus long.
- 16 Q. [31] Il n'y a aucun problème, prenez votre temps.
- 17 R. En fait, je vais devoir prendre un engagement parce
18 que je retrouve le douze mille six cent soixante-
19 huit point quatorze (12 668,14), mais je ne
20 retrouve pas... je ne sais pas si c'est parce que
21 le quinze (15) janvier deux mille quatre (2004)
22 était un mercredi que ça signifie ça, là. Donc moi,
23 je ne peux pas confirmer ça parce que la notion de
24 jour, lorsqu'on regarde la journée la plus froide,
25 n'est pas nécessairement... lorsque la régression

1 est établie au niveau de la base, on ne va pas
2 nécessairement au niveau de la journée. En fait, on
3 ne va pas au niveau de la journée. Donc, est-ce que
4 le douze mille six cent soixante-huit (12 668)
5 c'est représentant un mercredi? Comme je dis, si
6 c'est parce que le quinze (15) janvier c'est un
7 mercredi, ça ne veut pas dire que le douze mille
8 six cent soixante-huit (12 668) c'est un mercredi.
9 (9 h 25)

10 Alors, si ce que vous voulez me faire dire, c'est
11 que le quinze (15) janvier est effectivement un
12 mercredi, bon, je n'ai pas de calendrier avec moi.
13 Ça fait que je ne peux pas le confirmer. Mais ce
14 qui est certain, c'est que quand on vient établir
15 les paramètres de la régression, en fait, dans la
16 régression, pour la journée de pointe, on ne
17 considère même pas les journées. On considère les
18 volumes de base et les mois. C'est ça. Je peux
19 prendre un engagement si vous voulez aller plus
20 loin dans cette question.

21 Q. [32] Je vais vous référer à la pièce Gaz Métro-4,
22 Document 2 à la page 29.

23 R. C'est ça que je cherchais.

24 Q. [33] D'accord. Donc, c'est là qu'on voit que le
25 mercredi est plus élevé. Donc, la Régie voudrait

1 savoir si Gaz Métro prend le paramètre de base du
2 mercredi pour établir son modèle?

3 R. Bien, à partir du moment où on prend le douze mille
4 six cents soixante-huit (12 668) et que les
5 paramètres prennent le mercredi, le mois de janvier
6 et les degrés-jours, et tout ça, oui, ça fait
7 partie de l'information. C'est la valeur maximale
8 qui est considérée. Comme je dis, est-ce que c'est
9 un mercredi? Oui, on prend le mercredi, mais dans
10 les faits c'est qu'on prend la journée la plus...
11 le volume maximal de la période.

12 M. DAVE RHÉAUME :

13 R. Juste un instant s'il vous plaît.

14 Me AMÉLIE CARDINAL :

15 Oui.

16 M. DAVE RHÉAUME :

17 R. Merci beaucoup.

18 Me AMÉLIE CARDINAL :

19 Q. [34] Donc, est-ce que la Régie doit comprendre que,
20 dans le modèle proposé, c'est la probabilité non
21 seulement que les températures de cette journée se
22 produisent, mais en plus qu'elles se produisent un
23 mercredi?

24 Mme MARIE-STELLA DOWNS :

25 R. En fait ce que Gaz Métro tente de faire lorsqu'elle

1 fait sa journée de pointe, c'est de voir ce que la
2 consommation peut être. Lorsqu'on est au cours
3 d'une semaine, oui, il y a une variation
4 quotidienne qui se passe. Le samedi, c'est la
5 journée où est-ce qu'il y a la consommation la plus
6 basse. Il faut penser que la journée gazière, c'est
7 de dix heures (10 h) le matin à dix heures (10 h)
8 le lendemain. Donc, on passe... La journée du
9 samedi, c'est dix heures (10 h) le samedi jusqu'à
10 dix heures (10 h) dimanche matin. C'est cette
11 journée-là qui est la plus basse.

12 Et au niveau de la journée la plus froide,
13 oui, ça va être en plein milieu de semaine. Là, on
14 voit qu'ici c'est un mercredi. Selon la régression,
15 on pourrait très bien avoir, selon l'année de
16 référence, parce que je pense que l'année
17 antérieure, c'était un jeudi. Donc, la régression
18 vient identifier quelle est la consommation
19 maximale en fonction des sept jours de semaine.

20 Donc, au niveau de la formule, on veut
21 s'assurer de couvrir la journée de pointe, peu
22 importe à quelle journée elle se produit. Donc,
23 c'est pour ça qu'on vient chercher la valeur
24 maximale. Et dans la méthode de régression, dans la
25 régression qui a été faite pour deux mille treize-

1 deux mille quatorze (2013-2014), parce que, ici, on
2 est dans la pièce Gaz Métro-4, Document 2, donc
3 c'est l'année de référence deux mille douze-deux
4 mille treize (2012-2013) ici... deux mille onze-
5 deux mille douze (2011-2012), pardon.

6 Donc, c'est le mercredi qui indique la
7 consommation maximale de pointe au niveau du
8 paramètre de base. Est-ce qu'on assume que la
9 probabilité que ça se produise un mercredi? Bien,
10 on peut dire que oui c'est implicite. Je vous
11 dirais que ça peut être un mercredi ou un jeudi,
12 parce qu'elles sont pas mal... ce sont des journées
13 où les consommations sont les maximales.

14 Q. [35] Parfait. Donc, la Régie a fait certaines
15 vérifications concernant les journées qui
16 correspondent à certaines dates. Puis on a constaté
17 que les journées de pointe au-dessus de l'hiver
18 extrême qui sont identifiées à la pièce Gaz
19 Métro-11, Document 3, à la page 34, qui est
20 toujours le même tableau, donc le quatre (4)
21 janvier quatre-vingt-un (81) tombe un dimanche.
22 Est-ce que... J'imagine que vous n'avez pas ces
23 données-là sous les mains?

24 R. Je ne les ai pas. Mais je vous dirais, je ne sais
25 pas votre série de questions, je prends un peu les

1 devants, là, mais ce qu'on essaie de voir, c'est la
2 combinaison climatique la plus froide. Si ça tombe
3 un dimanche, on va être content. Si ça tombe un
4 mercredi ou un jeudi, on a besoin de la capacité.
5 Donc, est-ce que le quatre (4) janvier quatre-
6 vingt-un (81), c'est un dimanche? Peut-être. Mais
7 est-ce que les conditions auraient pu se produire
8 le six (6) janvier quatre-vingt-un (81) parce qu'il
9 y a un petit décalage puis que, là, woup, on tombe
10 un lundi?

11 (9 h 30)

12 Alors, que dans les faits on ait une observation
13 qui se produise un dimanche, je vous dirais qu'au
14 niveau des volumes qui ont été constatés le quatre
15 (4) janvier quatre-vingt-un (81), ce n'est pas un
16 volume de pointe parce que c'était un dimanche.

17 Mais si le quatre (4) janvier quatre-vingt-
18 un (81) avait été un mercredi, le volume observé le
19 quatre (4) janvier quatre-vingt-un (81) aurait été
20 probablement un volume de pointe élevé.

21 Ça fait qu'il faut faire attention quand on
22 met les dates ici, c'est qu'on vient identifier la
23 combinaison la plus froide. Et après ça, on dit,
24 bien, elle peut se produire. Oui, elle peut se
25 produire un mercredi, ça va être très froid puis je

1 veux la couvrir. Donc, il faut faire attention au
2 niveau de l'information quand on vient mettre une
3 journée à une date.

4 C'est comme je vous parlais hier du deux
5 (2) janvier deux mille quatorze (2014) puis je vous
6 disais c'est une fériée. Il a fait très froid cette
7 fériée-là. Est-ce qu'il fait toujours froid juste
8 quand c'est une journée fériée? Non. Il peut faire
9 très froid le six (6) janvier, ce n'est plus une
10 journée fériée.

11 Ça fait qu'il ne faut pas accrocher une
12 date, une journée aux dates identifiées comme étant
13 les vingt (20) journées les plus froides ou peu
14 importe la quantité de journées historiques qu'on
15 regarde. Ce n'est pas accrocher la journée, c'est
16 les degrés-jours les plus froids qu'on essaie de
17 chercher.

18 Q. [36] Encore une fois au même tableau, on peut
19 constater qu'il y a six journées qui présentent un
20 volume projeté plus grand que trente-deux mille
21 sept cent quatre-vingt-un (32 781) 10(3) m(3) par
22 jour qui est le volume qui correspond aux besoins
23 pour l'hiver extrême. Est-ce qu'on comprend bien
24 que ça serait donc six journées qui seraient à
25 risque si les approvisionnements étaient définis

1 sur la base de l'hiver extrême en deux mille quinze
2 (2015)?

3 R. Bon, je vous dirais que le tableau qui est présenté
4 à cette pièce, donc à la pièce B-0129, a été établi
5 en fonction d'une règle du pouce - et je pense
6 qu'on a d'ailleurs expliqué cette règle du pouce-là
7 précédemment - qui correspond à ce qu'on observe au
8 réel.

9 Chez Gaz Métro, quand on a une variation
10 climatique d'un degré-jour, ce qu'on s'aperçoit au
11 niveau de la consommation de la clientèle c'est que
12 ça bouge de vingt mille gigajoules (20 000 GJ) ou
13 cinquante-trois (53) 10(3) m(3) par degré-jour.

14 C'est une règle du pouce que l'on a
15 constatée au fil des années et qui, au niveau
16 planification opérationnelle, nous indique combien,
17 de combien la consommation de la clientèle va
18 varier parce que ma température varie de un ou de
19 deux ou de trois degrés-jours.

20 Quand vous me dites : utilisez les outils
21 de l'hiver extrême, oui au niveau du tableau il y a
22 six journées seulement où un volume projeté sur une
23 régression théorique amène des volumes supérieurs
24 aux outils de l'hiver extrême. Je ne peux pas le
25 contester, je les vois moi aussi les chiffres, là.

1 Alors c'est vrai que, quand on regarde
2 théoriquement, c'est ça qui se passe. C'est six.
3 Puis, pour nous, c'était important de ramener ça à
4 un niveau opérationnel parce que c'est ça qu'on
5 vit. Alors ça explique la différence du tableau au
6 niveau de la considération.

7 Q. [37] Donc, vous...

8 R. Voulez-vous me donner un instant, s'il vous plaît?

9 Q. [38] Oui, pas de problème.

10 R. C'est beau. Merci.

11 Q. [39] Donc, Madame Downs, vous venez de dire que
12 c'est basé, au fond, les données sur une règle du
13 pouce. Mais est-ce que ça ne serait pas plutôt
14 l'application des paramètres du modèle qui est
15 proposé par Gaz Métro sur des données qui ont été
16 observées?

17 R. O.K. J'ai peut-être fait un « mix » de tableaux.
18 Oui, le tableau présenté à la page 34 en réponse à
19 la FCEI était basé sur la formule de régression.
20 Par contre, vous m'avez fait... vous avez fait
21 référence au tableau des degrés-jours, les degrés-
22 jours à risque.

23 (9 h 40)

24 Donc la... Gaz Métro-11, Document 8, question 6 où
25 on indique combien de jours sont à risque. Et ce

1 tableau-là, pour identifier qu'il y a dix-huit (18)
2 jours à risque, est établi sur la règle du pouce.
3 Donc, j'ai comme un peu intégré les deux
4 informations dans les deux. Donc quand nous on
5 identifie qu'il y a dix-huit (18) jours ou trente-
6 cinq (35) jours si on est avec un historique vingt
7 (20) ans, c'est sur une règle du pouce. Alors que
8 oui, le tableau présenté à la page 34 pour la FCEI,
9 les volumes qui sont indiqués là ce sont des
10 volumes basés sur la régression théorique. C'est
11 beau.

12 Me AMÉLIE CARDINAL :

13 Q. [40] Parfait, donc vous n'avez rien à ajouter, ça
14 va? Oui, O.K. C'est bon. Donc si on reprend encore
15 le même tableau, Gaz Métro-11, Document 8, page 14.
16 En fait pas le même tableau, c'est un tableau qu'on
17 a déjà pris avant, à la pièce Gaz Métro-11,
18 Document 8 à la page 14.

19 R. Pouvez-vous dire la question? Comme je dis, on
20 n'est pas sur le même document.

21 Q. [41] O.K. Attendez.

22 LE PRÉSIDENT :

23 C'est la question 6.1

24 Me AMÉLIE CARDINAL :

25 Q. [42] C'est question 6.1. Merci.

1 R. Merci.

2 Q. [43] Parce que j'avais photocopié toutes mes pages,
3 sauf que je voyais juste 6.2, donc... C'est bon.
4 Parfait, donc la Régie constate qu'au tableau il y
5 aurait potentiellement dix-huit (18) journées qui
6 seraient à risque si les approvisionnements étaient
7 fixés au niveau des besoins de l'hiver extrême.
8 Parce que Gaz Métro ne pourrait pas répondre à la
9 demande de pointe ni à toute demande qui aurait des
10 conditions climatiques de près de trois degrés-
11 jours de moins que la journée de pointe. Est-ce que
12 la Régie doit comprendre que le modèle proposé
13 sous-estime de façon importante le nombre de
14 journées à risque?

15 R. C'est une question qui est très difficile à
16 répondre parce que, comme je disais tantôt, la
17 régression c'est une formule mathématique. L'impact
18 des trois, l'écart de trois degrés-jours qui nous
19 manque entre journée de pointe et hiver extrême,
20 c'est une évaluation qui est faite sur un mode
21 opérationnel. C'est ça qu'on vivrait. Est-ce que ça
22 veut dire que la journée, les besoins de la journée
23 de pointe ne sont pas suffisamment élevés? C'est
24 pas nécessairement ça ici qu'on veut dire. Ou les
25 outils pour répondre à l'hiver extrême. Ce qu'on

1 dit c'est : si on regarde ça, on a un écart de
2 trois degrés-jours, puis avec trois degrés-jours,
3 bien voici ce que nous on verrait de façon
4 opérationnelle comme impact.

5 Bon, on pourrait dire, donc oui, ça veut
6 dire que les formules de régression théoriques
7 sous-évaluent autant la journée de pointe parce que
8 si la journée de pointe c'est trois degrés-jours de
9 plus, je pourrais dire bien c'est de trente-deux
10 mille (32 000) au différentiel qui est requis, là.
11 Mais c'est... je ne sais pas, je ne sais pas
12 comment dire. Je n'irais jusqu'à dire que les
13 méthodes d'évaluation basées sur des régressions
14 viennent sous-estimer les chiffres. J'irais pas
15 jusque-là. Je dis juste qu'il faut faire attention
16 quand on limite aux outils de l'hiver extrême, puis
17 qu'on juge que les approvisionnements pour répondre
18 jusqu'à la journée de pointe, n'étant pas
19 disponibles, on se met à risque. Ça c'est le
20 constat qu'on fait.

21 Quand on regarde deux mille treize-deux
22 mille quatorze (2013-2014), on a vu qu'on a eu une
23 journée qui était très froide, puis on était
24 capable d'y répondre avec des outils qui répondent
25 à la journée de pointe. Puis il nous restait un

1 petit excédent. J'ai pas fait le calcul. En fait
2 non, effectivement, le calcul est fait dans
3 l'annexe 11 où on peut identifier, si on va à
4 l'annexe 11, je vais vous amener... je vais vous
5 amener à cette pièce-là. Donc l'annexe 11 de la
6 pièce Gaz Métro-7, Document 1, la B-0050.

7 (9h45)

8 R. Alors, à la page 3, où on retrouve l'information
9 pour l'année deux mille treize-deux mille quatorze
10 (2013-2014), donc, on produit l'information quelle
11 était la journée de pointe avec les paramètres qui
12 étaient proposés à la cause... qui étaient définis
13 à la cause tarifaire. On vient indiquer quelle est
14 la journée la plus froide qu'on a... en fait, la
15 journée où le volume le plus élevé a été constaté
16 et dans la dernière partie du tableau, les
17 dernières colonnes, les quatre dernières colonnes,
18 on vient faire une évaluation de, si j'avais eu les
19 paramètres de la journée de pointe, est-ce que
20 j'aurais eu les outils?

21 Mais encore là, il s'agit d'une évaluation
22 théorique. Et on vient dire « Bien non, je n'aurais
23 pas eu... il m'en aurait manqué. » Donc, il y a une
24 évaluation ici.

25 Est-ce qu'on peut venir avec une règle du

1 pouce opérationnelle dire « Bien voici qu'est-ce
2 que j'ai besoin comme ma journée de pointe »? Non,
3 ça nous prend une base de travail. Alors la base de
4 travail, c'est la méthode de régression qui, en
5 théorie, devrait donner une bonne évaluation de la
6 journée de pointe. Après ça, bien on constate
7 qu'est-ce qui se passe. Mais on ne viendra pas
8 systématiquement dire, puis si on regarde les
9 années antérieures, bien il y a des journées où...
10 il y a des années, dans le passé, où on était au-
11 dessus ou en dessous. Ça va dans les deux sens.
12 Mais ça, c'est le réel qui bouge comme ça.

13 Donc, on travaille avec des méthodes
14 théoriques et après ça, bien on vit le réel. Alors
15 l'importance qu'on voulait mettre lorsqu'on a écrit
16 « Si vous nous mettez aux outils de l'hiver extrême
17 seulement, on risque d'avoir pas suffisamment
18 d'outils parce que ça représente trois degrés-jours
19 et trois degrés-jours d'écart dans un mode
20 opérationnel, c'est important » et ça peut arriver.

21 On fait des planifications, puis en cours
22 de journée, ça peut bouger d'un degré-jour à la
23 hausse ou à la baisse. Ça fait que quand on rentre
24 dans le mode opérationnel, ces écarts-là deviennent
25 significatifs. Donc, je n'irais pas jusqu'à dire

1 que ça sous-évalue. Je ne pense pas que ça serait
2 une bonne affirmation. Il faut juste faire
3 attention au niveau des outils qu'on établit sur
4 ces bases-là.

5 Q. [44] Je vous invite à prendre la pièce Gaz Métro-
6 11, Document 1, à la page 28. À la question 15.1,
7 donc, on demandait à Gaz Métro de confirmer que le
8 fait de considérer l'historique des conditions
9 climatiques depuis octobre mil neuf cent soixante-
10 dix (1970) pour déterminer la journée de pointe
11 conduit à identifier une journée qui a une
12 probabilité d'occurrence moindre que la journée
13 identifiée avec la méthode actuelle.

14 Dans sa réponse, Gaz Métro dit qu'il ne
15 peut pas confirmer que la méthode conduit à une
16 probabilité d'occurrence moindre que la journée
17 identifiée avec la méthode actuelle.

18 Considérant ça, pourquoi la Régie devrait
19 retenir la journée de pointe mil neuf cent quatre-
20 vingt-un (1981) plutôt que celle de deux mille
21 quatre (2004) si Gaz Métro n'est pas en mesure de
22 confirmer la probabilité d'occurrence de ces deux
23 événements-là?

24 R. Dans la réponse 15.1 que Gaz Métro a fournie, on a
25 indiqué pourquoi on ne pouvait pas confirmer que

1 c'était une probabilité moindre parce que pour
2 nous, la notion de probabilité, c'est d'aller
3 chercher dans le futur quelle est la probabilité
4 qu'une température X se produise. Ce n'est pas
5 quelle est la fréquence historique que cette
6 journée s'est produite. C'est... quand ces
7 questions-là nous ont été posées, on est allé
8 fouiller un petit peu plus dans les textes ou...
9 plus statistiques de qu'est-ce que c'est une
10 probabilité. Puis je vais prendre le blâme parce
11 que je vous dirais que c'est moi qui ai, d'une
12 façon, introduit dans le passé cette notion-là de
13 dire « Bien oui, voici la journée la plus froide
14 des vingt (20) dernières années, oui, ça a une
15 probabilité de un sur vingt (20). » Donc, à ce
16 moment-là, on s'est trouvé à introduire ce concept
17 de probabilité là de façon erronée. Ça fait que
18 oui, on l'a observé une fois sur les vingt (20)
19 dernières années. Est-ce qu'elle a une probabilité
20 d'occurrence dans le futur de un sur vingt (20)
21 ans? C'est complètement autre chose et c'est ça que
22 la littérature nous a montré. Quand vous avez posé
23 la question, la question 5, dans la demande de
24 renseignements numéro 6 qui demandait de justement
25 évaluer des probabilités cinq ans, dix (10) ans,

1 quinze (15)... en tout cas, je n'ai plus les
2 années, et on vous a dit qu'on n'était pas en
3 mesure de le faire parce qu'on n'est pas... on n'a
4 pas un modèle qui nous permet d'évaluer une
5 probabilité dans le futur. Ça n'a pas été les bases
6 d'évaluation de Gaz Métro, donc on n'est pas en
7 mesure de confirmer quelle est la probabilité
8 d'occurrence, autant de la journée du quinze (15)
9 janvier deux mille quatre (2004) que la journée de
10 mil neuf cent quatre-vingt-un (1981). Quelle est
11 leur probabilité d'occurrence? On ne le sait pas.
12 (9 h 50)

13 Pour ça, il faudrait faire une analyse
14 probabiliste... probabiliste ou... en tout cas, une
15 méthode très très scientifique - j'ai un cours en
16 mathématiques, mais, regardez, c'est tellement loin
17 que j'ai tout oublié ça puis je pense, je n'ai même
18 pas appris ça - pour venir chercher ces
19 occurrences-là, d'aller vraiment chercher la
20 probabilité.

21 Donc, si maintenant je vais à la deuxième
22 partie de la question qui est : pourquoi est-ce
23 qu'on devrait prendre la journée de pointe de mil
24 neuf cent quatre-vingt-un (1981)? Comme on l'a
25 écrit dans notre preuve, c'est que ce sont des

1 degrés-jours réchauffés qui ont la même valeur que
2 la journée du quinze (15) janvier deux mille quatre
3 (2004).

4 Pour nous, Gaz Métro ne fait pas de
5 distinction accrochée à quatre-vingt-un (81),
6 quatre-vingts (80), soixante-dix-neuf (79), deux
7 mille quatre (2004), deux mille quatorze (2014). À
8 partir du moment où il les ramène toutes à la même
9 base réchauffée, on juge qu'elles font partie de la
10 base d'évaluation.

11 Alors, on croit que, oui, parce que ce sont
12 des degrés-jours réchauffés, la journée de... la
13 journée de pointe qu'on a identifiée en utilisant
14 toute la base de données depuis octobre soixante-
15 dix (70) se trouve à être valable.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Vous me permettez, Maître Cardinal, une petite
18 question?

19 Me AMÉLIE CARDINAL :

20 Oui. Pas de problème.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Q. [45] Vous nous dites que, hein, on a vu, là, qu'il
23 y a un changement dans les données de base
24 températures utilisées, on part d'une série de
25 vingt (20) ans puis on s'en va sur une série de

1 quarante-quatre (44) ans. Et là, je trouve ça... ce
2 que vous venez de rajouter tout de suite, il y a
3 quelques secondes, en disant que « quelle que soit
4 la donnée, elle a autant de valeur qu'une autre. »

5 Mais, il me semble qu'à première vue
6 actualisée ou encore réchauffée ici, une donnée
7 de... sur quarante (40) ans, une donnée sur
8 quarante (40) ans - je parle bien de la première en
9 mil neuf cent quatre-vingt quelques, là -
10 comparativement à celle de deux mille quatre (2004)
11 ou deux mille un (2001) qu'on utilisait et... Il me
12 semble qu'on a moins de marge d'erreurs en
13 utilisant une période plus courte. Qu'est-ce que
14 vous en pensez?

15 Et encore là, je vais vous préciser quelque
16 chose... Ah!

17 Me VINCENT REGNAULT :

18 En fait, je pense simplement que les témoins se
19 consultent pour vous donner la réponse la plus
20 complète possible, là, je... Comme je vous disais
21 au tout début des audiences hier, je vous ai
22 demandé à l'avance l'absolution inconditionnelle
23 pour les plus longs conciliabules... les plus longs
24 conciliabules ou les gens qui se lèvent.

25

1 Mme MARIE-STELLA DOWNS :

2 R. Alors, après ce conciliabule... Je pense, vous
3 vouliez aussi compléter votre... ou j'y vais avec
4 une réponse.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Q. [46] Je vais revenir avec l'autre partie.

7 R. O.K. En fait, les bases statistiques font que plus
8 une base de données est importante, grande, mieux
9 c'est. Si on avait des historiques qui partaient de
10 mil neuf cent (1900) et qu'on réchauffait, donc on
11 ramène tout ça à aujourd'hui et ça nous fait une
12 base de données encore plus importante parce que
13 c'est réchauffé, là, à ce moment-là on
14 l'utiliserait puis... Ça fait que c'est dans ce
15 sens-là que, nous, on dit parce que c'est
16 réchauffé, ça nous donne une base de données encore
17 plus importante et de meilleures informations de ce
18 qui peut se produire.

19 M. DAVE RHÉAUME :

20 R. Je vais peut-être juste faire un petit ajout
21 d'étudiant qui n'a pas étudié en mathématiques.
22 Vous avez dit à la fin de votre question « me
23 semble qu'on... » là j'essaie de citer exactement
24 ce que vous avez dit « on prend moins de chance. »

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Q. [47] Écoutez, j'ai très bien... je comprends très
3 bien, là, la Loi des nombres, une régression sur
4 une plus grande... Moi aussi j'en ai fait de la
5 régression dans ma vie, là, un petit peu, j'ai
6 commencé là. Et puis effectivement, lorsque t'as
7 plus de données... mais tu devrais avoir
8 habituellement une meilleure évaluation,
9 probablement R2 plus élevé. Ici, je ne sais pas si
10 c'est un R2, mais une approximation plus élevée.

11 Mais, mon inquiétude en ce qui me concerne,
12 d'abord, c'est d'utiliser, c'est d'actua... Est-ce
13 que c'est ça? C'est d'actualiser ou réchauffer une
14 donnée de quarante... sur quarante (40) ans versus
15 une donnée de vingt (20) ans. Ça m'a... Je me dis,
16 me semble qu'on est plus... parce que là on... ce
17 n'est pas juste une régression. Une régression, on
18 prend le chiffre qu'il y a là, tandis que là on est
19 en train de les modifier. On a une façon de... de
20 modifier le degré-jour, c'est ce qui devient que la
21 donnée est de moins en moins fiable. C'est ce que
22 je pense, là.

23 (9 h 55)

24 M. DAVE RHÉAUME :

25 R. Je vais vous répondre et peut-être que madame Downs

1 voudra rajouter quelque chose par rapport à la
2 méthode de réchauffement. Mais, la méthode utilisée
3 pour réchauffer les données, c'est la méthode
4 Ouranos approuvée pour Hydro-Québec qu'on utilise
5 aussi.

6 Lorsque vous dites... moi, je serais...
7 n'étant pas étudiant en mathématiques, ça
8 m'apparaît aussi intuitif de dire que ce qu'il y a
9 le plus de chance de refléter ce qui se passe
10 aujourd'hui, c'est ce qui s'est passé hier.

11 Par contre, l'objectif, ce n'est pas de
12 prédire qu'est-ce qui va se passer, c'est d'établir
13 la pointe qui pourrait se passer. Puis je pense que
14 c'est là la grande distinction entre votre question
15 et notre réponse. C'est-à-dire on ne cherche pas...
16 peut-être que ce serait plus logique de prendre
17 deux mille quatorze (2014) pour prévoir ce qui va
18 se passer en deux mille quinze (2015), mais
19 l'objectif, c'est de prévoir ce qui pourrait se
20 passer. Et en ce sens-là, on pense que c'est
21 beaucoup plus prudent de prendre la donnée... la
22 base de données la plus large possible pour
23 regarder un éventail de possibilités.

24 À partir de là - puis c'est là que je fais
25 le lien avec ce que madame Downs a dit hier en

1 début de présentation sur la pointe - est-ce
2 qu'après ça, pour des raisons économiques de
3 fiabilité, on peut décider de dire « on ne répond
4 pas à cette pointe-là »? Possiblement. Ce sera
5 ultimement à la Régie de l'autoriser ou non.

6 Par contre, lorsque vient le temps de se
7 questionner à savoir : quelle est la pointe qui
8 pourrait se matérialiser, on pense que c'est
9 imprudent de volontairement tasser des données qui
10 sont utiles pour nourrir l'évaluation statistique
11 qui est faite de la demande de pointe probable.

12 Q. [48] Je vous comprends, là. Et effectivement, la
13 Régie n'a jamais remis en cause - on l'a ici, en
14 fait, là - le calcul savant et complexe qu'on fait
15 pour le réchauffement. Moi, ça répond à mon
16 inquiétude. Maître Cardinal, est-ce qu'il y a des
17 questions encore sur les degrés-jours?

18 Me AMÉLIE CARDINAL :

19 Non. En fait, non. Je vais consulter pour être
20 certaine qu'il n'y en ait pas des nouvelles.

21 D'accord.

22 Q. [49] Donc, je vous réfère à la pièce Gaz Métro-11,
23 Document 8, la pièce révisée à la page 39, c'est la
24 question 11.1. Donc, Gaz Métro présente les besoins
25 de journée de pointe pour deux mille seize (2016)

1 en utilisant les consommations réelles de deux
2 mille treize et deux mille quatorze (2013-2014).

3 Considérant le contexte particulier dans
4 lequel... dans lequel on se trouve, est-ce qu'il ne
5 serait pas pertinent de mettre à jour les besoins
6 d'approvisionnements en journée de pointe deux
7 mille quatorze-deux mille quinze (2014-2015) en
8 considérant l'historique climatique des années deux
9 mille treize-deux mille quatorze (2013-2014)?

10 Me VINCENT REGNAULT :

11 Juste une petite précision. Qu'est-ce qu'on entend
12 par « conditions particulières »...

13 Me AMÉLIE CARDINAL :

14 Les données.

15 Me VINCENT REGNAULT :

16 ... ou il y a une expression qui a été utilisée au
17 tout début de la question, je veux juste savoir à
18 quoi on réfère exactement.

19 Me AMÉLIE CARDINAL :

20 Q. [50] En fait, on parlait des prix élevés sur le
21 marché secondaire. C'est... on parle de mettre à
22 jour les données du plan d'approvisionnements.

23 Mme MARIE-STELLA DOWNS :

24 R. Alors, le dossier tarifaire a été développé - puis
25 ça, j'en ai un petit peu parlé hier aussi, là - on

1 fait ça en janvier et on fait le dossier en
2 fonction de l'information qu'on a. Au moment où on
3 a fait ce dossier-là, donc notre année de référence
4 était l'année deux mille douze-deux mille treize
5 (2012-2013). C'est sûr que là on est après et si...
6 si la Régie demande que l'on mette à jour le
7 dossier en fonction de nouvelles informations et
8 donc utiliser la base de référence deux mille
9 treize-deux mille quatorze (2013-2014), on pourra
10 toujours le faire.

11 Q. [51] Je vous réfère maintenant à votre présentation
12 d'hier, Madame Downs, qui était... qui est, en
13 fait, la pièce Gaz Métro-7, Document 4, à l'acétate
14 7. Dans votre présentation, la Régie a compris que,
15 bon, Gaz Métro indiquait que de déterminer une
16 pointe coïncidente pour les clients au 4.10 est
17 difficile. Puis vous avez donné l'exemple, par
18 exemple, d'un très grand client pour lequel la
19 consommation réelle deux mille douze-deux mille
20 treize (2012-2013) était la moitié de sa
21 consommation prévue pour cette année. Dans l'option
22 2, la régression est faite sur les volumes réels
23 incluant les clients au 4.10.

24 Est-ce que le fait d'intégrer dans la
25 régression le volume réel d'un grand client au 4.10

1 qui a consommé uniquement la moitié de ce qu'on
2 prévoit de ce qu'il va consommer ne pose pas un
3 problème?

4 (10 h 05)

5 R. Je ne dirais pas que ça pose un problème. Ce que
6 l'on peut observer c'est que, oui, le facteur
7 d'ajustement, et c'est pour ça que le facteur
8 d'ajustement lorsqu'on regarde à la diapositive 6,
9 on voit que le facteur d'ajustement est un point
10 zéro neuf (1,09) qui est l'option proposée par Gaz
11 Métro, alors que dans l'option 3 il est de un point
12 zéro cinq neuf (1,059).

13 Pourquoi il est de un point zéro neuf
14 (1,09)? En grande partie, je suis portée à croire
15 que c'est en grande partie, bien, en fait, oui
16 parce qu'on a enlevé les quatre neuf... en fait, on
17 a enlevé les deux clients du tarif quatre point dix
18 (4,10) et ça a fait baissé le facteur d'ajustement.

19 Donc, effectivement, la facteur
20 d'ajustement va venir capter le fait que ce client-
21 là, que la projection est plus élevée que ce qu'il
22 y a dans la base de référence.

23 Mais je ne dirais pas que c'est incorrect,
24 là, je n'irais pas jusque-là. C'est deux méthodes
25 différentes et le rôle du facteur d'ajustement est

1 justement de venir capter cette information-là.

2 Q. [52] Parfait. Merci. Donc, je vous amène à la pièce
3 Gaz Métro-4, Document 2, aux pages 29 et 30.

4 Parfait. Donc, à la page 29 dans le bas de la page,
5 Gaz Métro indique que :

6 Pour les clients en combinaison
7 tarifaire, les volumes retirés jusqu'à
8 concurrence du volume souscrit sont
9 attribués au service continu.
10 Toutefois, lors d'une journée
11 d'interruptible, ces clients peuvent
12 difficilement limiter leur volume
13 retiré au niveau de leur volume
14 souscrit en service continu. Une marge
15 de manoeuvre de 2 % a été prévue à cet
16 effet et est libellée à l'article
17 16.4.2.6 des Conditions de Service et
18 Tarif. Ainsi, l'apport à la pointe de
19 cette clientèle est établi par la
20 somme des volumes souscrits, comme
21 prévus au dossier tarifaire, majorés
22 de 2 %.

23 Maintenant je vous réfère à la pièce Gaz Métro-7,
24 Document 1, à l'annexe 10, la page 2. C'est le
25 tableau intitulé « Volumes souscrits - Clients en

1 combinaison tarifaire ». Non, en fait, je vous
2 invite à la ligne, c'est la ligne 94 où on voit les
3 « Volumes souscrits pour les clients en combinaison
4 tarifaire ».

5 Donc, on peut voir que le volume pour les
6 clients en combinaison tarifaire pour l'année deux
7 mille quinze (2015) est de trois mille trois cent
8 quarante (3340) 10(3) m(3) par jour. Si on calcule
9 bien deux pour cent (2 %) de ce montant, ça
10 correspond à un ajout de soixante-sept (67) 10(3)
11 m(3) par jour. Est-ce que vous êtes d'accord avec
12 ce montant-là?

13 R. En fait, si on veut vraiment calculer le deux pour
14 cent (2 %), il faut le faire à l'envers, là. Donc,
15 il faut prendre le trois mille trois cent quarante
16 (3340) divisé par un point zéro deux (1,02) puis la
17 différence entre les deux chiffres. Donc, ça serait
18 soixante-cinq (65).

19 Q. [53] Parfait. Est-ce que la Régie comprend bien de
20 votre présentation, Madame Downs, que la marge de
21 manoeuvre de deux pour cent (2 %) que Gaz Métro
22 offre aux clients est également offerte à Gaz Métro
23 par TCPL?

24 R. C'est le même pourcentage, mais ce n'est pas la
25 même chose. Auprès de TCPL, ce deux pour cent-là

1 (2 %) c'est un niveau de tolérance qui, si je
2 l'utilise, pourrait m'amener des frais de pénalité,
3 dépendamment des niveaux et du niveau cumulatif de
4 cet élément-là.

5 Alors que le deux pour cent (2 %) qui est
6 pour la clientèle en combinaison tarifaire, ce deux
7 pour cent-là (2 %) c'est une marge, oui,
8 effectivement, qu'on leur permet de prendre parce
9 qu'ils ne sont pas capables de respecter exactement
10 leurs volumes souscrits et ils vont payer leur
11 tarif mais sans aucune autre pénalité.

12 Donc, il faut faire attention. Oui, c'est
13 le même pourcentage. Je disais hier que le deux
14 pour cent (2 %) qu'on a appliqué à notre clientèle
15 comme marge potentielle ou jeu a été bâti en
16 parallèle avec le chiffre de TCPL, ça c'est vrai.
17 Mais ce n'est pas... je n'ai pas le droit, moi,
18 d'utiliser le deux pour cent (2 %) auprès de TCPL.
19 Il me donne cette marge-là, mais je ne suis pas
20 autorisée.

21 D'ailleurs, les tarifs de TCPL, l'article,
22 qui est ramené au niveau de la réponse à la Régie,
23 fait d'ailleurs mention que ça n'autorise pas
24 d'autant un distributeur à compter sur cette
25 tolérance-là. Donc, il faut faire la différence

1 entre les deux concepts.

2 Q. [54] Puis est-ce que Gaz Métro a une pénalité s'il
3 est moins que deux, s'il se situe moins que dans le
4 deux pour cent (2 %) ?

5 R. Non, c'est un niveau de tolérance. Et l'approche
6 que Gaz Métro fait c'est qu'elle essaie de corriger
7 immédiatement le lendemain cette déficience-là. Ça
8 peut aller dans les deux sens, là, en plus ou en
9 moins, la tolérance. Parce qu'il faut arriver
10 exactement. O.K. Ce n'est pas une tolérance
11 nécessairement à la hausse, ça joue dans les deux
12 sens. Et il faut... l'objectif de Gaz Métro c'est
13 de corriger immédiatement cette débalance-là pour
14 ne pas justement entrer dans un mode, un, d'excéder
15 et d'avoir des niveaux cumulatifs, là, qui
16 pourraient engendrer les pénalités.

17 (10 h 10)

18 Q. [55] Merci et donc on voit qu'il y a une différence
19 entre Gaz Métro et TCPL à ce niveau-là. Est-ce que
20 ce serait opportun de modifier les conditions de
21 service, selon Gaz Métro, pour que la marge de
22 manoeuvre qui est offerte par Gaz Métro à ses
23 clients soit la même que celle qui est offerte par
24 TCPL à Gaz Métro ?

25 R. J'aimerais que vous répétiez la question pour bien

1 comprendre ce que vous voulez qu'on considère comme
2 inclusion dans les conditions de service.

3 Q. [56] Oui, donc la Régie se demande s'il serait
4 opportun de modifier les conditions de service pour
5 que la marge de manoeuvre qui est offerte par Gaz
6 Métro à ses clients - donc ce qui est prévu aux
7 Conditions de service, la relation entre les
8 clients et Gaz Métro, soit la même que celle qui
9 est offerte par TCPL à Gaz Métro?

10 R. Donc j'imagine que vous parlez outre le pourcentage
11 de deux pour cent (2 %) ?

12 Q. [57] Non, en fait ce que la Régie croyait c'est que
13 pour que la marge de manoeuvre soit la même chose
14 que la tolérance, que ce soit l'équivalence. Que ce
15 soit l'équivalent, dans le fond, dans le traitement
16 entre Gaz Métro et TCPL, versus Gaz Métro et ses
17 clients.

18 R. Je ne pense pas qu'on puisse reproduire ce que le
19 Transporteur nous demande pour faire les
20 corrections à la tolérance et qu'on puisse demander
21 aux clients de faire la même affaire. Si le client
22 a pris ce deux pour cent (2 %) là une journée
23 donnée, je ne peux pas lui dire : consomme cette
24 quantité-là de moins le lendemain. On ne peut pas
25 arriver là, c'est pas... Je vois mal cette

1 application-là.

2 Donc, c'est une chose de corriger des
3 déficiences de livraison avec notre Transporteur,
4 que de corriger une variation de consommation que
5 le client a prise parce que... il ne peut pas
6 commencer à me le remettre, là. Cette équivalence-
7 là ne peut pas se faire ici, là.

8 Q. [58] Parfait, merci. Donc on passe maintenant à la
9 pièce Gaz Métro-11, Document 1, à la page 42. La
10 cote Régie c'est le B-0127. Donc à la page 42,
11 c'est plus la réponse à la question 17.2 de la DDR
12 4 de la Régie. Donc c'est 17.2.

13 R. Oui.

14 Q. [59] Donc dans la réponse de Gaz Métro, la Régie
15 note que le niveau de tolérance de deux pour cent
16 (2 %) appliqué à la moyenne mensuelle pour le mois
17 de janvier de l'hiver deux mille treize (2013)
18 correspond à quatre cent soixante (460) 10(3) m(3)
19 par jour.

20 R. Oui.

21 Q. [60] Est-ce que c'est exact de dire que le volume
22 de soixante-sept (67) 10(3) m(3) par jour des
23 clients en combinaison tarifaire représente un peu
24 moins de quinze pour cent (15 %) du niveau de
25 tolérance du mois de janvier qui serait à la

1 disposition du Distributeur?

2 R. Au niveau du calcul, c'est probablement correct,
3 là. Par contre, c'est la terminologie que vous
4 prenez. Ce n'est pas disponible au Distributeur.
5 C'est là qu'est la distinction. Je n'ai pas
6 vraiment accès à cette tolérance-là de TCPL. Il ne
7 me facturera pas si je rentre dans cette tolérance-
8 là et que je la corrige rapidement, mais je n'y ai
9 pas... c'est pas... c'est pas un outil disponible
10 pour Gaz Métro.

11 Quand on fait notre planification, on ne
12 vient pas couper notre planification de deux pour
13 cent (2 %) parce qu'on sait qu'on va pouvoir
14 prendre deux pour cent (2 %) de TCPL. Je n'ai pas
15 accès à cette capacité-là. Alors TCPL évalue ça et
16 vient me facturer si j'ose à le dépasser ce deux
17 pour cent (2 %) là. Donc il faut... c'est pas un...
18 une disponibilité pour Gaz Métro.

19 Q. [61] Parfait. Donc dans la même pièce, mais à la
20 page 41 donc Gaz Métro indique que :

21 Indépendamment des frais de LBA
22 importants qui pourraient être
23 engendrés, Gaz Métro n'a pas
24 l'intention de mettre le système de
25 transport de TCPL en péril et n'a pas

1 l'intention de contrevenir au Tarif de
2 TCPL, tel qu'approuvés par l'Office
3 national de l'énergie.

4 Si Gaz Métro utilise ce deux pour cent (2 %), soit
5 soixante-sept (67) 10(3) m(3) par jour, une fois
6 dans dix (10) ans est-ce que ça met Gaz Métro en
7 contravention avec les règles prévues au Tarif de
8 TCPL?

9 (10 h 20)

10 R. Bon, une partie de la question, c'est le niveau du
11 deux pour cent (2 %) qu'on a évalué dans le volume
12 de souscrit, le niveau additionnel, donc le
13 soixante-cinq (65) 10(3) m(3). C'est vrai que ce
14 n'est pas grand-chose. Si tous mes clients qui sont
15 en combinaison tarifaire D-4, D-5, passaient en
16 service continu ou... en fait, je vous dirais que
17 s'il y avait une modification de structure que les
18 clients retournent au service interruptible, c'est
19 plus dans ce sens-là qu'il faut le considérer, et
20 que ce deux pour cent (2 %) là double, bon, ce
21 n'est pas beaucoup le double encore. C'est une
22 question de principe. Question de principe que ce
23 ne sont pas des volumes autorisés par TCPL.

24 Et quand on dit qu'on ne veut pas rentrer
25 dans un mode où on met à risque, c'est sûr que ce

1 n'est pas soixante-cinq (65) 10(3) m(3) qui va
2 jeter le réseau de TCPL à terre. Est-ce que c'est
3 une fois sur dix (10) ans? Non, ce n'est peut-être
4 pas une fois sur dix (10) ans. Chaque fois que des
5 clients en combinaison tarifaire font des retraits
6 interdits, je prends ce deux pour cent (2 %) là.

7 Bon, j'ai peut-être les outils pour, mais
8 il n'en demeure pas moins que ce n'est peut-être
9 pas nécessairement juste une fois sur dix (10) ans.
10 Mais ce qu'on veut venir dire ici, c'est que si
11 TCPL se rend compte qu'on utilise la tolérance de
12 deux pour cent (2 %) comme étant un « backup » pour
13 Gaz Métro pour répondre à sa demande parce qu'il ne
14 sautille pas pour répondre à sa demande, TCPL va
15 venir peut-être les modifier ces règles-là.

16 Il y a aussi le paragraphe précédent où on
17 parle de « Emergency operating condition ». Si TCPL
18 se rend compte qu'on compte sur cette tolérance-là
19 pour desservir notre clientèle, elle va venir faire
20 appel à cette clause-là et ça va coûter des sous de
21 prendre ça. Donc, peu importe le niveau, ça devient
22 une question de principes. Est-ce qu'on va utiliser
23 une marge que TCPL nous donne... même pas nous
24 donne, elle ne nous autorise même pas à le prendre,
25 une marge qu'elle évalue pour dire « Je te charge

1 ou non des pénalités » en disant « Je vais
2 l'utiliser pour desservir ma clientèle », ce n'est
3 pas comme ça que le Distributeur veut fonctionner
4 avec ses fournisseurs de service.

5 M. DAVE RHÉAUME :

6 Juste un instant s'il vous plaît.

7 R. Donc, juste pour peut-être compléter la réponse au
8 cas où, donc notre interprétation de l'article 7
9 qui est « Obligation to balance account », je suis
10 à la page 21 de 121 de la Gaz Métro-11, Document 1,
11 soit la B-0127. C'est que lorsque le texte des
12 tarifs de TransCanada dit à la fin « Nor shall
13 payment of the balancing fees... TransCanada » ce
14 qu'ils disent, c'est le fait de payer la pénalité
15 ne doit pas... ne peut constituer, donc, devenir un
16 substitut pour un autre remède que ce qui est
17 disponible. Donc, de dire « Au lieu de contracter
18 le transport, je ne vais pas le contacter puis je
19 paierai la pénalité lorsque je l'aurai encouru »
20 notre interprétation, c'est que ça contrevient au
21 texte des tarifs de TransCanada.

22 Q. [62] Je vais vous référer à la pièce Gaz Métro-11,
23 Document 8, à la réponse à la question 2.1. C'est
24 ça, les documents ont été révisés, donc on est
25 rendu à la page 16. Donc, c'est un tableau synthèse

1 sur la prévision de la demande du plan
2 d'approvisionnement deux mille quinze-deux mille
3 dix-huit (2015-2018) qui est séparé par catégories
4 de clients.

5 R. C'est la page 4?

6 Q. [63] Oubliez la page 16, ce n'est pas ça, désolée.
7 C'est autour de 3 et 4. Donc, ça ne devrait pas
8 être très loin. Page 4. Et puis toujours dans la
9 même pièce, à la page 3, Gaz Métro indique que le
10 tableau présente les volumes associés aux
11 catégories pour chacune des années. Il ne s'agit
12 pas d'une variation d'une année à l'autre. À l'aide
13 du tableau de la réponse à la question 2.1 de la
14 pièce Gaz Métro-11, Document 8, la Régie a préparé
15 un tableau qui permet d'identifier les variations
16 d'une année à l'autre pour les volumes annuels de
17 la demande de pointe. Je vais déposer le tableau.
18 Je vais vous en remettre et je vais vous laisser le
19 temps d'en prendre la connaissance. Madame la
20 greffière, je crois qu'on est rendu à A0052?

21 LA GREFFIÈRE :

22 Non, ça va être A0057.

23 Me AMÉLIE CARDINAL :

24 57.

25

1 A-0057 : Tableau synthèse sur la prévision de
2 la demande du plan d'approvisionnement
3 2015-2018, intitulé « Croissance des
4 volumes » du dossier R-3879, phase 2

5

6 (10 h 25)

7 Q. [64] On peut, peut-être, prendre une pause si vous
8 voulez prendre connaissance du tableau, Monsieur le
9 Président.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Bonne suggestion, Maître Cardinal.

12 Me AMÉLIE CARDINAL :

13 Parfait.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Donc, la Régie va ajourner pour jusqu'à... dans
16 quinze (15) minutes, c'est-à-dire jusqu'à onze
17 heures moins vingt (10 h 40).

18 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

19 LE PRÉSIDENT :

20 Donc, bonjour. Maître Cardinal!

21 Me AMÉLIE CARDINAL :

22 Q. [65] Oui. Donc, on va poursuivre. Vous avez bien
23 pris connaissance du tableau pendant la pause,
24 j'imagine. Donc, vous avez pu voir que, à la
25 dernière ligne, la Régie a calculé un coefficient

1 d'utilisation globale pour la demande en service
2 continu, donc c'est la toute dernière ligne du
3 tableau.

4 Pour l'année deux mille quinze, deux mille
5 seize (2015-2016), la Régie a observé une
6 croissance des ventes au continu de cent soixante
7 et un (161) 10(6) m(3) dont cent quarante-quatre
8 (144) 10(6) m(3) provient des VGE continu. Donc, ce
9 sont les lignes juste au-dessus, là, « Total des
10 ventes en service continu » et « Total VGE en
11 service continu. »

12 Pour cette croissance des ventes, la Régie
13 calcule un coefficient d'utilisation de quatre-
14 vingt-douze pour cent (92 %) et ce coefficient-là
15 semble élevé. Pouvez-vous expliquer un tel
16 coefficient d'utilisation?

17 Mme MARIE-STELLA DOWNS :

18 R. Je vous dirais que, comme ça, non. Et la difficulté
19 additionnelle que j'ai, c'est que, là, on est en
20 train de faire un coefficient d'utilisation d'une
21 croissance. Le coefficient d'utilisation, c'est
22 la... le CU, le coefficient d'utilisation, c'est la
23 moyenne annuelle divisée par le volume... la
24 consommation de pointe. Là, on est rendu avec un
25 traitement sur les variations.

1 Est-ce que... est-ce que le quatre-vingt-
2 douze pour cent (92 %) représente vraiment le CU
3 des volumes croissants? Moi, je ne peux pas
4 affirmer cet élément-là. Je m'excuse, là, c'est...

5 Q. [66] Donc, je vais vous poser...

6 R. Bien, excusez, je veux juste...

7 Q. [67] Oui.

8 R. ... poursuivre. J'ai regardé ça autrement, moi.

9 J'ai regardé de combien augmente la demande - donc
10 vous n'avez pas dans le tableau les chiffres ici -
11 et de combien augmente la journée de pointe. Puis
12 quand on regarde de combien augmente la demande,
13 donc j'ai utilisé les chiffres qu'on a déposés à la
14 pièce B-262, à la réponse 2.1, donc le tableau qui
15 est à la page 4, j'ai pris la demande... la
16 croissance de la demande VGE.

17 Ça fait que si je prends mettons pour
18 l'année deux mille seize (2016) comparativement à
19 deux mille quinze (2015), cinq mille quatre cent
20 cinquante-quatre point trente un (5454,31) divisé
21 par cinq mille deux cent quatre-vingt-douze point
22 quatre-vingt-quinze (5292,95), ça fait une
23 croissance de trois pour cent (3 %).

24 Et j'ai ensuite, en parallèle, regardé
25 quelle est la croissance entre la journée de pointe

1 qu'on a pour deux mille quinze (2015), trente-
2 quatre quatre cent quatre (34,404) et la journée de
3 pointe qu'on a identifiée pour deux mille seize
4 (2016), trente-quatre huit trois trois (34,833) et
5 c'est une croissance de trois point sept pour cent
6 (3,7 %).

7 Écoutez, c'est sûr que c'est... Donc, la
8 réponse, ce n'est pas trois pour cent (3 %), c'est
9 un point... un point vingt-cinq pour cent (1,25 %).

10 Q. [68] Et en volume, ce serait combien?

11 R. Bien, le quatre cent vingt-neuf (429) est bon, là,
12 je ne renie pas le chiffre du quatre cent vingt-
13 neuf (429), là, je... je comprends que c'est le
14 quatre cent vingt-neuf (429) de variation. Mais, de
15 venir après ça dire que la croissance subit... a un
16 coefficient d'utilisation de quatre-vingt-douze
17 pour cent (92 %), là, c'est... c'est un concept qui
18 ne peut pas se défendre, là, qui ne peut pas se
19 développer, là.

20 Q. [69] Et est-ce que Gaz Métro peut fournir les
21 facteurs d'ajustement utilisés dans le modèle de
22 prévision de la demande de pointe que vous proposez
23 pour chacune des années deux mille quinze (2015) à
24 deux mille dix-huit (2018)?

25 R. Oui, on peut les fournir, là. J'essaie de voir

1 s'ils n'ont pas déjà été donnés, là, probablement
2 pas si vous posez la question, là, mais c'est sûr
3 qu'on peut fournir le détail des calculs de chacune
4 des années, là, les calculs de pointe de chacune
5 des années.

6 Q. [70] Parfait. Donc, ce serait un engagement. Madame
7 la Greffière, on est rendu à combien?

8 LA GREFFIÈRE :

9 L'engagement 2.

10 Me AMÉLIE CARDINAL :

11 O.K. Parfait. Donc, l'engagement numéro 2 qui est
12 de fournir les facteurs d'ajustement utilisés dans
13 le modèle de prévision de la demande de pointe
14 proposé par Gaz Métro pour chacune des années deux
15 mille quinze (2015) à deux mille dix-huit (2018).

16

17 E-2 (GM) : Fournir les facteurs d'ajustement
18 utilisés dans le modèle de prévision
19 de la demande de pointe proposé par
20 Gaz Métro pour chacune des années 2015
21 à 2018 (demandé par la Régie)

22

23 (10 h 55)

24 R. Je voudrais juste apporter une précision par
25 rapport au tableau qui nous a été fourni qui amène,

1 qui... Je ne sais pas trop comment, le facteur
2 d'ajustement c'est le facteur d'ajustement qui est
3 appliqué sur la régression.

4 Quand on regarde au niveau de la croissance
5 des volumes, bien, on a l'activité GNL qui a fait
6 une croissance qui a considéré une augmentation des
7 volumes continus à partir de l'année deux mille
8 seize-deux mille dix-sept (2016-2017) et une
9 croissance en deux mille dix-sept-deux mille dix-
10 huit (2017-2018). Et on a aussi le client majeur au
11 niveau des produits fertilisants.

12 Et ces deux éléments-là, ces deux clients-
13 là sont d'une certaine façon traités à la marge
14 parce qu'il y a des ajustements spécifiques qui
15 sont faits. Ce que le volume souscrit que le client
16 GNL a demandé ne correspond pas à sa moyenne
17 annuelle ou la notion de CU n'existe pas pour le
18 client GNL.

19 Donc, dans la poursuite du tableau, il
20 aurait peut-être fallu ne pas considérer le client
21 GNL. Mais c'est sûr qu'il a un apport dans la
22 pointe, donc il faut enlever la partie volume, il
23 faut enlever aussi la partie pointe. Parce que ça
24 vient créer un biais au niveau des calculs.

25 Donc, je voulais juste ajouter cette

1 information-là pour les deux dernières années du
2 tableau.

3 Q. [71] Pouvez-vous peut-être expliquer justement un
4 petit peu plus en détail pourquoi on ne doit pas
5 tenir compte du client GNL?

6 R. En fait, on en tient compte dans l'évaluation de la
7 pointe, mais on y va avec le niveau de volume
8 souscrit qu'il a demandé d'avoir.

9 Les clients, normalement, un client
10 régulier qui est à un tarif continu, D3 ou D4, fixe
11 un volume souscrit qui, habituellement, va refléter
12 sensiblement sa moyenne annuelle de consommation.
13 Donc, son volume divisé par trois cent soixante-
14 cinq (365), on aura le volume souscrit.

15 Bon, les règles tarifaires font qu'une
16 analyse il y a de l'écrêtement, il y a ci, il y a
17 ça, qui fait que, tarifairement, il peut le fixer
18 un petit peu plus bas, un petit peu plus haut pour
19 s'adapter en fonction de son profil réel de
20 consommation. Ça fait que règle du pouce ça joue
21 comme ça.

22 Le client GNL, son besoin d'entrer une
23 capacité continue c'est le niveau de liquéfaction
24 qu'il peut faire. Ça n'a rien à voir avec le volume
25 de ventes divisé par trois cent soixante-cinq

1 (365).

2 Donc, quand on a fait le calcul pour le
3 client GNL à trente-six... qui est intégré dans
4 l'évaluation des chiffres. En fait, dans la pièce
5 B-0262, le tableau 2 de la question 2.2 où on a
6 défini l'apport à la pointe de chacune des
7 activités demandées par la question, on retrouve
8 l'impact du GNL. Donc, il est là, mais il n'a pas
9 la même... la notion de CU n'existe pas pour le
10 client GNL. C'est un... Son besoin est « Je dois
11 avoir une capacité qui me permet de faire de la
12 liquéfaction. »

13 Et si la liquéfaction est fixée à deux cent
14 soixante (260) 10(3) m(3). En fait, j'ai le chiffre
15 ici, là. Deux cent soixante-quatre (264) 10(3) m(3)
16 par jour pour l'année deux mille dix-sept (2017).
17 Bien, c'est ce qui a besoin de rentrer et c'est ce
18 que je dois avoir dans mes capacités pour
19 rencontrer son besoin.

20 Il pourrait doubler ses volumes de ventes,
21 si son potentiel de liquéfaction reste deux cent
22 soixante-quatre (264), il va rester à deux cent
23 soixante-quatre (264). Ça fait que la notion de CU
24 pour le client GNL n'existe pas. C'est tout.

25 Q. [72] O.K. Donc, vous venez de mentionner que la

1 notion de CU n'existe pas pour le client GNL. Alors
2 ça serait quoi le volume qui est calculé à ce
3 moment-là pour la journée de pointe pour ce client-
4 là, pour le client GNL?

5 (11 h)

6 R. À la pièce B-262 (sic) en réponse à la question
7 2.2, le tableau 2, donc à la page 7 de cette
8 réponse-là. Si on va dans les clients VGE, si on va
9 dans les clients VGE et on va à la ligne 7, vous
10 avez « activité GNL ». Et on retrouve pour l'année
11 deux mille dix-sept (2017) à la colonne 9 sa
12 contribution à la journée de pointe qui est de deux
13 cent soixante-quatre (264) 10(3) m(3) par jour. Et
14 on voit que, à l'année deux mille dix-huit (2018),
15 la colonne 13, on monte à trois cent quatre-vingt-
16 huit (388) 10(3) m(3). Et ça a trait à sa capacité
17 de liquéfaction dans chacune des deux années qu'il
18 veut avoir sur une base ferme.

19 Q. [73] O.K. Merci. Maintenant, je vous réfère à la
20 pièce Gaz Métro-6, Document 1 à la page 9, qui est
21 l'étude de faisabilité de l'accroissement de la
22 capacité de vaporisation. La cote Régie pour ceux
23 qui fonctionnent avec la cote Régie, c'est B-0047.
24 Donc, au paragraphe 1.2.3, Gaz Métro mentionne que
25 les coûts totaux du projet pour l'augmentation

1 d'une capacité de vaporisation sont d'environ
2 trente et un virgule huit millions de dollars
3 (31,8 M\$). Puis c'est pour un volume additionnel de
4 mille cent trente-cinq (1135) 10(3) m(3) par jour.
5 Donc, est-ce que Gaz Métro pourrait fournir le coût
6 unitaire annuel du projet en dollars par mètre cube
7 par jour?

8 M. DAVE RHÉAUME :

9 R. Vous le voulez... Ça, c'est le coût de
10 l'investissement total vous voulez, je veux dire,
11 en revenu requis, donc à l'année 1?

12 Q. [74] Oui, c'est ça.

13 R. Donc, amortissement, tout ça. Donc, l'impact sur le
14 revenu requis par mètre cube.

15 Q. [75] Par jour. En fait, c'est l'impact annuel en
16 dollars.

17 R. L'impact annuel en dollars ou en mètres cubes par
18 jour?

19 Q. [76] En dollars.

20 R. On va prendre l'engagement, puis on va vous
21 revenir.

22 Q. [77] Parfait. Donc...

23 Me VINCENT REGNAULT :

24 Je veux juste bien comprendre, parce que l'impact
25 en dollars, je pense que, ça, c'est une information

1 qui se retrouve dans la preuve, qui est à peu près
2 quatre point cinq millions de dollars (4,5 M\$), de
3 mémoire. Je sais qu'il y a un impact aussi sur le
4 T, le E, d'à peu près huit millions de dollars
5 (8 M\$). Qu'est-ce que vous voulez exactement comme
6 information? Juste pour qu'on s'assure qu'on vous
7 fournit la bonne chose.

8 Me AMÉLIE CARDINAL :

9 C'est le coût en dollars par mètre cube par jour
10 annuellement.

11 Mme MARIE-STELLA DOWNS :

12 R. J'aimerais...

13 Me AMÉLIE CARDINAL :

14 Sur chacune des années.

15 Mme MARIE-STELLA DOWNS :

16 R. Parce que, en fait... Excusez! C'est parce que vous
17 dites sur chacune des années. On a donc dit que
18 cette valeur-là était amortie sur quarante (40)
19 ans. Vous voulez avoir l'impact sur quarante (40)
20 ans?

21 Me AMÉLIE CARDINAL :

22 Oui, c'est ça. Parce que l'investissement a un
23 impact sur le revenu requis. Donc, on veut cet
24 impact-là en dollars par mètre cube par jour, ou
25 juste en dollars.

1 M. DAVE RHÉAUME :

2 R. Juste peut-être pour clarifier. Si vous allez à la
3 page 15 de la même pièce, vous avez le tableau 6.
4 On donne un impact tarifaire. Est-ce que... Ça,
5 évidemment, c'est en deux mille dix-sept (2017).
6 Donc, à mesure que l'actif se réamortit, bien là,
7 la base diminue, donc l'impact varie dans le temps.
8 Mais est-ce que si on prenait ce chiffre-là, donc
9 de quatre millions cinq cent mille (4,5 M) en bas
10 dans le tableau, impact global, puis qu'on... vous
11 voulez qu'on vous divise ça par des volumes, des
12 journées?

13 (11 h 05)

14 Q. [78] Au tableau, on voit que... parce que ce qu'on
15 voit au tableau c'est que les coûts plus
16 l'amortissement donc... On a le vingt virgule trois
17 millions (20,3 M) plus le onze virgule cinq
18 millions (11,5 M). Est-ce qu'on peut additionner
19 ça, les deux, donc on obtient trente et un point
20 huit millions (31,8 M)? Est-ce qu'on peut faire
21 la même chose... attendez, là. Est-ce qu'on peut
22 faire la même chose avec les coûts de l'effet brut,
23 donc le moins cinq mille six cent quatre-vingt-neuf
24 (-5689) et le deux mille deux cent vingt-sept
25 (2227)?

1 MARIE-STELLA DOWNS :

2 R. Non. O.K. C'est sûr que le moins cinq millions six

3 cent cinquante-neuf (- 5 659 000) inclut la partie

4 approvisionnement. Donc l'information est tout de

5 même disponible avec les tableaux. Si vous me

6 permettez, j'avais comme fait l'évaluation de

7 comment se répartissait ce moins cinq point six

8 millions de dollars (- 5,6 M\$) là. Alors au niveau

9 approvisionnement, c'est un impact de moins sept

10 millions (- 7 M). Là j'a... bien moins sept

11 millions quatre-vingt-deux mille (- 7 082 000). Et

12 au niveau... la portion amortissement LCR fait une

13 augmentation de plus un million quatre cent douze

14 mille (1 412 000). Ce un million quatre cent douze

15 mille (1 412 000) là, additionné au deux millions

16 deux cent vingt-sept (2 227 000), donc on arrive à

17 trois millions six cent trente-neuf (1 639 000)

18 d'effet, de coûts additionnels qui sont reliés au

19 trente et un point huit millions (31,8 M)

20 d'investissement au niveau des infrastructures.

21 Donc si vous voulez avoir un mètre cube par

22 jour, est-ce que prendre ce coût-là divisé par le

23 un million trois cent (1 300 000) je ne sais plus

24 quoi mètres cubes, est-ce que ça répond à votre

25 besoin?

1 Q. [79] Oui, ça répond à notre question. Ça donne
2 trois point vingt dollars (3,20 \$) par mètre cube
3 par jour. D'accord. Donc on peut laisser faire
4 l'engagement. Merci. Je vous réfère à la pièce Gaz
5 Métro-6, Document 1, aux pages 22 et 24, au tableau
6 6 et au tableau 7. Avec les informations contenues
7 à ces deux tableaux-là, la Régie a calculé les
8 coûts unitaires de la mise en place d'un volet C.
9 Quand la Régie a divisé les coûts des compensations
10 à verser du tableau 7 par le volume des achats et
11 des outils du tableau 6, on a obtenu, pour le volet
12 C à vingt-cinq pour cent (25 %) un dollar et trente
13 et un (1,31 \$) par mètre cube par jour. Est-ce que
14 vous êtes d'accord avec le résultat de notre
15 calcul? Dans le fond, si on le fait ensemble, là,
16 ça donne, pour le volet C à vingt-cinq pour cent
17 (25 %), neuf cent douze (912) divisé par six cent
18 quatre-vingt-quatorze (694). C'est ça qui donne le
19 un dollar trente et un (1,31 \$).

20 M. DAVE RHÉAUME :

21 R. Est-ce qu'il y a une question? Vous voulez nous
22 demander de valider votre calcul?

23 Q. [80] Oui, juste valider, pour l'instant.

24 R. Est-ce que vous nous demandez, excusez-moi, est-ce
25 que vous nous demandez juste de confirmer le calcul

1 ou l'interprét... il y a-tu une interprétation qui
2 vient avec ou c'est juste la division?

3 Q. [81] Non, c'est le résultat du calcul, là, est-ce
4 que vous êtes d'accord avec nous que ça donne ces
5 chiffres-là?

6 R. Ça donne ces chiffres-là.

7 Q. [82] Parfait. Pour le volet C à cinquante pour cent
8 (50 %), on a procédé de la même façon et on a
9 obtenu un dollar soixante-neuf (1,69 \$) par mètre
10 cube par jour. Donc c'est le mille deux cent
11 soixante-deux (1262) divisé par sept cent quarante-
12 sept (747).

13 R. Ça nous donne ça nous aussi.

14 Q. [83] Parfait. Et pour le volet C à soixante-quinze
15 pour cent (75 %), le même calcul toujours. Mille
16 cinq cent trente-quatre (1534) divisé par huit cent
17 quatre-vingt-quinze (895), qui a donné un dollar
18 soixante et onze (1,71).

19 R. Même chose de notre côté.

20 (11 h 10)

21 Q. [84] D'accord. Ensuite, je vous invite à prendre la
22 pièce Gaz Métro-11, Document 1, à la page 31.

23 Mme MARIE-STELLA DOWNS :

24 R. Pouvez-vous répéter la référence?

25 Q. [85] Oui, bien sûr, Gaz Métro-11, Document 1, à la

1 page 31. C'est le tableau « Comparaison de
2 structures - approvisionnement pour journée de
3 pointe (méthode proposée) versus besoins d'hiver
4 extrême ». À la ligne 43, on peut voir l'écart de
5 coût pour approvisionner la journée de pointe et
6 l'hiver extrême. Maintenant, si on passe à un autre
7 document, qui est Gaz Métro-11, Document 8, à
8 l'annexe 1, c'est une pièce qui a été révisée.

9 R. Il s'agit d'une pièce confidentielle, là, juste
10 pour...

11 Q. [86] Gaz Métro-11, Document 8?

12 R. Non, mais l'annexe 1 est une pièce confidentielle
13 au niveau des coûts.

14 Q. [87] Attendez, je vais juste vérifier si c'est la
15 bonne pièce, parce que c'est peut-être juste ma
16 référence. En fait, elle n'est pas confidentielle
17 cette pièce-là. La première colonne, elle est sur
18 le SDE, là.

19 R. Ça c'est juste les coûts, là?

20 Q. [88] Oui, c'est ça. C'est ça, on parle juste, nous,
21 notre question porte seulement sur les volumes.
22 Donc, la première colonne, c'est l'écart de volume
23 entre la journée de pointe et l'hiver extrême. Donc
24 quand la Régie divise les coûts par l'écart de
25 volume entre la journée de pointe et l'hiver

1 extrême, on obtient certains coûts unitaires. Donc,
2 pour l'année deux mille quinze (2015), la Régie a
3 obtenu vingt-sept virgule deux dollars (27,2 \$) par
4 mètre cube par jour. Est-ce que vous êtes d'accord
5 avec notre calcul? Donc, si on prend la ligne 43 de
6 la page 31, divisé par les données de la première
7 colonne de la pièce Gaz Métro-11, Document 8, c'est
8 le résultat qu'on obtient pour l'année deux mille
9 quinze (2015).

10 R. En fait, je vous dirais que mon calcul donne plutôt
11 vingt-deux (22)... zéro point vingt-deux dollar
12 (0,22 \$) du gigajoule, là, au niveau des unités. En
13 mètres cubes. C'est quarante trois millions huit
14 cent soixante-quatre mille dollars (43 864 M\$)
15 divisé par cent quatre-vingt-seize millions quatre
16 cent dix-neuf mètres cubes (196 419 m3)?

17 Q. [89] En fait, nous on l'a divisé par un million six
18 cent vingt-trois (1 623 M).

19 R. Ah! O.K.

20 Me VINCENT REGNAULT :

21 Est-ce que je me trompe, mais j'ai l'impression
22 qu'on divise un montant annuel, celui de quarante-
23 trois millions (43 M) par un débit journalier? Ça
24 fait qu'il y a comme un « mix up » d'unités. Il
25 faudrait, je pense, prendre plutôt la deuxième

1 colonne qui est le cent quatre-vingt-seize millions
2 quatre cent dix-neuf mille (196 419 M) à l'annexe 1
3 de Gaz Métro-11, Document 8 et utiliser le
4 quarante-trois millions (43 M). Là, on aurait un
5 calcul qui est exact puis je pense va arriver au
6 point vingt-deux (,22)... point vingt-deux (,22)
7 que madame Downs donnait, là, je ne sais pas si je
8 me trompe, mais...

9 Me AMÉLIE CARDINAL :

10 En fait, ce que la Régie a fait, c'est qu'elle a
11 divisé le coût additionnel pour approvisionner
12 l'écart entre la pointe et l'hiver extrême avec les
13 volumes additionnels entre la pointe et l'hiver
14 extrême.

15 Mme MARIE-STELLA DOWNS :

16 R. Si on fait ce calcul-là, effectivement, ça fait
17 vingt-sept dollars et deux sous (27,02 \$).

18 Q. [90] Parfait. Donc, si on fait le même exercice
19 pour deux mille seize (2016), à ce moment-là, on
20 obtient dix-sept virgule soixante-dix-neuf dollars
21 par mètre cube par jour (17,79 \$/m³/j).

22 (11 h 20)

23 M. SYLVAIN TREMBLAY :

24 R. Peut-être seulement préciser que ça fait par mètre
25 cube et non pas par mètre cube par jour. Puisque

1 dans ce cas-là c'est comme considéré que la
2 journée, l'écart arrive seulement une journée. Ça
3 fait que le coût serait seulement une journée.

4 Q. [91] En fait, c'est ça, bien, pour préciser, on
5 parlait de journées de pointe.

6 R. Bien, on parle d'une journée de pointe.

7 Q. [92] C'est ça, oui.

8 R. Parce que s'il y avait plusieurs journées, à ce
9 moment-là le volume serait cumulatif en fonction du
10 nombre de jours et donc le coût ne grandirait pas,
11 là.

12 Q. [93] Exact.

13 R. Donc, ça ferait un coût par mètre cube différent.

14 Mme MARIE-STELLA DOWNS :

15 R. Alors pour l'année deux mille seize (2016), ça
16 donne un calcul de dix-sept point soixante-dix-huit
17 (17,78). Je pense que ça correspond au chiffre que
18 vous avez dit.

19 Q. [94] Oui, exactement. Si on fait la même chose pour
20 deux mille dix-sept (2017) cette fois-ci, on
21 obtient seize virgule dix dollars (16,10 \$).

22 R. On arrive à seize point dix (16,10 \$) ou seize
23 point zéro neuf (16,09610 \$)

24 Q. [95] O.K. Et pour l'année deux mille dix-huit
25 (2018) finalement, nous, on obtient six dollars

1 quatre-vingt-dix-sept (6,97 \$).

2 R. Avec la pièce révisée c'est ça, six quatre-vingt-
3 dix-sept (6,97 \$).

4 Q. [96] Parfait. Donc, maintenant si on garde ces
5 coûts-là en tête, quand on les compare avec les
6 coûts d'implantation d'un volet C dont on a parlé à
7 la question précédente, qui tournait autour de,
8 bon, on parlait d'une et trente et une (1,31 \$),
9 une et soixante-neuf (1,69 \$) et une et soixante et
10 onze (1,71 \$). Plus le GNL à trois dollars vingt
11 (3,20 \$). L'implantation d'un volet C semble comme
12 ça avantageux. Est-ce que vous pouvez commenter ces
13 écarts de coûts unitaires?

14 M. SYLVAIN TREMBLAY :

15 R. En fait, bon, tout à l'heure il y a un premier
16 calcul qui a été fait qui était le total de la
17 compensation divisé par un nombre de mètres cubes
18 par jour, ce qui donnait le un dollar et trente
19 (1,30 \$), là.

20 Évidemment, la compensation est en fonction
21 d'un certain niveau d'interruption. Et comme il y a
22 une prime variable qui est proposée dans le volet C
23 en fonction du niveau d'interruption, bien, le coût
24 pourrait varier.

25 On s'entend que, de toute façon, à un

1 dollar trente (1,30 \$) versus le vingt-sept (27 \$)
2 ou quinze dollars (15 \$), il y a quand même une
3 bonne marge.

4 Par contre, c'est pour ça qu'on a fait une
5 mise à jour pour la Cause tarifaire deux mille
6 seize (2016). On s'attend, de mémoire, je crois que
7 c'était trois dollars dix (3,10 \$) par mètre cube
8 potentiel de coût pour la cause, puis ça c'est par
9 jour. Donc, si on offre cinq jours à un client, on
10 peut faire que l'équivalent sur une journée ça
11 ferait un peu plus que quinze dollars (15 \$) par
12 mètre cube. Donc pour deux mille seize (2016).

13 Q. [97] Puis si vous comparez ce coût-là avec le trois
14 dollars et vingt (3,20 \$) de la vaporisation, le
15 vingt-sept dollars (27 \$) avec le trois dollars
16 vingt (3,20 \$) pour la vaporisation.

17 (11 h 25)

18 M. DAVE RHÉAUME :

19 R. Donc, réponse en deux temps. Dans notre preuve,
20 donc toujours à Gaz Métro 6, Doc 1, bien, on
21 donnait, en fait, dans notre preuve, le fait que
22 c'était une option qui est sur l'aspect des coûts
23 pour la DAQ qui pouvait apparaître avantageuse.

24 Deux précisions par contre qui étaient
25 données. Numéro 1, il y a des délais réglementaires

1 associés à cette option-là parce qu'il y a un enjeu
2 de BAPE. Deuxième, puis c'est un élément un peu
3 plus global, mais je pense qu'il est important que
4 la Régie puis que les... les intervenants soient...
5 prennent en compte, c'est que l'économie est
6 générée en effritant plus rapidement l'usine. Donc,
7 on a une opportunité d'utiliser davantage l'usine
8 les journées où on vaporise, ça peut réduire les
9 outils dans le plan d'approvisionnements.

10 Qu'est-ce que ça fait? Ça fait qu'on réduit
11 l'usine... on consomme, si on veut, l'usine plus
12 vite dans un hiver. Qu'est-ce que ça fait? Ça fait
13 qu'on interrompt plus la clientèle.

14 Donc, lorsqu'on fait l'analyse des coûts
15 ici, on dit, bien, pour la DAQ, c'est une économie.
16 Le surcoût associé - et comme l'a présenté monsieur
17 Tremblay hier - plus on interrompt les clients
18 actuellement dans les volets A et B actuels, la
19 prime que les clients reçoivent, elle est fixe.
20 Donc, dans le fond ici, c'est la DAQ fait une
21 économie en interrompant davantage les clients qui,
22 eux, se retrouvent à devoir consommer du mazout ou,
23 s'ils sont capables d'en trouver, du gaz naturel
24 dans le marché secondaire.

25 Dans la preuve, on parlait d'un impact qui

1 est estimé, là, à la hausse de plus huit point six
2 millions de dollars (8,6 M\$) - ça, c'est la ligne 6
3 à la page 16 - pour la clientèle interruptible.
4 Donc, ça, ce n'est pas pris en compte. Nous,
5 ultimement, c'est la clientèle de Gaz Métro qui le
6 paye quand même ce coût-là, même si elle ne le paye
7 pas à travers un tarif de Gaz Métro. C'est un coût
8 énergétique pour les consommateurs de gaz du
9 Québec.

10 Donc, c'étaient les deux précisions. Oui,
11 ça paraît être une option qui pourrait représenter
12 une économie, sauf qu'il y a des délais de trois
13 ans à considérer puis ça pousse... Dans le fond,
14 l'économie, elle se fait au dépend d'une clientèle
15 interruptible qui est déjà de moins en moins
16 intéressée à demeurer interruptible.

17 Me AMÉLIE CARDINAL :

18 Q. [98] Je vous réfère à la pièce Gaz Métro-6,
19 Document 4, à la page 6 qui est une des
20 présentations PowerPoint d'hier. Non, non. Non,
21 laissez faire. Ne prenez pas celle-là, je suis
22 désolée. À la place, on va aller à la pièce Gaz
23 Métro-11, Document 1, à la page 31, qui était le
24 même document, à la ligne 43, la colonne 8, dans le
25 fond, la dernière colonne, où on peut voir que

1 l'écart de coûts entre les outils pour satisfaire
2 les besoins entre l'hiver extrême et la journée de
3 pointe qui sont évalués à quatorze virgule six
4 millions de dollars (14,6 M\$).

5 Bien, en fait, la pièce révisée, c'est
6 quinze... moins quinze cent trente-trois
7 (-15,133 M\$). Donc, avec la pièce révisée, ça
8 équivaut à environ soixante-seize (76 M\$). Donc,
9 Gaz Métro indique un coût potentiel du volet C de
10 vingt-quatre point trois millions de dollars
11 (24,3 M\$).

12 Dans l'éventualité où le volet C était
13 utilisé seulement exceptionnellement pour répondre
14 à une journée de pointe dont la probabilité
15 d'occurrence serait par exemple... on donne un
16 exemple, une fois par cinq ans, ne jugez-vous que
17 cette option demeure quand même plus économique que
18 de contracter du transport ferme sur cinq ans si on
19 le compare au montant d'environ soixante-seize
20 millions de dollars (76 M\$) qui résulterait de
21 l'écart de coûts de quatorze point six millions de
22 dollars (14,6 M\$) pour l'année deux mille dix-huit
23 (2018) multiplié par cinq ans? En fait, qui est
24 plus quinze... quinze millions de dollars (15 M\$)
25 maintenant avec la pièce révisée.

1 M. SYLVAIN TREMBLAY :

2 R. En fait, comme nous l'avons mentionné dans la
3 présentation, c'est certain que l'utilisation de
4 l'interruptible pour diminuer le besoin... en fait,
5 pour transférer de la demande continue vers de la
6 demande interruptible et donc diminuer les besoins
7 en pointe, c'est avantageux pour Gaz Métro. Mais,
8 ce que Gaz Métro voulait démontrer dans sa
9 présentation, c'est que, au niveau des avantages
10 des volets A et B actuels par rapport au volet C,
11 bien, les volets A et B offrent des meilleurs
12 avantages. Et étant donné que c'est moins risqué
13 pour le client, probablement que le coût
14 d'utilisation par le client serait moins cher que,
15 si on peut voir le vingt-quatre point trois
16 millions (24,3 M\$).

17 Par contre, on est dans une certaine
18 problématique. La révision des volets A et B, c'est
19 certain qu'elle ne pourra pas se faire pour la
20 cause tarifaire deux mille seize (2016), donc on
21 parle de deux mille dix-sept (2017).

22 (11 h 30)

23 Mais c'est sûr que c'est avantageux de faire de
24 l'interruptible. Au niveau spécifiquement de la
25 deux mille seize (2016), le vingt-quatre point

1 trois millions (24,3 M) est pour mille trois cent
2 quatre-vingt-cinq (1385) 10(3) m(3).

3 Rapidement comme ça, je ne vois pas combien
4 de 10(3) m(3) est le besoin pour deux mille dix-
5 huit (2018), mais il faudrait faire... Une autre
6 page avant.

7 Donc si on regarde pour deux mille dix-huit
8 (2018), le coût de quinze point un millions (15,1
9 M) est équivalent à deux mille cent soixante-dix
10 (2170) 10(3) m(3). Donc le coût de vingt-quatre
11 millions (24 M) c'est pour l'ensemble de la
12 réduction. Et puis, comme nous l'avons mentionné
13 dans la présentation aussi, c'est pour un volume
14 maximum. Par contre, le volume réel que la
15 clientèle pourrait être prête à donner à un volet
16 de dernier recours pourrait être substantiellement
17 moindre que le mille trois cent quatre-vingt-cinq
18 (1385).

19 Entre autres, dans les... pour atteindre
20 mille trois cent quatre-vingt-cinq (1385), il y a
21 plusieurs grands clients qui fournissent une
22 majorité du volume. Il s'agit que ces grands
23 clients-là décident que le risque d'être interrompu
24 et de ne pas avoir d'autres possibilités au niveau
25 de leur approvisionnement est trop grand, malgré

1 que ce soit un montant de trois et dix. Donc puis
2 dès que les gros clients débarquent, bien ça réduit
3 beaucoup les volumes, même si c'est peu de clients
4 qui n'adhèrent pas. Alors on pourrait se retrouver
5 avec beaucoup de clients, mais par exemple trois
6 cents (300) 10(3) m(3) seulement de volume dans un
7 volet C.

8 L'avantage des volets A et B c'est que
9 comme il y a plus de flexibilité, c'est moins
10 risqué pour les clients. Et à ce moment-là, il y en
11 a qui seraient... qui préféreraient retourner sur
12 ces volets-là si la compensation était adéquate,
13 par rapport à aller sur un volet C.

14 Bon, on me demande de préciser. Quand j'ai
15 mentionné que la révision des volets A et B ne
16 pouvait pas se faire, prendre effet avant la cause
17 tarifaire deux mille dix-sept (2017), on parle
18 entre autres à cause des délais réglementaires.
19 C'est sûr que la preuve, en tant que telle, on
20 prévoit la déposer probablement dans la première
21 partie de l'année calendrier deux mille quinze
22 (2015), mais on ne croit pas que les dispositions,
23 puis les transferts au niveau de la clientèle, les
24 discussions qu'il va y avoir sur les propositions
25 de Gaz Métro vont pouvoir être applicables avant la

1 cause tarifaire deux mille dix-sept (2017).

2 Q. [99] Si on prend pour hypothèse que bon, disons
3 dans la mesure où la Régie voulait implanter un
4 volet superinterruptible qui serait
5 exceptionnellement utilisé, disons par exemple une
6 fois par cinq ans ou par dix (10) ans, dans quelle
7 mesure il serait... est-ce qu'il serait requis de
8 revoir le volet A et le volet B?

9 R. Oui, effectivement puisque selon Gaz Métro, les
10 volets A et B offrent une meilleure valeur pour...
11 permet de réduire les coûts de façon équivalente en
12 pointe - quand le volume qui est transféré de...
13 quand il y a de la demande continue qui est
14 transférée vers la demande interruptible - et en
15 plus offrent plusieurs autres avantages à Gaz
16 Métro.

17 Q. [100] Et si le volet superinterruptible était
18 construit avec les volumes au D4, est-ce qu'il
19 serait nécessaire de revoir à ce moment-là les
20 volets A et B?

21 (11h40)

22 R. Excusez-moi, on a beaucoup de discussions. Est-ce
23 que ça serait possible de peut-être juste préciser
24 un peu votre question?

25 Q. [101] Dans le fond, c'est un peu comme ma question

1 précédente, c'est comme si... disons que la Régie
2 retenait l'hypothèse, bon, qu'elle voulait mettre
3 sur pied un volet superinterruptible avec une
4 utilisation uniquement une fois par cinq ans un
5 **fois par dix (10) ans, est-ce qu'il faudrait
6 revoir, à ce moment-là, le volet A et le volet B?

7 R. Peut-être pour reprendre la réponse, en fait, c'est
8 que même si les termes sont potentiellement une
9 interruption aux cinq ans ou aux dix (10) ans, Gaz
10 Métro croit que le transfert de demande continu
11 vers l'interruptible à un tel volet serait plus
12 coûteux pour l'ensemble de la clientèle que le
13 transfert de demande continue vers les volets A et
14 B. Et donc, à long terme, pour l'avantage de la
15 clientèle, Gaz Métro proposerait quand même de
16 bonifier les volets A et B, ce qui résulterait en
17 des économies si les clients du volet C migraient
18 vers le A et le B. Je ne sais pas si ça répond à
19 votre question?

20 Q. [102] Ça va être beau, merci.

21 M. DAVE RHÉAUME :

22 R. Je veux juste faire un petit ajout, là, peut-être
23 pour réconcilier les... pour nous, c'est impossible
24 de prévenir les clients de choisir le tarif
25 préférentiel, le tarif de leur choix.

1 Donc, lorsqu'on se dit « Bien, il faut
2 rendre une offre interruptible plus attrayante pour
3 amener plus de clients qui sont... amener des
4 clients du C... pardon, du volet A actuel vers le
5 volet C, comme l'a présenté monsieur Tremblay, ce
6 n'est pas un avantage pour la DAQ. » Il n'y a pas
7 d'avantage pour l'activité... Le client, il n'est
8 déjà pas pris en compte dans la pointe parce qu'il
9 est déjà interrompu en pointe puis il donne
10 beaucoup plus de journées puis d'avantages à la
11 DAQ.

12 Donc, pour augmenter la quantité de volume
13 interruptible avec votre superinterruptible, il
14 faut augmenter la générosité du rabais, il faut
15 augmenter l'incitatif pour la clientèle à se
16 déplacer. Puis ce qu'on pense, c'est que... donc,
17 probablement pas approprié de regarder le volet C
18 sans regarder ce que ça fait aux clients du volet A
19 et B qui eux, vont se dire « Donc, finalement, je
20 peux avoir un plus gros rabais pour moins de
21 journées d'interruption si je me déplace vers le
22 volet C. » Donc là, il faut aussi tenir compte de
23 l'impact de lorsqu'on crée ce volet C là, de tous
24 les clients A et B qui nous donnent aujourd'hui
25 entre vingt (20) et soixante (60) jours par année

1 d'interruption, qui tout d'un coup, ne nous en
2 donneraient plus que cinq jours.

3 Donc, là, la journée de pointe c'est peut-
4 être la sixième journée et non pas la soixante et
5 unième (61e) journée. Donc, ça nous apparaît assez
6 imprudent de créer un tarif interruptible rare si
7 tous les clients qui sont aujourd'hui déjà
8 interrompus en pointe peuvent se déplacer vers ce
9 service-là, les impacts que ça peut avoir sur le
10 plan.

11 Q. [103] Je vais vous référer à la pièce Gaz Métro-11,
12 Document 8, à la page 15. Dans le milieu de la
13 page, Gaz Métro indique que pour les hivers
14 subséquents, Gaz Métro a intégré au contrat une
15 clause qui spécifie...

16 Mme MARIE-STELLA DOWNS :

17 R. Excusez-moi, Maître.

18 Q. [104] Oui.

19 R. Pouvez-vous nous donner le numéro de la question
20 parce que là, encore, je pense qu'on a une
21 différence, là.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Q. [105] La question 2.6.

24 Me AMÉLIE CARDINAL :

25 La question 2.6? O.K. Merci, d'accord.

1 Q. [106] Donc c'est ça, Gaz Métro indique que pour les
2 hivers subséquents, il a intégré au contrat une
3 clause qui spécifie que si les capacités n'étaient
4 pas disponibles, le client se verrait dans
5 l'obligation de retourner au service interruptible.
6 À l'autre page, l'autre page après, donc pour moi,
7 c'est la page 16, on peut voir qu'il y a un coût
8 additionnel de vingt-sept virgule sept millions de
9 dollars (27,7 M\$) pour un volume additionnel de
10 onze mille sept cent quarante et un (11 741) 10(3)
11 m(3) et ce qui donne un coût unitaire de deux cent
12 trente-six sous par mètre cube (0,236 \$/m³). À
13 partir de quel coût Gaz Métro juge que les
14 capacités ne seraient pas disponibles?

15 M. DAVE RHÉAUME :

16 R. Ce n'est pas l'examen qu'on a fait, on n'a pas
17 déterminé de coût à partir duquel la capacité ne
18 serait pas disponible. La disponibilité, c'est
19 vraiment la capacité de Gaz Métro à obtenir la
20 capacité de transport. Il faut voir que ce n'est
21 pas un processus... en l'absence de monsieur Morel,
22 je ne voudrais pas simplifier son travail, mais
23 ultimement, il y a TransCanada qui en vend, sinon,
24 il y a ceux qui ont déjà de la capacité qui en
25 vendent.

1 (11 h 45)
2 Ce n'est pas comme si on ne part pas à la recherche
3 de la capacité en ne sachant pas où on la cherche.
4 Sur les sites de TransCanada, on peut... les
5 informations sont disponibles, c'est public, de
6 voir qui a de la capacité sur TransCanada. Donc,
7 lorsque les approvisionnements gaziers essaient
8 d'aller chercher les outils disponibles, pour voir
9 s'ils sont disponibles, bien, ils appellent ceux
10 qui en ont. Puis ces gens-là peuvent tout de suite
11 répondre : « Bien, c'est-tu de la demande ferme
12 dont la personne ne peut pas se départir ou c'est
13 de la demande qui a été achetée pour la revente et
14 qui est donc disponible pour répondre aux besoins
15 de Gaz Métro. » Donc, il n'y a pas de prix qui a
16 été déterminé comme un prix maximum pour déterminer
17 la notion de disponibilité de la capacité.
18 Q. [107] Parfait. Merci. Pour la prochaine question,
19 je vais déposer deux documents. Donc, vous avez un
20 extrait de la décision D-2007-047 qui est la
21 décision du mécanisme incitatif. Et je vous invite
22 à regarder la définition des transactions
23 financières. C'est la page 19. Donc, Madame la
24 Greffière, ça va être la pièce A-0058, je crois.
25

1 LA GREFFIÈRE :

2 Oui. C'est ça.

3

4 A-0058 : Extrait de la décision D-2007-047
5 (mécanisme incitatif R-3599-2006)

6

7 Me AMÉLIE CARDINAL :

8 Et une autre pièce qui va être la pièce A-0059, qui
9 est le rapport annuel de Gaz Métro, donc c'est Gaz
10 Métro-9, Document 5 à la page 6, qui était le
11 dossier R-3871.

12

13 A-0059 : Extrait du rapport annuel au 30
14 septembre 2013 de Gaz Métro
15 (R-3871-2013)

16

17 Q. [108] Donc, si on regarde en premier la page 19 qui
18 est un extrait de la décision D-2007-047, on peut
19 voir dans le bas de la page la définition de
20 transactions financières qui est :

21 2. Des transactions financières, qui
22 sont des transactions sur des outils
23 de transport et d'équilibrage n'ayant
24 pas d'effet net sur la quantité totale
25 des outils de transport et

1 d'équilibrage disponibles sur une base
2 annuelle.

3 Si on passe à l'autre document, qui est dans le
4 rapport annuel, Gaz Métro mentionne par rapport aux
5 transactions financières que :

6 Les transactions dont le motif est
7 financier ne peuvent se faire que si
8 Gaz Métro n'est pas opérationnellement
9 contrainte par ces transactions. Ces
10 transactions sont donc possibles
11 lorsqu'une opportunité de marché se
12 présente à un moment et à un endroit
13 où Gaz Métro dispose d'un outil qui
14 n'est pas pleinement utilisé par la
15 demande de ses clients et qu'elle peut
16 être financièrement favorable.

17 Je vous réfère à une troisième pièce qui est Gaz
18 Métro-11, Document 1, à la page 69 cette fois-ci.
19 Donc, on voit le tableau, et juste en bas, Gaz
20 Métro mentionne que :

21 Pour compléter l'analyse, une
22 comparaison des plans
23 d'approvisionnement dans un contexte
24 d'hiver froid et d'hiver extrême a
25 également été effectuée. Dans tous les

1 cas, la baisse des capacités de
2 transport entraîne un effritement plus
3 rapide de l'entreposage à l'usine LSR
4 et une utilisation accrue de
5 l'entreposage de Pointe-du-Lac.

6 Considérant que, dans le Plan d'approvisionnement
7 2015-2018, les besoins de pointe sont supérieurs
8 aux besoins d'hiver extrême et que le distributeur
9 propose de contracter du transport sur le marché
10 secondaire et même du transport ferme en deux mille
11 dix-huit (2018) pour satisfaire ses besoins,
12 considérant aussi les définitions qu'on a vues des
13 transactions financières, est-ce qu'il est exact de
14 dire que, dans ce contexte-là, les opportunités de
15 transactions financières sont plus grandes?

16 (11 h 50)

17 Mme MARIE-STELLA DOWNS :

18 R. Bon. Je vais essayer d'expliquer ce qui se passe en
19 prenant l'année deux mille quinze (2015), c'est
20 peut-être le... on va se concentrer sur deux mille
21 quinze (2015).

22 Alors, si on détient pour les besoins... on
23 détient les outils pour répondre à la journée de
24 pointe, ce que l'on a présenté à la cause tarifaire
25 deux mille quinze (2015), c'est qu'on contractait

1 une certaine capacité sur la période d'hiver... sur
2 la période annuelle et une certaine capacité sur la
3 période d'hiver.

4 Lorsqu'on fait le plan d'approvisionnement,
5 étant donné qu'on a beaucoup de molécules qui sont
6 achetées à Dawn, cet élément-là va être plus ou
7 moins élevé. Ce sont mes achats à Dawn qui vont
8 être modulés en fonction de, si j'utilise ou pas,
9 les outils que j'ai contractés.

10 Donc, sur la période d'hiver, on n'en a pas
11 des excédents. Bien, à moins que... à moins qu'il
12 fasse très très chaud, mais même encore là, ce
13 n'est pas en hiver que je vais avoir des excédents,
14 ça va se refléter sur l'été. S'il fait très chaud,
15 je vais peut-être moins retirer de chez Union parce
16 que les achats sont contractés. Donc, si je retire
17 moins de chez Union, j'ai moins à injecter. Si j'ai
18 moins à injecter, je vais peut-être avoir du...
19 moins d'achats à faire en été. Ce sont les achats à
20 Dawn en fonction du plan, ce qu'on voit, qui vont
21 venir moduler la demande. Mes outils sont
22 totalement utilisés.

23 Alors, si j'avais à vendre du transport
24 long haul parce qu'il fait très très chaud puis je
25 suis rendue à zéro achat et je dois... j'ai

1 vraiment un excédent de transport, ça ne rentre pas
2 dans les transactions financières, ça rentre dans
3 la notion de transactions opérationnelles. Je me
4 débarrasse de cet élément-là.

5 Les transactions financières, ce sont des
6 conditions... ça prend des conditions dans le
7 marché pour qu'elles se... pour qu'elles se
8 réalisent. Si le marché ne voit pas un intérêt à...
9 à prendre une partie de ma capacité de transport
10 short haul en été, il n'y en aura pas de
11 transaction financière.

12 Ça fait que quand on regarde au niveau du
13 plan, les capacités qu'on a contractées, ce sont
14 des capacités qui sont entre Empress et EDA qui
15 vont être utilisées totalement à cent pour cent
16 (100 %) et que ce sont les achats à Dawn qui vont
17 se faire refléter, je n'ai pas plus d'outils pour
18 faire des transactions financières. J'ai les mêmes
19 outils qu'aujourd'hui. J'ai des capacités de
20 transport short haul qui, en été, ne sont pas
21 utilisées et que, étant donné que la clientèle,
22 pour desservir notre clientèle, on en a... parce ce
23 qu'on n'en a pas besoin, on va aller voir est-ce
24 que, dans le marché, on peut faire des transactions
25 financières sur ces capacités-là. Et ça, ça ne

1 change pas dans notre plan.

2 Ça fait que ce qu'il faut voir entre les
3 différents... entre les différents plans, c'est...
4 et on peut très bien le voir, c'est que c'est la
5 quantité d'achats à Dawn qui fluctue. Le jour qu'on
6 n'aura plus d'achats à Dawn requis, là on pourra
7 peut-être parler qu'on a des capacités de transport
8 excédentaires, mais ça va être quand on va... quand
9 on va les vendre sur le marché secondaire, ces
10 capacités excédentaires là, c'est... elles sont
11 plus qualifiées de transactions opérationnelles et
12 non de transactions financières.

13 Ça fait que c'est... c'est le fait de
14 détenir les outils pour la journée de pointe
15 n'amènera pas plus de transactions financières que
16 ce qu'on détient ici, de ce qu'on pouvait réaliser
17 parce que les transactions financières sont
18 faites... Quand on regarde la pièce que vous nous
19 avez déposée, la A-060, les éléments qui sont là -
20 je reviendrai sur la première ligne - et quand on
21 regarde : cession Dawn/EDA, cession short haul
22 Parkway/EDA », ce sont mes capacités de short haul
23 avec lesquelles je travaille, ce ne sont pas les
24 capacités entre Empress et EDA. Je les utilise
25 totalement ces capacités-là.

1 D'ailleurs, de mémoire, on a répondu à une
2 question de la Régie qui demandait quel serait le
3 coefficient d'utilisation des capacités sur le
4 marché secondaire et la réponse a été « cent pour
5 cent (100 %), on va les utiliser ces capacités-là,
6 il n'y en aura pas des excédents. »

7 Les échanges, la ligne d'échanges qu'on
8 voit à la pièce A-060, ce sont des échanges
9 principalement sur les capacités d'Union entre Dawn
10 et Parkway, le M-12 et le C-1, donc c'est avec ces
11 capacités-là qu'on vient optimiser la... nos
12 outils, si on peut dire.

13 La première ligne qui est une cession de
14 long haul, cette transaction-là... là, de mémoire,
15 je ne sais pas si c'était une ou deux, c'est des
16 cessions qu'on a faites il y a quelques années,
17 c'était le contrat de cinq ans à peu près. Et ces
18 cessions-là, en fait, c'est... on a cédé à une
19 tierce partie, mais on a dit « je veux que tu me
20 donnes quand même la molécule. » Donc,
21 virtuellement j'utilise le long haul, mais parce
22 que je lui avais cédé, il me donnait un revenu et
23 ce revenu-là... Donc, la clientèle était gardée
24 indemne parce que j'avais pris le transport, je
25 l'avais cédé à quelqu'un d'autre, il me donnait un

1 revenu pour ça, mais cette capacité-là coulait pour
2 moi avec un coefficient d'utilisation de cent pour
3 cent (100 %).

4 Donc, l'ajout d'outils pour répondre à la
5 demande de pointe versus l'hiver extrême n'amènera
6 pas de transactions financières, ne nous amène pas
7 à faire plus de transactions financières que les
8 éléments que vous avez déjà devant vous dans la
9 A-060.

10 (12 h 00)

11 Q. [109] Toujours dans le même contexte, les coûts de
12 maintien de fiabilité pour l'activité de vente GNL,
13 est-ce que c'est exact de dire que les coûts de
14 maintien de fiabilité pour l'activité de vente de
15 GNL sont nuls et qu'en conséquence, l'acquisition
16 de GNL par sa filiale non réglementée est moins
17 coûteuse?

18 M. DAVE RHÉAUME :

19 R. Il manque peut-être un bout à la phrase, que quoi?

20 Q. [110] Parce que la journée de pointe est supérieure
21 à l'hiver extrême.

22 R. Donc... Excusez-moi. Donc, l'augmentation de la
23 pointe au-delà des outils nécessaires pour répondre
24 à la pointe au-delà des outils nécessaires pour
25 répondre à l'hiver extrême, en effet, rend l'outil

1 de maintien non nécessaire, ce qui peut avoir un
2 impact donc de coûts inférieurs sur le client GNL
3 dans la mesure où les coûts d'outils de maintien
4 seraient supérieurs aux coûts d'entreposage qu'on
5 demande aux clients GNL de supporter. Ça c'est ce
6 que la proposition de Gaz Métro dit.

7 Ceci dit, je tiens juste à préciser
8 qu'indépendamment qu'on prenne la nouvelle méthode
9 de pointe qui est proposée dans ce dossier-ci ou la
10 méthode qui est déjà en vigueur, cette année il n'y
11 a pas besoin d'outils de maintien pour les volumes
12 consommés par le client GNL.

13 Donc, l'ajout du client GNL dans le Plan
14 d'approvisionnement ne nécessite pas d'acquérir un
15 outil de maintien pour assurer la sécurité
16 d'approvisionnement. Donc, cette année, la méthode
17 de pointe n'aurait pas d'impact, si vous voulez,
18 sur le coût à encourir par le client GNL, c'est le
19 coût de l'entreposage, donc ça part des coûts
20 d'entreposage totaux de la daQ, qui devrait être le
21 coût à supporter par le client GNL.

22 Q. [111] Puis toujours dans le même contexte, là. On
23 revient au préambule un petit peu de ma question.
24 Donc, le contexte c'est que les besoins de pointe
25 sont supérieurs aux besoins de l'hiver extrême puis

1 que le Distributeur propose de contracter du
2 transport sur le marché secondaire et du transport
3 ferme en deux mille dix-huit (2018).

4 Est-ce que c'est exact de dire que le
5 Distributeur a moins recours à l'Usine LSR en cas
6 d'hiver extrême et qu'en conséquence, la Régie
7 acceptait la demande quant à la vente de court
8 terme de GNL, un volume plus élevé de GNL serait
9 disponible en fin d'hiver pour faire l'objet d'une
10 vente de GNL par la filière non réglementée?

11 R. La réponse c'est oui.

12 Q. [112] Puis est-ce qu'il serait opportun de modifier
13 l'incitatif à la performance pour que le
14 Distributeur soit davantage incité à optimiser son
15 Plan d'approvisionnement et à mettre en place des
16 outils de pointe pour répondre aux besoins de
17 pointe?

18 R. Beaucoup de choses sont pertinentes en ce qui a
19 trait à l'optimisation des coûts
20 d'approvisionnement. Il y a un dossier qui est
21 prévu. Le calendrier a été déposé dans le cadre de
22 la phase 2. Gaz Métro doit remettre un document de
23 réflexion disons qui amorcerait un processus qui
24 inclut, entre autres, des consultations avec les
25 intervenants.

1 C'est certain que l'optimisation des coûts
2 d'approvisionnement et donc des coûts de pointe va
3 faire partie des réflexions dans le cadre de ce
4 document-là.

5 Q. [113] Ensuite je vous réfère à la pièce Gaz Métro-
6 7, Document 2 à la page 11. La cote Régie est le
7 B-0051, qui sont des conclusions recherchées par
8 Gaz Métro. Donc, Gaz Métro demande à la Régie dans
9 le bas du carré :

10 [...] d'autoriser des ventes
11 additionnelles « court terme » de GNL
12 en fonction des capacités résiduelles
13 excédentaires évaluées à la fin de la
14 période hivernale, comme présenté à la
15 section 4.

16 Pouvez-vous commenter sur la possibilité que cette
17 demande soit examinée dans le cadre de la phase 3?
18 (12 h 05)

19 M. DAVE RHÉAUME :

20 R. On n'y avait pas pensé avant, mais compte tenu que
21 le constat des ventes additionnelles, donc des
22 capacités résiduelles excédentaires se fait à la
23 fin de l'hiver, si la décision sur la Phase 3 était
24 rendue en cours d'hiver, je présume que ce serait
25 bien que la décision soit rendue un petit peu avant

1 pour que le client GNL puisse prévoir au moins voir
2 comment il communiquerait cette information-là au
3 marché, là. Mais dans la mesure où c'était rendu en
4 cours d'hiver, à ce point-ci, là, avec les gens qui
5 sont sur le banc qui ne... qui... je pense que ça
6 apparaît aussi. Ça pourrait être acceptable. C'est
7 ça.

8 Me VINCENT REGNAULT :

9 Peut-être juste me permettre un petit
10 commentaire..., un petit commentaire, rapidement à
11 ce stade-ci, là, parce que la Phase 3, qu'il y a
12 probablement une demande de révision qui est
13 pendante à l'égard de la décision qui a été rendue
14 sur l'allégement réglementaire et qui pourrait
15 avoir un impact sur la Phase 3, donc il y a ça. On
16 sait qu'il y a également une pièce qui a été
17 déposée le quinze (15) octobre dernier par Gaz
18 Métro, la GM-7, Document 3, de mémoire, sur les
19 approvisionnements... sur l'entreposage à Dawn qui
20 va être traité probablement dans le cadre de la
21 Phase 3.

22 Donc, ce serait à voir, j'imagine à évaluer
23 dans tout cet... de tenir compte en fait de tous
24 ces éléments-là pour le traitement. Je pense que la
25 décision ou ce qu'il faut retenir de la réponse du

1 témoin c'est qu'il y a une décision qui doit être
2 rendue avant la fin de l'hiver à cet égard-là, pour
3 permettre justement de savoir si c'est possible ou
4 non et de savoir si évidemment La DAQ pourra en
5 bénéficier. Merci.

6 Me AMÉLIE CARDINAL :

7 Q. [114] Je reviens un petit peu sur un sujet qui a
8 été abordé un petit peu avant dans mes questions,
9 donc la mise en place d'un volet
10 superinterruptible. Je vous invite à prendre la
11 pièce Gaz Métro-11, Document 1 à la page 64. Donc
12 la question... Non, c'est beau j'ai pas... Donc
13 vous êtes à cette page-là, la page 64? Oui?

14 Donc Gaz Métro indique qu'il avait laissé
15 savoir que le déploiement du tarif pourrait se
16 faire au plus tôt le premier (1er) octobre deux
17 mille quinze (2015).

18 Cependant, avec les travaux
19 informatiques présentement en cours,
20 Gaz Métro estime plutôt que le tarif
21 ne pourrait être mis en place avant le
22 premier (1er) octobre deux mille seize
23 (2016).

24 Pouvez-vous préciser de quoi il s'agit quand Gaz
25 Métro mentionne « les travaux informatiques en

1 cours »?

2 Mme CAROLINE DALLAIRE :

3 R. Bien il y a des travaux actuellement, entre autres
4 je pense au Plan d'approvisionnement gazier, pour
5 tout ce qui entoure le déplacement à Dawn, pour les
6 systèmes de nomination aussi il y a des changements
7 qui sont faits, alors ces changements-là sont en
8 cours. Et voilà. Et il y a d'autres choses aussi
9 qui... d'autres travaux. On m'a parlé de travaux au
10 niveau de la facturation, au niveau de bases de
11 données aussi. Donc, tous ces projets-là sont
12 entamés et difficile de les repousser. On ne peut
13 les repousser, en fait.

14 Q. [115] Puis si c'est ça qui était retenu,
15 évidemment, est-ce qu'il serait possible de mettre
16 en place une solution superinterruptible au premier
17 (1er) novembre deux mille quinze (2015), que ce
18 soit en allouant des ressources supplémentaires ou
19 autrement?

20 R. En fait, est-ce que ce serait possible? Je pense
21 que oui, ce serait possible. Bon, on a parlé des
22 enjeux informatiques alors c'est sûr
23 qu'inévitablement le calendrier serait chamboulé,
24 il y a des choses qui seraient probablement
25 repoussées. Alors il y a des enjeux à ce niveau-là.

1 Il y a des enjeux de coûts aussi, c'est sûr. De
2 développer des solutions ça ne se fait pas sans
3 coûts. Alors il y a des coûts associés à ça.

4 Et je vous dirais c'est possible, mais à
5 quel prix aussi? Et en termes de prix, là, je ne
6 pense pas juste aux coûts, mais je pense aussi au
7 prix en termes de temps. C'est du temps qu'il faut
8 consacrer à ça. Il ne faut pas minimiser la mise en
9 place de ce genre de solution-là. Il faut
10 s'attacher à l'interne avec l'informatique, avec la
11 facturation, avec les ventes, avec les clients,
12 etc.

13 Alors ça demande beaucoup de temps. Et s'il
14 faut prendre ce temps-là, on va le prendre. Je vous
15 garantis qu'on va faire tous les efforts pour que
16 tous les... tout soit bien attaché. Mais c'est sûr
17 que c'est du temps qu'on ne passera pas à
18 développer une solution plus globale, qui est pour
19 nous plus valable. On parle à la révision de
20 l'offre interruptible. Alors c'est là qu'on pense
21 qu'on doit mettre nos efforts. Et ma préoccupation
22 en tant que chef de service à la tarification c'est
23 qu'on va prendre beaucoup de temps à développer une
24 solution temporaire et on ne travaillera pas sur la
25 solution qui est, tant qu'à nous, la meilleure.

1 (12 h 10)

2 Me AMÉLIE CARDINAL :

3 Parfait. Donc, il me reste pour à peu près une
4 heure et demie de questions! Non, c'est beau, j'ai
5 terminé. Merci beaucoup.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Oui, Maître Regnault.

8 Me VINCENT REGNAULT :

9 Moi, je vais avoir quelques questions de
10 réinterrogatoire. Alors à votre convenance, si vous
11 voulez faire ça. Ça ne sera pas très long. Mais je
12 peux le faire tout de suite ou on peut le faire
13 après le lunch. Ça ne me dérange pas.

14 LE PRÉSIDENT :

15 On va avoir des questions nous autres aussi. Mais
16 on ne les fera pas tout de suite, on va les faire
17 après l'ajournement pour la pause lunch. Et en
18 retour de l'après-midi, on va avoir nos questions.
19 Vous allez pouvoir y aller en réinterrogatoire
20 également. Et puis après ça, bien, je vais répondre
21 à votre question. On va passer le panel, je pense
22 qu'on va être en mesure de passer le panel numéro 5
23 sur... c'est très court pour nous autres. Il
24 semblerait qu'on est satisfait pas mal de ce qui a
25 été fait dans le travail là-dedans. Maître Gertler,

1 est-ce que vous allez passer aujourd'hui?

2 Me FRANKLIN S. GERTLER :

3 Non. Je veux juste signaler que nous avons une
4 question avec la permission de la Régie, une petite
5 question qui est survenue par la suite de, à la
6 lumière de l'interrogatoire maître Cardinal. Avec
7 l'indulgence de la Régie, on aimerait la poser. Ça
8 ne sera pas très long. Par rapport aux coûts
9 évités.

10 LE PRÉSIDENT :

11 On va faire ça au retour.

12 Me FRANKLIN S. GERTLER :

13 Merci.

14 LE PRÉSIDENT :

15 D'accord. Maître Turmel?

16 Me ANDRÉ TURMEL :

17 Bonjour, Monsieur le Président. Deux choses.

18 Monsieur Gosselin doit quitter cet après-midi. Son
19 train est à une heure (1 h). Et je me fais aussi
20 l'avocat de monsieur le sténographe qui a aussi
21 indiqué que cet après-midi, il avait une difficulté
22 en après-midi, étant grand-père lui aussi, il a une
23 -comment dire- une marche à prendre avec son petit-
24 fils cet après-midi.

25 Alors, bref, tout le monde est un peu en

1 mode Halloween finalement. Bref, pour ce qui est de
2 la FCEI puisqu'on n'a pas de questions sur l'autre
3 volet, monsieur Gosselin demande si la FCEI peut
4 passer lundi tout simplement pour sa preuve, point
5 final. Merci.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Oui, on est d'accord avec la FCEI, lundi.

8 Me GUY SARAULT :

9 Monsieur le Président, Madame la Régisseur,
10 Monsieur le Régisseur, une question d'intendance
11 également. Mon témoin monsieur Cormier m'informe
12 qu'il a un rendez-vous personnel familial
13 incontournable et qu'il doit quitter
14 obligatoirement au plus tard à trois heures (3 h)
15 aujourd'hui. Alors, je ferais la même demande à son
16 égard. Ce serait, si on ne peut pas le passer et
17 terminer pour trois heures (3 h), de le faire
18 entendre lundi si possible.

19 LE PRÉSIDENT :

20 D'accord. Je regarde ça. Je vous reviens dans
21 quelques minutes, Monsieur Cormier, Maître Sarault.
22 Maître Paquet?

23 Me GENEVIÈVE PAQUET :

24 Bonjour, Monsieur le Président. Bien, nous aussi,
25 c'est une question d'intendance. Hier, vous nous

1 aviez dit de rester disponible, mais madame Moreau
2 serait disponible pour venir cet après-midi. Par
3 contre, on aurait aimé avoir une confirmation si le
4 GRAME va passer cet après-midi ou pas.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Maître Paquet, madame Moreau...

7 Me GENEVIÈVE PAQUET :

8 Elle est en attente de votre décision.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Elle n'est pas loin?

11 Me GENEVIÈVE PAQUET :

12 Non, elle n'est pas loin, elle est chez elle. Donc,
13 ça lui prend au moins une heure de déplacement.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Je ne la ferai pas déplacer pour...

16 Me GENEVIÈVE PAQUET :

17 C'est pour ça qu'on vous le demande.

18 LE PRÉSIDENT :

19 J'avais peut-être mal saisi. C'est pour ça que je
20 préfère ne pas faire déplacer madame. Est-ce qu'il
21 y aurait un autre... En fait, ce qu'on comprend,

22 là, c'est que, de retour à une heure trente

23 (1 h 30), la Régie a trente (30) minutes de

24 questions à peu près, assez « short ». C'est plus

25 macro moins pointu. Après ça, je comprends qu'on va

1 avoir le panel numéro 5, maximum trente (30)
2 minutes. Ça nous amène à deux heures trente
3 (2 h 30). Et ce que j'aimerais faire, c'est... ce
4 qu'on aimerait faire, c'est passer... commencer au
5 moins le dépôt d'une preuve. Maître Regnault?

6 Me VINCENT REGNAULT :
7 Simplement ne pas oublier que j'ai des questions en
8 réinterrogatoire. Alors peut-être un dix minutes,
9 dépendamment de la longueur des réponses. Mais je
10 ne pense pas beaucoup plus.

11 LE PRÉSIDENT :
12 On a parlé de flexibilité de la part de nos
13 intervenants. Est-ce que, Maître Neuman, vous serez
14 disponible pour passer cet après-midi? Pas
15 disponible? Merci.

16 Me DOMINIQUE NEUMAN :
17 Non, suite aux remarques de la formation d'hier,
18 j'ai décommandé, enfin j'ai informé madame Blais
19 qu'elle passerait lundi. Puis elle est en Estrie en
20 ce moment. Puis elle a aussi des enfants.

21 LE PRÉSIDENT :
22 Par conséquent, la preuve des intervenants débutera
23 lundi matin à neuf heures (9 h). Donc on prend une
24 pause. De retour à une heure trente (1 h 30).

25

1 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

2 REPRISE DE L'AUDIENCE

3 (13 h 30)

4 LE PRÉSIDENT :

5 Rebonjour messieurs, dames. Maître Gertler, vous
6 aviez une question additionnelle.

7 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

8 Merci, Monsieur le Président.

9 Q. [116] Juste une petite question par rapport, suite
10 à l'interrogatoire de maître Cardinal, au contre-
11 interrogatoire c'est-à-dire. C'est que j'ai cru
12 comprendre que le coût par mètre cube du gaz à
13 vaporisation additionnel, si on fait l'option
14 d'augmenter la capacité, serait de trois dollars et
15 vingt sous le mètre cube (3,20 \$/m³). Est-ce que
16 c'est bien qu'est-ce que j'ai entendu?

17 M. DAVE RHÉAUME :

18 R. Pouvez-vous répéter votre question? On n'est juste
19 plus sûr de la phrase. Trois et vingt (3,20),
20 c'était le coût de quoi?

21 Q. [117] Trois dollars et vingt sous le mètre cube
22 (3,20 \$/m³) qui serait le coût évité du... de
23 l'addition à la capacité de vaporisation.

24 R. Oui, c'est exact.

25 Q. [118] O.K. Puis par rapport à la tarification

1 interruptible, si j'ai bien compris, le chiffre
2 serait autour de un dollar trente et un, ou virgule
3 trente et un, ou un dollar et soixante et onze le
4 mètre cube (1,71 \$/m³). Est-ce que c'est juste?

5 M. SYLVAIN TREMBLAY :

6 R. Oui, selon le calcul de la Régie, c'est environ une
7 et trente (1,30). Puis par la suite, on a précisé
8 qu'avec les coûts de trois et dix par mètre cube
9 (3,10/m³), ça ferait plutôt autour de quinze
10 dollars (15 \$).

11 Q. [119] De quinze dollars (15 \$)?

12 R. Oui.

13 Q. [120] O.K. La question qui m'importe, c'est la
14 suivante. Là, je suis, Monsieur le Président, à la
15 pièce Gaz Métro-6, Document 1, et je suis à la page
16 9. Puis, là, on regarde, là, on dit à la ligne 18 à
17 peu près :

18 Coûts totaux de modifications à
19 l'usine LSR et au réseau.

20 On voit que :

21 Les coûts totaux du projet sont
22 estimés à environ 31,76 M\$.

23 Et ma question est la suivante. C'est évident que,
24 en tout cas, je vous pose la question, si ces coûts
25 sont, sont par hypothèse engagés, ils doivent être

1 ajoutés aux coûts évités, dans quelques coûts
2 évités pour les fins, entre autres, d'efficacité
3 énergétique, si j'ai bien compris? Ils s'ajoutent
4 finalement au coût de service?

5 R. Oui, s'il y a des investissements de l'ampleur de
6 ces investissements-là, ils sont ajoutés au coût de
7 service. Et donc, forcément, ils sont pris en
8 compte.

9 Q. [121] Et par rapport à l'option C, puis, là, vous
10 allez connaître mieux votre preuve que moi, il y a
11 un coût additionnel, c'est un peu plus compliqué à
12 calculer, j'imagine, mais ce serait quoi? Je ne
13 suis pas sûr d'avoir bien saisi le coût additionnel
14 qui serait associé à cette option-là?

15 M. DAVE RHÉAUME :

16 R. Je veux comprendre votre question. Donnez-moi un
17 instant s'il vous plaît. Donc, dans les deux cas,
18 que ce soit un investissement qui soit fait à
19 l'usine LSR qui vient augmenter le coût de service
20 ou que ce soit un rabais tarifaire, peu importe le
21 type, qui vient donc à travers le volet C, dans les
22 deux cas, ça va se refléter dans le tarif de la
23 clientèle et donc, dans le calcul du coût évité aux
24 fins de l'évaluation des programmes d'efficacité
25 énergétique.

1 (13 h 35)

2 Q. [122] O.K. Puis sans entrer dans une grande réponse
3 détaillée, si vous l'avez, c'est quoi le chiffre,
4 ça s'évalue à combien pour le tarif C, est-ce que
5 vous êtes capable de le dire?

6 R. Aucune idée. À ce point-ci ce qu'on dit sur le
7 volet C, puis c'est ce que monsieur Tremblay venait
8 de dire, c'est, selon les hypothèses qu'on fait, on
9 peut arriver à un coût d'un dollar et trente
10 (1,30 \$) ou on peut arriver à quinze dollars
11 (15 \$). Donc, on a du quinze (15) pour un.

12 Q. [123] O.K. Mais ça c'est au mètre cube, mais ça se
13 traduirait par combien en millions de dollars à peu
14 près?

15 R. Sur l'efficacité, sur les programmes d'efficacité
16 énergétique?

17 Q. [124] Mais sur le coût de service, là.

18 R. Écoutez, c'est une évaluation à haut niveau, mais,
19 comme ce qu'on précisait à la diapositive numéro 6,
20 le coût potentiel annuel de l'option C pourrait
21 être de l'ordre de vingt-quatre millions de dollars
22 (24 M\$).

23 C'est important de noter c'est le coût
24 annuel alors qu'ici c'est un investissement de
25 trente et un point deux millions de dollars

1 (31,2 M\$) une fois, là. Donc, le coût de trente-
2 deux millions de dollars (32 M\$) a un impact annuel
3 qu'on avait tantôt de l'ordre de trois millions
4 (3 M\$).

5 Q. [125] Hum, hum.

6 R. Donc, c'est l'ampleur des montants.

7 Q. [126] O.K.

8 R. Potentiel.

9 Q. [127] Merci beaucoup, Messieurs, Dames. Merci,
10 Monsieur le Président.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Merci, Maître Gertler. Maître Cardinal.

13 RÉINTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

14 Oui. En fait, j'avais un engagement à demander à
15 Gaz Métro qui ressort du contre-interrogatoire de
16 tout à l'heure. Parce que madame Downs a indiqué
17 tantôt que, si la Régie le demandait, Gaz Métro
18 était prête à déposer une mise à jour du Plan
19 d'approvisionnement sur la base des données réelles
20 deux mille treize-deux mille quatorze (2013-2014).

21 Q. [128] Donc, la Régie vous demanderait de déposer la
22 prévision des besoins d'approvisionnement en
23 journées de pointe et en hiver extrême pour chacune
24 des années du Plan en utilisant donc les données
25 réelles de consommation de deux mille treize-deux

1 mille quatorze (2013-2014).

2 Mme MARIE-STELLA DOWNS :

3 R. En fonction...

4 Q. [129] Pour les options continues et... Pour les
5 options 1, 2 et 3. Donc, c'est l'engagement numéro?

6 LA GREFFIÈRE :

7 Numéro 3.

8 Me AMÉLIE CARDINAL :

9 Numéro 3.

10 Me VINCENT REGNAULT :

11 Excusez-moi. Monsieur le Président.

12 Q. [130] Je veux simplement avoir une idée du temps
13 nécessaire pour répondre à cet engagement-là,
14 Madame Downs?

15 R. Bien, c'est sûr que ça prend une journée, là, au
16 niveau traitement puis... Donc, ça fait lundi fin
17 de journée.

18 Q. [131] O.K. En fait, c'est simplement parce que
19 lundi ça va être la preuve des intervenants. Moi,
20 je veux que madame Downs soit évidemment ici pour
21 les entendre. Alors j'aurai une discussion avec
22 madame Downs à la fin de la journée puis on vous
23 reviendra assurément lundi pour vous dire à quel
24 moment on est capable de vous fournir cet
25 engagement-là.

1 Me AMÉLIE CARDINAL :

2 D'accord. Donc, si vous voulez, je peux reformuler
3 l'engagement au complet, donc ça va peut-être être
4 plus simple aussi pour les notes sténo.

5 Donc, ça serait de déposer la prévision des
6 besoins d'approvisionnement en journées de pointe
7 et en hiver extrême pour chacune des années du Plan
8 en utilisant les données réelles de consommation
9 deux mille treize-deux mille quatorze (2013-2014)
10 et de présenter les résultats pour chacune des
11 trois options en considérant la journée de pointe
12 proposée et la journée de pointe actuelle. Merci.

13 R. Excusez, vous voulez aussi la journée de pointe
14 proposée et la journée de pointe actuelle au niveau
15 des paramètres?

16 Q. [132] Donc, ça serait au niveau de l'année deux
17 mille quatre (2004) et de l'année mil neuf cent
18 quatre-vingt-un (1981).

19

20 E-3 (GM) : Déposer la prévision des besoins
21 d'approvisionnement en journées de
22 pointe et en hiver extrême pour
23 chacune des années du Plan
24 d'approvisionnement en utilisant les
25 données réelles de consommation 2013-

1 2014. Présenter les résultats pour
2 chacune des trois options, en
3 considérant la journée de pointe
4 proposée et la journée de pointe
5 actuelle, pour les années 2004 et 1981
6 (demandé par la Régie)

7

8 (13 h 41)

9 LE PRÉSIDENT :

10 Q. [133] C'est clair. Ça ressemble beaucoup à une
11 question 11.1 qu'on avait, là, dans...

12 Mme MARIE-STELLA DOWNS :

13 R. Oui. Ou celle qu'on a eu par la lettre qu'on vous a
14 déposée le vingt-neuf (29), là, qui a été faite
15 pour deux mille seize (2016). En fait, c'est plus
16 par rapport à cet...

17 Q. [134] C'est ça. On se comprend.

18 R. Je suis mieux d'arriver avec les mêmes chiffres
19 pour deux mille seize (2016), option 2, méthode
20 proposée.

21 Q. [135] C'était le test.

22 R. Il y en a une de faite.

23 Q. [136] Ça va pour l'engagement. Maître Rozon.

24 INTERROGÉS PAR Me LOUISE ROZON :

25 Q. [137] Bonjour. Louise Rozon pour la formation.

1 Bonjour aux Membres du panel. Je vais avoir juste
2 peut-être deux, trois questions qui sont plus
3 d'ordre général.

4 Vous avez précisé, à juste titre, que la
5 première étape que l'on doit réaliser lorsqu'on
6 analyse un plan d'approvisionnement, c'est de
7 déterminer le niveau de la demande que Gaz Métro
8 devra... à laquelle Gaz Métro devra répondre aux
9 cours des trois années, là, qui sont visées et que
10 c'est tout à fait effectivement adéquat de dire
11 qu'il ne faut pas chercher à réduire cette demande-
12 là uniquement dans le but de réduire les coûts
13 d'approvisionnement. Donc, il s'agit de déterminer
14 une juste... un juste niveau de demande auquel Gaz
15 Métro est appelée à répondre.

16 Mais, évidemment, ce niveau-là peut varier
17 selon la méthode que l'on... que l'on utilise, mais
18 ma question est plus générale. Est-ce qu'il y a un
19 niveau de risque avec lequel Gaz Métro est prête à
20 vivre ou si finalement c'est plus un risque zéro
21 que l'on... que l'on cherche à atteindre, c'est-à-
22 dire qu'on soit vraiment capable de répondre à la
23 journée... à la demande de pointe la plus... la
24 plus importante qui a été constatée au cours des
25 dernières années?

1 M. DAVE RHÉAUME :

2 R. Merci pour le temps de... c'est Frédéric Morel qui
3 aurait répondu à cette question-là normalement. La
4 réponse, c'est non. Pour Gaz Métro, dans la mesure
5 où ce sont des éventualités qu'on est capable de
6 prévoir, en effet, l'objectif c'est qu'il n'y ait
7 zéro risque de ne pas être capable de répondre à
8 cette demande-là. Ce qui ne veut pas dire que
9 lorsqu'on achète les outils pour répondre...

10 Actuellement, la méthode qu'on propose,
11 c'est une méthode basée sur des outils statistiques
12 reconnus qui utilisent les données disponibles à
13 Gaz Métro pour évaluer quelle pourrait être la
14 demande. Est-ce que ça pourrait être plus? La
15 réponse est oui. Est-ce que les outils qu'on
16 propose d'acquérir offrent une garantie à cent pour
17 cent (100 %) que c'est impossible d'en manquer? La
18 réponse, c'est non. Il y a des événements...

19 Lorsqu'une journée t'as un hiver... une
20 journée plus froide que ce que t'avais eu avant, ça
21 peut réarriver le lendemain. Donc, on n'a pas une
22 méthode qui a pour but de couvrir tout ce qui
23 pourrait arriver et de rajouter de l'espace pour
24 garantir quoi que ce soit. Par contre, lorsque ce
25 sont des événements qu'on est capable, en examinant

1 les données, de constater qu'ils pourraient se
2 produire, en effet, l'objectif, c'est d'avoir un
3 risque zéro pour ces événements-là.

4 Q. [138] L'autre étape, c'est évidemment de déterminer
5 quels sont les outils nécessaires pour répondre,
6 bon, dans ce cas-ci, les outils additionnels pour
7 la demande de pointe. L'année dernière, la Régie
8 vous a fait part, dans le cadre d'une de ses
9 décisions, de sa préoccupation en ce qui a trait
10 aux coûts qui sont liés à des... à l'achat de
11 transport ferme ou sur le marché secondaire pour
12 répondre à une demande qui... qui pourrait ne pas
13 avoir à se produire au cours de l'hiver et vous
14 demandait de réfléchir à des outils... en fait, à
15 des outils de pointe pour répondre à une demande de
16 pointe.

17 (13 h 48)

18 Bon. Il y a quelques solutions qui avaient
19 été à l'époque soit proposées par les intervenants
20 ou proposées par la Régie qui ont été examinées
21 dans le cadre du dossier. Mais, moi, ça fait
22 quelques années que je n'ai pas fait le dossier
23 tarifaire de Gaz Métro, donc je suis un peu
24 nouvelle dans tout ça. Mais, ma réflexion, c'est...
25 c'est comme - puis dites-moi si j'ai tort - mais on

1 a l'impression que vous ne faites pas preuve d'un
2 enthousiasme débordant pour trouver des outils de
3 pointe afin de faire en sorte que ce soit en bout
4 de ligne, les coûts d'approvisionnement soient
5 moins élevés pour l'ensemble de la clientèle. À
6 chaque fois qu'il y a des solutions qui sont
7 proposées, on dirait qu'il y a toujours plus
8 d'inconvénients que d'avantages, même si à première
9 vue les coûts de ces outils-là apparaissent comme
10 étant plus intéressants que l'alternative qui est
11 de faire des achats sur les marchés, des achats de
12 transport ferme ou sur les marchés secondaires.

13 Donc j'aimerais peut-être juste vous
14 entendre par rapport à cet enjeu qui peut
15 transparaître dans les multiples demandes de
16 renseignements qui vous ont été posées.

17 M. DAVE RHÉAUME :

18 R. Donc vous avez vraiment une réponse qui est le
19 résultat de six personnes sur un panel. Je vais
20 essayer de mettre un ordre qui fait du sens là-
21 dedans. Premièrement, il faut partir du départ que
22 Gaz Métro se doit d'assurer la sécurité
23 d'approvisionnement de sa clientèle. Je trouve ça
24 intéressant, en passant, c'est un aparté à la
25 réponse, mais je trouve ça intéressant comme

1 question. Vous dites que la perception c'est que
2 vous ne semblez pas très ouverts ou collaborateurs
3 là-dedans.

4 Je vous dirais que c'est faux. Ce n'est pas
5 le cas. On est... la situation que Gaz Métro et sa
6 clientèle vit depuis un an ou deux nous cause
7 beaucoup de maux de tête, beaucoup d'efforts, puis
8 on est très proactifs à essayer de trouver des
9 solutions. Ceci dit, compte tenu qu'il y a toujours
10 dans le « back drop », là, l'éléphant dans la pièce
11 c'est toujours les solutions que tu peux trouver ne
12 doivent pas mettre à risque la sécurité
13 d'approvisionnement de la clientèle. C'est peut-être
14 ça qui cause peut-être cette perception-là, mais
15 c'est certain que ça cause un frein à mettre en
16 place des mesures qui, selon nous, ne permettent
17 pas de rencontrer ce mandat-là.

18 Je vais passer quelques éléments en
19 particulier. Les clients actuels... la façon la
20 plus simple, à court terme, qu'on aurait pu
21 imaginer, de réduire les outils de pointe, c'est
22 que des clients décident de retourner à
23 l'interruptible. La réalité, actuellement, c'est
24 pas la faute des clients, c'est pas la faute de Gaz
25 Métro. On peut même faire la remarque que c'est pas

1 la faute de TransCanada, là, ce qui se passe dans
2 le marché. Le fait que les prix du gaz naturel sont
3 complètement déconnectés des prix de l'alternative
4 fait en sorte que les clients ne veulent plus être
5 interrompus.

6 On peut penser que Gaz Métro aurait dû être
7 plus proactif là-dedans, mais ça m'apparaît assez
8 sévère de penser qu'il y a trois, quatre ans on
9 aurait dû venir voir, alors que l'offre
10 interruptible a toujours été basée sur une
11 rémunération fixe, de voir venir - entre vous puis
12 moi, si on avait vu venir on n'aurait pas besoin de
13 travailler aujourd'hui parce qu'on serait très
14 riches - de voir venir l'écart entre le prix de
15 pétrole et le prix du gaz naturel et d'anticiper
16 ces modifications-là à l'avance pour corriger le
17 tarif interruptible avant même que le problème se
18 matérialise.

19 Aujourd'hui, madame Dallaire l'a dit hier,
20 on est extrêmement préoccupés par la situation des
21 tarifs interruptibles puis des enjeux de transport
22 et d'équilibrage. C'est une priorité pour Gaz Métro
23 de s'assurer d'offrir un service interruptible qui
24 est efficace, qui permet d'optimiser les coûts
25 d'approvisionnement pour la clientèle, qui répond

1 aux besoins de la clientèle et qui répond à nouveau
2 aux besoins de Gaz Métro d'assurer la sécurité
3 d'approvisionnement. Puis c'est là qu'on tombe
4 dans, je vous dirais des fois - moi je ne suis pas
5 aux approvisionnements gaziers - je parle au
6 procureur qui n'est pas non plus aux
7 approvisionnements gaziers, puis nous aussi on se
8 dit : on a l'air de pas vouloir. Puis c'est parce
9 que... c'est sûr, on aimerait ça pouvoir dire : ah
10 oui, on a une solution exceptionnelle court terme
11 qui se met en place. Ce n'est pas le cas. La
12 vaporisation, c'est des processus qui demandent un
13 BAPE, qui demandent de rechanger, de modifier les
14 conduites.

15 Donc je vous dirais que c'est une bonne
16 option, puis là je ne veux pas lancer la pierre,
17 mais on a eu une option dans la dernière année qui
18 était l'option d'Intragaz, qui présentait des
19 économies significatives pour la clientèle, puis il
20 y a plusieurs raisons pourquoi, mais donc je vous
21 dirais... Le projet a été refusé. Et on se retrouve
22 dans une situation où je pense que tout le monde
23 cherche à trouver des solutions et lorsqu'on trouve
24 des solutions qu'on veut mettre en place
25 rapidement, on se retrouve peut-être avec des

1 solutions qui ne répondent pas aux besoins. C'est-
2 à-dire donc, que ce soit tarifaire, que ce soit des
3 investissements importants quand même chez
4 Intragaz, que ce soit de la vaporisation, c'est pas
5 sûr que ça répond aux besoins.

6 Et en terminant, cette situation-là est
7 exacerbée parce qu'on vit une situation
8 exceptionnelle actuellement, qui va se résorber
9 dans le temps. Actuellement, c'est jamais arrivé -
10 on lit des fois les Conditions de service, puis on
11 a eu des discussions - c'est jamais arrivé des
12 situations où on se dit : si les clients
13 reviennent, il n'y a pas de capacité disponible. Il
14 y en avait, il y a toujours eu de la capacité
15 disponible dans le marché primaire. Il y a des
16 « open season » journaliers sur le site de
17 TransCanada où vous pouvez contracter normalement
18 de la capacité. Actuellement, il n'y en a pas. Donc
19 les coûts énormes puis importants qu'on voit
20 actuellement qui apparaissent être une mauvaise
21 économie, c'est des coûts qui, lorsque le
22 déplacement à Dawn va pouvoir se matérialiser,
23 qu'on va pouvoir transformer un marché secondaire
24 qui coûte plus cher que du long haul en marché...
25 en transport primaire short haul. La façon dont on

1 va regarder ces problèmes-là va peut-être aussi
2 changer.

3 (13 h 55)

4 Donc, je tenais juste à conclure en disant,
5 on est très très proactif puis on est prêt à tout
6 faire pour minimiser les coûts de la clientèle,
7 offrir un service sécuritaire d'approvisionnement à
8 la clientèle, mais on fait ce qu'on peut, on est
9 ouvert à tout, on va regarder toutes idées que les
10 intervenants ou la Régie veulent nous donner à
11 regarder. On est vraiment ouvert.

12 On pense... puis l'exemple du volet C a été
13 signifié beaucoup qu'on a un excellent volume
14 interruptible. Quand on se compare, madame Brochu
15 était ici il y a plusieurs mois, on comparait les
16 nombres de journées d'interruption qu'on interrompt
17 chez Gaz Métro versus n'importe qui au Canada puis
18 c'est tellement plus élevé ce qu'on interrompt chez
19 Gaz Métro. Donc, c'est sûr qu'on peut se dire « Ah,
20 bien créer plus d'interruptibles » mais il y a déjà
21 des offres interruptibles, donc on pense qu'il faut
22 le regarder quand même dans sa globalité. Puis
23 c'est certain que peut-être que cette année, on n'a
24 pas l'optimisation qu'on souhaiterait avoir, mais
25 on pense qu'à terme, on fait les bonnes choses puis

1 on travaille dans le bon sens pour offrir à la
2 clientèle le service le plus sécuritaire possible
3 au coût le moins élevé possible.

4 Me LOUISE ROZON :

5 Q. [139] Merci, Monsieur Rhéaume. Je pense qu'on a
6 même une autre idée à vous suggérer. Je vais
7 laisser mon collègue, monsieur Boulianne, vous en
8 faire part. Alors merci.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Q. [140] C'est une bonne passe, Maître Rozon, je
11 changeais justement, à cause de votre réponse,
12 l'ordre de mes questions.

13 M. DAVE RHÉAUME :

14 R. C'est le mauvais moment pour dire qu'on n'a pas le
15 temps de regarder vos options, hein?

16 Q. [141] Mais effectivement, ici, du côté de la Régie,
17 il y a beaucoup de réflexions, on s'inspire de
18 certains intervenants qui arrivent avec certains
19 outils potentiels. Ici, on imagine d'autres parce
20 qu'on travaille sur d'autres dossiers, puis je
21 reviens à l'Usine LSR, c'est rendu un sujet favori,
22 là, je pense que j'ai touché à tous les dossiers
23 là-dessus. Et une des... on sait que... puis ça,
24 j'avais travaillé là-dessus, là, il va y avoir un
25 nouveau liquéfacteur, probablement, en place en

1 deux mille dix-huit (2018). Ce nouveau train de
2 gaz, nouvel équipement là va requérir, on me dit,
3 cinq cent quinze mille mètres cubes par jour
4 (515 000 m³/j). Et l'idée où... on pense que
5 ça... je comprends qu'en deux mille dix-huit
6 (2018), le problème de pointe va peut-être être
7 différent, mais il reste que je pense qu'on va
8 avoir encore des besoins de pointe. Et on se
9 demandait si ça serait possible de regarder, avec
10 GNL... GNL Gaz Métro ou Gaz Métro GNL une
11 possibilité qui nous apparaissait assez simple,
12 très évidente. On arrive avec cinq cents mètres
13 cubes (500 m³) de gaz naturel à liquéfier. Donc, ce
14 qu'on dirait, en période de pointe, au lieu de le
15 liquéfier, on le laisse dans le réseau, donc ça
16 vous donne une marge de cinq cent quinze mille
17 mètres cubes par jour (515 000 m³/j) de marge et le
18 client GNL, lui, il pourra s'approvisionner, là, à
19 partir des deux citernes qui sont là puis prendre
20 son besoin. On a même pensé qu'on pourrait peut-
21 être lui faire un « deal » en termes de prix, là.
22 Ça, ça fera partie des coûts évités. Est-ce que
23 c'est quelque chose qui est imaginable? Est-ce que
24 vous aviez déjà pensé à ça d'abord?

25 R. En fait, je vais répondre... ils disent « Commencez

1 par répondre à la question et ensuite, vous
2 donnerez le contexte. » Non, ce n'est pas une
3 option qu'on a regardée. Est-ce que la question
4 était déjà dite... est-ce que la daQ pourrait
5 devenir un client de GM-GNL? Ça a déjà été lancé.
6 Je pense même que ça a déjà été questionné une fois
7 en audience cette possibilité-là.

8 Ceci dit, deux précisions, peut-être,
9 pourquoi ce n'est peut-être pas une option, on peut
10 la regarder avec beaucoup plus de sérieux, là, mais
11 deux difficultés associées à cette option-là.
12 D'abord, si on demande aux clients GNL, clients à
13 part entière, là, comme les autres clients de Gaz
14 Métro, indépendamment de qui est propriétaire, de
15 ne pas consommer certaines journées parce qu'il va
16 utiliser la capacité qui est dans l'usine, bien
17 évidemment, on retombe un peu à la même logique que
18 la vaporisation, c'est-à-dire on baisse l'usine
19 plus vite. Sur un hiver extrême, on utilise l'usine
20 plus vite, donc on doit interrompre davantage.

21 Ceci dit, je vous renvoie une question même
22 si je ne peux pas. J'ai de la difficulté à voir la
23 différence entre ça et un client interruptible.
24 C'est-à-dire dans la mesure où c'est un client
25 comme tous les autres clients, de demander à ce

1 client-là, lors des journées de pointe, de
2 s'interrompre essentiellement. Parce qu'aux fins du
3 service que Gaz Métro donne à ce client-là, c'est-
4 à-dire un service où on lui livre du gaz gazeux à
5 son installation à lui puis à partir de là, il fait
6 ce qu'il veut, bien on nous demande de... l'exemple
7 que vous donnez, c'est cette journée-là, de ne pas
8 lui livrer de gaz à son installation à lui qui est
9 le liquéfacteur, donc, essentiellement, on lui
10 demande de s'interrompre. On pourrait demander à
11 des clients comme IFFCO aussi de dire : « C'est ce
12 qui pourrait nous aider beaucoup, tu es un gros
13 volume, si une journée, quand on est dans le
14 trouble, on a besoin de quatre-vingt mille
15 gigajoules/jour (80 000 GJ/j) de plus, consomme
16 pas », c'est l'offre interruptible. On pense que
17 l'offre interruptible est une offre essentielle qui
18 doit être couverte par le Distributeur. On pense
19 que, actuellement, il y a un problème avec l'offre
20 interruptible dans la mesure où elle ne répond pas
21 aux besoins actuels de la clientèle, de sorte que
22 les clients ne sont plus intéressés en gros volume
23 à demeurer clients du service interruptible.

24 (14 h 02)

25 Donc, est-ce qu'un client comme le client

1 GNL, qui a accès à un réservoir, devrait en théorie
2 être plus ouvert à être interruptible comme un
3 client qui a accès à du mazout ou une autre forme
4 d'énergie, parce qu'il a plus de capacité à moduler
5 sa consommation de gaz naturel, parce qu'il a accès
6 à autre chose? Donc, oui, probablement que c'est un
7 client qui serait intéressé au service
8 possiblement. Mais, là, je ne peux pas parler pour
9 le client.

10 Me LOUISE ROZON :

11 Q. [142] Juste une petite précision. En fait, cette
12 idée-là qui se rapproche, mais de façon plus ciblée
13 à la nouvelle offre interruptible, mais c'est une
14 offre de dernier recours. On ne la compare pas au
15 service interruptible existant qui n'est pas dans
16 la même, au même endroit dans toute l'utilisation
17 de vos outils. Donc, d'avoir un outil que vous
18 utilisez, là, à la toute fin quand vous faites face
19 à une situation, à la situation exceptionnelle qui
20 peut se produire mais qui a quand même moins de
21 chance de se produire parce qu'elle est à la toute
22 fin de vos outils d'approvisionnement. Donc, ça
23 peut faire en sorte, tout dépendant évidemment de
24 l'avenir, mais que cet outil-là soit utilisé une
25 fois aux trois ans, que le besoin n'est pas aussi

1 présent, n'est pas présent à chaque année, comme
2 c'est le cas pour l'autre offre interruptible?

3 M. SYLVAIN TREMBLAY :

4 R. En fait, quelque chose qui est intéressant quand on
5 a regardé au niveau pourquoi un client pourrait
6 préférer aller sur un volet interruptible comme les
7 volets A ou B, ou un volet de dernier recours.
8 C'est que peu importe que le client décide d'aller
9 sur le volet A ou B, ou sur le dernier recours, son
10 coût fixe annuel est le même. Donc, ça ne coûte pas
11 moins cher au client d'être sur un tarif de dernier
12 recours, même s'il est interrompu seulement une
13 fois aux cinq ans, que d'être sur le volet A ou B.

14 La différence, c'est que, comme c'est du
15 dernier recours, Gaz Métro était au bout de ses
16 outils, puis il n'y a plus de marge de manoeuvre.
17 Par exemple, ça n'arrive pas si souvent que ça,
18 mais c'est arrivé par le passé qu'il y a des
19 clients qui ont fait des retraits interdits. Ces
20 clients-là n'ont pas fait des retraits interdits
21 parce qu'ils voulaient payer plus cher. Ils ont
22 fait des retraits interdits parce que leur... quand
23 ils faisaient des affaires, ils ne pouvaient pas
24 arrêter ces journées-là. Et donc, le coût d'arrêter
25 était supérieur à notre coût de retrait interdit.

1 Puis cette flexibilité-là, pour le client,
2 ça vaut quand même cher, parce que, dans certains
3 cas, ça peut faire en sorte que, pour des procédés
4 industriels, le procédé briserait. Donc, il y
5 aurait des coûts énormes supplémentaires. Alors,
6 même si c'est l'optique d'être interrompu une fois
7 par cinq ans, une fois par trois ans, chaque année,
8 il faut faire le maintien des systèmes
9 d'approvisionnement, par exemple, si c'est du
10 mazout, tester les pompes. Il y a des firmes
11 d'entretien. Puis les coûts de le faire, de
12 maintenir ça, puis il y a des coûts de capital
13 aussi des réservoirs, tout ça. Ce coût-là que le
14 client soit interrompu dix, quinze, vingt fois dans
15 une année versus une fois aux trois ans est le
16 même.

17 Donc, la particularité qui a été introduite
18 quand Gaz Métro a fait une évaluation d'un volet C,
19 c'est que Gaz Métro s'est dit, pourquoi est-ce
20 qu'on... si on est pour ne pas les interrompre
21 souvent, pourquoi est-ce qu'on les rémunérerait
22 d'avance pour la différence de prix de l'énergie.
23 Donc, c'est pour ça qu'il y avait une composante
24 fixe, une composante variable. Ce qui n'est pas le
25 cas dans les volets A et B actuels.

1 Par contre, a posteriori quand on regarde
2 l'offre puis qu'on regarde les raisons pourquoi les
3 clients quittent le volet A et B, bien, c'est
4 pour... ce n'est pas parce que ça leur coûte plus
5 cher de façon fixe, mais c'est que, comme Gaz Métro
6 interrompt beaucoup puis comme la différence de
7 prix entre le gaz naturel et le mazout a augmenté
8 dans les quatre dernières années, à interruption,
9 en nombre de jours d'interruptions égal, ça coûte
10 beaucoup plus cher aux clients interruptibles
11 aujourd'hui qu'il y a quatre ans. Alors, ces
12 clients-là, quand ils regardent l'économique puis
13 qu'ils regardent les prévisions comme quoi Gaz
14 Métro va continuer à les interrompre beaucoup, mais
15 le rendement n'est pas là au niveau des rabais qui
16 sont offerts versus d'être interrompu aussi
17 souvent.

18 (14 h 10)

19 Entre autres, puis là je vais aller dans le
20 plus détaillé. Mais il y a des clients qui sont
21 interruptibles sur les volets A et B, que leur
22 source alternative, c'est une minorité, mais quand
23 même c'est des certains volumes, leur source
24 alternative c'est l'électricité.

25 Ces clients-là, s'ils sont dans un dernier

1 recours alors que c'est automatiquement une pointe
2 d'une température extrême, n'auront pas le droit de
3 s'interrompre à l'électricité cette journée-là.
4 Donc, automatiquement, c'est des clients qui ne
5 seraient pas intéressés par un tarif super
6 interruptible, mais qui seraient intéressés par les
7 tarifs actuels.

8 Évidemment, il faut que la rémunération
9 soit quand même là pour qu'ils désirent rester à
10 ces tarifs-là. Donc, c'est pour ça que, même si on
11 dit ah! c'est juste une fois aux cinq ans ou une
12 fois aux quatre ans, les coûts ne diminuent pas
13 beaucoup, puis pour certains clients les coûts
14 augmentent parce qu'ils ne veulent pas être au bout
15 de la chaîne puis ils ne veulent pas être celui qui
16 pourrait mettre le réseau en péril parce qu'ils ne
17 peuvent pas s'interrompre.

18 Q. [143] Juste une petite question avant. Est-ce que
19 vous avez des clients importants qui n'auraient pas
20 besoin d'une deuxième source d'énergie et qui
21 pourraient, par exemple, s'interrompre tout
22 simplement à la demande mais de façon
23 exceptionnelle ou si pour, je sais que ça existe,
24 pour Hydro-Québec, mais pour Gaz Métro est-ce que
25 cette clientèle-là qui pourrait être ciblée plus

1 spécifiquement avec un service interruptible, où il
2 n'y aura pas d'entretien d'une deuxième source
3 d'énergie, là? C'est pour ça qu'on a pensé au GNL.

4 R. Il y a certains clients qui sont prêts à
5 s'interrompre puis à remplacer la journée
6 d'interruption par de la maintenance. Mais on ne
7 parle pas des clients importants. Les clients
8 vraiment importants, normalement c'est des clients
9 qui fonctionnent presque vingt-quatre (24) heures
10 sur vingt-quatre (24) en production, puis ces
11 clients-là, la valeur de la production puis la
12 valeur de leur chaîne est trop grande pour
13 s'interrompre pour...

14 Mais, évidemment, si on leur disait on vous
15 offre cinq cents millions (500 M\$) pour une
16 journée, peut-être. Mais la valeur de leur usine
17 est beaucoup plus élevée puis la valeur de leur
18 chaîne de production puis leurs contrats, parce
19 qu'il faut qu'ils répondent à certains contrats
20 d'approvisionnement, c'est trop élevé.

21 Alors dans nos discussions, il n'y a pas de
22 clients importants en volume qui seraient prêts à
23 tout simplement fermer pour une journée puis être
24 sur un tarif comme ça.

25 Les clients qui seraient prêts à le faire

1 seraient tous des clients moins importants en
2 volume. On parle par exemple un vingtième (1/20) ou
3 un quarantième (1/40) des plus gros clients.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Q. [144] O.K. Deux dernières questions. La première
6 concerne la détermination de la journée de pointe,
7 l'utilisation du deux pour cent (2 %), là, pour les
8 marges d'erreur sur la consommation, le lien avec
9 le LBA. On le voit là, puis vous avez ça sur votre
10 acétate numéro 7, que ça représente des achats
11 additionnels ou d'outils de l'ordre de soixante-
12 cinq mille mètres cubes (65 000 Mm(3)) par jour. On
13 m'a dit ce matin que ça coûterait à peu près pour
14 deux mille quatorze (2014) vingt-sept dollars
15 (27 \$) du mètre cube. On a fait un lien ce matin,
16 une équation avec maître Cardinal.

17 Je voulais savoir est-ce qu'on pourrait, on
18 sait que ceux qui vont utiliser ça c'est seulement
19 les clients, puis là je sonne la cloche à l'ACIG,
20 les clients du D4 et en combinaison tarifaire.
21 Donc, est-ce qu'on pourrait, est-ce que vous
22 pensez, vous de la possibilité, ça a un impact sur
23 les tarifs. Je ne lancerai pas trop, mais est-ce
24 qu'on devrait, peut-être dans un autre dossier,
25 penser à ajuster la tarification justement pour

1 cette classe-là, pour tenir compte de ce besoin
2 additionnel qui dépend d'eux autres en termes
3 d'outils d'approvisionnement en période de pointe?
4 (14 h 15)

5 R. Bon. Bien, effectivement, en ce moment, dans les
6 conditions de service de Gaz Métro, Gaz Métro
7 permet d'aller au-delà de deux pour cent (2 %).
8 Entre autres, dans les conditions de service de Gaz
9 Métro, il n'y a rien qui dit que, même si c'est
10 toléré, que ce n'est pas quelque chose qui est
11 accepté par Gaz Métro, au contraire de ce qui est
12 dans les tarifs de TCPL.

13 Par contre, bon, on mentionnait que c'était
14 vingt-sept dollars (27 \$), là, pour le soixante-
15 cinq (65). En ce moment, c'est une clause des
16 conditions de service, mais si Gaz Métro décidait
17 d'enlever la clause puis de dire qu'à partir...
18 c'est zéro pour cent, mais les clients, soit
19 pourraient payer du retrait interdit pour le deux
20 pour cent (2 %) ou pourraient ajuster leur volume
21 souscrit à deux pour cent (2 %) plus élevé. Et
22 cette façon de faire ne serait pas l'équivalent
23 d'un vingt-sept dollars (27 %), là, pour les
24 soixante-cinq (65) 10(3) m(3). Dans la mesure où la
25 clientèle augmentait son volume souscrit, ça ne

1 viendrait pas non plus réduire la pointe totale,
2 donc...

3 Puis, bon, la conclusion de tout ça, c'est
4 qu'il y a un processus de vision tarifaire qui est
5 déjà enclenché et l'été prochain il va y avoir la
6 Phase 2 où est-ce que l'ensemble de la tarification
7 pour la distribution va être révisé. C'est certain
8 - puis on ne veut pas s'avancer parce qu'il y a
9 encore beaucoup de travail, il va y avoir un
10 document de réflexion - mais c'est certain que
11 c'est un des... une des choses qui vont être
12 considérées dans l'élaboration de nouveaux tarifs.

13 Est-ce que pour l'hiver qui s'en vient on
14 veut changer les conditions de service? Pas
15 nécessairement puisque c'est déjà des conditions
16 qui sont connues par les clients. Est-ce que...
17 Faire un changement comme ça, ça pourrait entraîner
18 justement des mouvements de volumes souscrits, mais
19 c'est quelque chose qui déjà, là, dans nos
20 discussions à l'interne, allait faire partie du
21 dossier de vision tarifaire. Là on est dans la
22 phase de l'allocation des coûts, mais qui vont être
23 présents, là, dès que ça va être la phase pour plus
24 pour la tarification de la clientèle.

25 Q. [145] Une avant-dernière question parce que quand,

1 Monsieur Tremblay, vous avez répondu ce matin, vous
2 avez parlé d'évaluation de coûts. Vous avez dit
3 « bien, quand je travaillais dans la tarifaire deux
4 mille seize (2016) », ça m'a suscité tout de suite
5 un intérêt, là. On est en deux mille quinze (2015),
6 on pense faire deux mille seize (2016) en même
7 temps. En tout cas, c'est ce que notre décision
8 dit. Est-ce que vous êtes avancé? Est-ce que, je ne
9 sais pas, les chiffres de tarification, là, vous
10 vous apprêtez à nous déposer un dossier pour deux
11 mille seize (2016)?

12 R. Excusez-moi, par rapport à quel dossier
13 particulier?

14 Q. [146] Tarifaire deux mille quinze (2015), on
15 travaille présentement là-dedans, et puis dans une
16 de vos réponses, vous avez dit « je travaille dans
17 la tarifaire ou dans l'estimation des coûts deux
18 mille seize (2016) ou tarifaire deux mille seize
19 (2016). » Là, ça m'a suscité, tout d'un coup...
20 tout d'un coup, un intérêt. Je me suis demandé est-
21 ce que par hasard Gaz Métro ne serait pas prêt à
22 déposer sa... dans quelques semaines sa tarifaire
23 deux mille seize (2016).

24 R. En fait, il y a une différence entre travailler sur
25 et être prêt à déposer. Mais, effectivement, on

1 travaille toujours sur les dossiers futurs.

2 Q. [147] Je suis content de l'entendre.

3 R. Par contre, ça ne veut pas dire qu'ils sont
4 terminés.

5 Q. [148] O.K. Je suis content de l'entendre. Ma
6 dernière question pour un petit pep talk peut-être
7 là. Madame Downs, lorsque vous avez... Bon. Dans le
8 contre-interrogatoire de madame Cardinal
9 relativement au tableau... c'est... je ne suis pas
10 bien bon, dans le Gaz Métro Document 8, dernière
11 version, le tableau numéro 4. Vous avez vu, la
12 Régie a calculé des écarts d'année en année. On a
13 calculé un CU. Vous avez répliqué, vous avez
14 répondu à ça. Vous avez amené les bémols qu'il
15 fallait y apporter. Et vous avez dit « bien, moi,
16 là, ce que je regarde beaucoup plus, c'est l'écart
17 entre deux mille quatorze, deux mille quinze (2014-
18 2015) et deux mille quinze, deux mille seize (2015-
19 2016), la variation entre, par exemple, le total
20 des ventes en service continu. »

21 Ça vous dit quelque chose? Vous avez dit
22 « c'est une augmentation d'à peu près trois pour
23 cent (3 %) », hein, c'est cinq millions quatre
24 cent... vous me suivez, quatre cent cinquante-
25 quatre... cinq... cinq millions cinq cent

1 cinquante-quatre mètres... oui, mètres cubes...
2 mètres carrés... mètre cubes (5,554 Mm(3)), versus
3 cinq millions deux cent quatre-vingt-douze
4 (5,292 Mm(3)), donc augmentation ces deux années-là
5 d'à peu près trois pour cent (3 %).

6 Puis vous avez dit « moi, ce que je
7 regarde, c'est la comparaison qu'on fait avec le
8 total... plutôt les volumes. » Puis je me suis
9 essayé de bien m'exprimer là-dessus. C'est l'écart
10 ou l'évolution pour... entre deux mille quatorze,
11 deux mille quinze (2014-2015), deux mille quinze,
12 deux mille seize (2015-2016) de notre évaluation de
13 nos besoins en pointe, c'est-à-dire le trente-
14 quatre mille quatre cent quatre mètres cubes par
15 jour (34 404 m³/j) pas millions, mille et trente-
16 quatre mille huit cent trente-trois (34 833 m³)
17 pour l'année suivante. Puis vous avez dit, il doit
18 y avoir une petite erreur de calcul, un point
19 vingt-cinq (1,25), je pense.

20 (14 h 21)

21 Et là vous avez arrêté là-dessus. J'aurais
22 bien aimé la conclusion. Il me semble qu'il y avait
23 quelque chose à conclure. Avez-vous quelque chose à
24 conclure là-dessus? Qu'est-ce que je devrais...
25 qu'est-ce que la Régie devrait comprendre de cette

1 comparaison? Oublions les CU, là. Où est-ce que
2 vous vouliez aller avec cette dernière... Vous avez
3 arrêté là, puis j'aimerais ça savoir où vous
4 vouliez aller avec la comparaison.

5 Mme MARIE-STELLA DOWNS :

6 R. En fait, j'avais fait un... je vous dirais que
7 j'avais fait une erreur de calcul. Bien je... quand
8 j'avais fait les calculs... pas que j'avais fait
9 une erreur de calcul, mais j'avais pris les
10 mauvaises années. Donc je disais trois pour cent
11 (3 %) d'augment... où ça m'amenait c'était trois
12 pour cent (3 %) en variation annuelle, trois pour
13 cent (3 %) en variation de pointe. Pour moi, ça
14 suffit. O.K. C'était là que je m'en venais.

15 Alors comme je me suis rendue compte que
16 j'avais fait une erreur de calcul, bien je ne
17 pouvais plus tirer cette conclusion-là. Puis là on
18 dit, on oublie les CU et tout ça, mais c'est parce
19 que la moyenne annuelle c'est pas la journée de
20 pointe. Alors on ne peut pas dire que parce que la
21 moyenne annuelle monte de trois pour cent (3 %) que
22 la journée de pointe va monter de trois pour cent
23 (3 %). Si on veut avoir une explication
24 exhaustive...

25 En fait, c'est un peu ce qu'on avait essayé

1 de faire à la réponse dans la pièce Gaz Métro-7,
2 Document... Gaz Métro-11, Document 1, à la question
3 13, si je me souviens bien. D'expliquer, par une
4 règle du pouce, la variation entre deux mille
5 quatorze (2014), deux mille quinze (2015). Et oui,
6 en passant par le CU. Parce que ce qu'on veut faire
7 c'est avec la demande annuelle, il faut arriver à
8 une valeur de pointe - et c'est là qu'est la règle
9 du pouce - valeur de pointe, fois un coefficient
10 d'utilisation, bien divisé, va donner la pointe,
11 versus la vraie pointe qui est calculée selon la
12 méthode de régression. Et là on peut peut-être
13 comparer. Mais ça demeure quand même des méthodes
14 différentes d'évaluation de journée de pointe. Ça
15 fait que si on veut reprendre cette mécanique-là
16 pour expliquer les variations entre deux mille
17 quatorze-deux mille quinze (2014-2015), deux mille
18 quinze-deux mille seize (2015-2016), bien on peut
19 faire l'exercice, mais ces règles du pouce là ont
20 quand même des limites, là, par rapport à ça.

21 Je ne sais pas si ça répond à votre
22 question. Donc j'ai arrêté mon explication parce
23 que j'avais fait une erreur au niveau référence des
24 années. C'est pour ça que j'ai arrêté mon
25 explication, mais si vous voulez qu'on aille plus

1 dans le détail dans la justification des
2 variations, bien on pourrait toujours le faire.

3 Q. [149] Non, en fait je m'attendais à une autre
4 conclusion. Je pensais que ça allait être un
5 élément positif, là, mais je pense qu'effectivement
6 on ne peut pas conclure... le lien que je pensais
7 que vous alliez arriver, en fait moi ce que je
8 concluais - et que Gaz Métro devrait donc conclure
9 - on augmente notre demande de trois pour cent
10 (3 %), mais notre pointe augmente juste d'un point
11 cinq... un point vingt-cinq pour cent (1,25 %).
12 Mais je pense qu'on ne peut pas faire la
13 comparaison. C'est pour ça que... Bien c'était ça,
14 je pensais... c'était cet élément-là que je voulais
15 faire ressortir, mais...

16 R. Vous voulez que j'annonce une bonne nouvelle,
17 mais... Il y a probablement autre chose qui
18 justifie le fait que la pointe monte moins que la
19 demande, là, dont entre autres le réchauffement. Il
20 y a quand même une année de réchauffement de plus.
21 Des choses comme ça qui viennent amener la
22 différence.

23 Q. [150] D'accord. Merci, Madame Downs. Donc on n'a
24 pas d'autres questions, Maître Rozon?

25

1 Me LOUISE ROZON :

2 Non.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Donc la Régie n'aura pas d'autres questions. Je
5 sais que vous, vous avez, Maître Regnault,
6 certaines questions en réinterrogatoire.

7 RÉINTERROGÉS PAR Me VINCENT REGNAULT :

8 Oui, en fait ce sera assez rapide, Monsieur le
9 Président. Trois sujets que je veux, ou trois
10 séries de questions qui ont été abordées par maître
11 Cardinal ce matin, sur lesquelles je veux revenir.
12 Ça va paraître loin, là, ça va peut-être... la
13 pertinence des questions va peut-être être
14 difficile à voir à ce stade-ci, mais j'aurai
15 l'occasion de reprendre le tout lors de mon
16 argumentation la semaine prochaine, je présume
17 mardi la semaine prochaine. Alors je vais y aller
18 sans tarder.

19 Q. [151] Madame Downs en particulier, je pense que
20 c'était des questions qui vous étaient adressées.
21 Maître Cardinal vous a parlé ce matin de la
22 pertinence de modifier le critère de fiabilité et
23 puis là elle a poursuivi en disant d'utiliser la
24 journée de pointe qu'on a connue en mil neuf cent
25 quatre-vingt-un (1981) plutôt qu'en deux mille

1 quatre (2004). Et je voulais que vous preniez un
2 instant pour expliquer à la Régie - parce que je ne
3 pense pas qu'on ait vraiment eu le temps ou que
4 vous ayez eu l'occasion de le faire lors de votre
5 contre-interrogatoire - ce pourquoi Gaz Métro
6 souhaite laisser tomber l'historique des vingt (20)
7 dernières années pour maintenant utiliser un
8 historique qui remonte à mil neuf cent soixante-dix
9 (1970)?

10 (14 h 28)

11 Mme MARIE-STELLA DOWNS :

12 R. En fait... Alors, le premier élément, je pense que
13 j'avais répondu à monsieur Boulianne qui est le
14 fait que, d'utiliser les degrés-jours réchauffés,
15 permet de mettre une base de données plus
16 exhaustive, plus complète. Donc, à ce moment-là on
17 a une information qui est là et qui a une valeur à
18 être utilisée dans ce sens-là.

19 C'est sûr aussi qu'une autre raison qui est
20 un peu en parallèle c'est... ou qui n'est pas en
21 lien avec les chiffres, c'est aussi le fait que
22 c'est une base de données qui est... qui a été
23 autorisée pour fins d'utilisation à Hydro-Québec, à
24 Gaz Métro pour la génération des revenus et qu'à ce
25 moment-là, Gaz Métro croit que, si ces méthodes-là

1 sont valables pour définir les... pour définir les
2 besoins de pointe pour Hydro-Québec ou bien
3 l'utilisation des degrés-jours au niveau des
4 réchauffés pour Gaz Métro, ça devrait aussi être le
5 cas pour la journée de pointe de Gaz Métro.

6 Je ne sais pas si ça répond à votre
7 question, Maître.

8 Q. [152] Oui, je pense que c'est bien. Merci, Madame
9 Downs. L'autre chose, vous vous êtes fait également
10 poser plusieurs questions par maître Cardinal au
11 sujet de la probabilité d'occurrence d'une certaine
12 température durant une journée donnée. Et j'aurais
13 voulu simplement que vous expliquiez brièvement à
14 la formation les probabilités d'occurrence sont une
15 des façons d'établir les degrés-jours de la journée
16 de pointe. Quelle est l'autre méthode qui existe
17 pour établir cette journée de pointe là, les
18 degrés-jours de la journée de pointe?

19 R. En fait, ce qu'on a pu constater à l'aide du
20 balisage qui a été... qui a été déposé, l'étude de
21 Sussex dans le cadre d'un dossier d'Union, c'était
22 que les distributeurs procèdent, et même Sussex
23 lui-même l'a dit dans sa preuve qu'il y a deux
24 façons d'établir une demande de journée de pointe.

25 Première façon est la méthode probabiliste

1 qui est la méthode qui est utilisée par Enbridge.
2 On a indiqué dans notre preuve à cet effet-là, qui
3 vient justement évaluer un temps retour d'une
4 demande de pointe dans le futur à une fois aux cinq
5 ans. Ça c'est la demande d'Enbridge. Ou une fois
6 aux dix (10) ans. Il y en a qui vont même un peu
7 plus long, une fois aux trente (30) ans.

8 Donc, les questions de maître Cardinal en
9 fonction du tableau des données qu'ASHRAE mentionne
10 c'était la référence à cette méthode-là
11 probabiliste.

12 L'autre méthode c'est une méthode
13 historique qui est utilisée par Gaz Métro et qui
14 est utilisée aussi par plusieurs... plusieurs
15 distributeurs qui consiste à aller chercher une
16 valeur historique pour la journée de pointe. Un
17 constat de quelle a été ma journée de pointe la
18 plus froide.

19 Et les distributeurs gaziers qui utilisent
20 cette approche-là vont aller soit sur un historique
21 de vingt (20) ans, trente (30) ans, ou sur un
22 historique, comme Union l'information qu'on a pu
23 avoir c'était tout l'historique qu'ils ont de
24 disponible et ils viennent identifier les
25 paramètres de leur journée la plus froide

1 historique.

2 Donc, ce sont les deux méthodes qui
3 existent. Gaz Métro, aujourd'hui... en fait
4 aujourd'hui, je dirais depuis... Non, je ne dirais
5 pas depuis toujours. En fait, c'est plutôt quand on
6 est passé en deux mille sept (2007) quand on a
7 changé la méthode où on a vraiment défini la
8 journée de pointe comme étant la journée
9 historique, là. Donc, prend cette méthode-là.

10 Avant, un petit aparté, avant on était
11 vraiment à quarante-quatre (44) degrés-jours qui
12 étaient en base 18, donc trente-neuf (39) degrés-
13 jours en base 13. C'était fixé, mais ça ne
14 correspondait pas à la journée de pointe
15 historique.

16 Q. [153] Est-ce que vous vous souvenez laquelle des
17 deux méthodes est la plus utilisée dans le balisage
18 qui a été effectué par Sussex?

19 R. En fait, c'est la méthode de la base historique qui
20 est la plus utilisée au niveau du nombre de
21 distributeurs qui utilisent la méthode. Dans notre
22 pièce Gaz Métro-4, Document 2, la B-0011, on a
23 identifié le nombre de distributeurs en fonction de
24 l'analyse, du rapport de balisage, du nombre de
25 distributeurs qui utilisaient une ou l'autre des

1 méthodes.

2 (14 h 32)

3 Q. [154] Merci. Dernière ligne de questions qui va
4 encore, je pense, s'adresser plus à madame Downs.
5 La question des LBA. Êtes-vous capable de dire à la
6 formation si Gaz Métro, par exemple, si on a mille
7 (1000) unités sur TransCanada, si Gaz Métro arrive
8 toujours à prendre mille (1000) unités ou s'il y a
9 une différence? Puis si vous n'êtes pas certains,
10 Monsieur le Président, je me permets de vous le
11 dire, il y a madame Duhaime qui va être sur le
12 prochain panel qui était également aux
13 approvisionnements, qui aura, si jamais vous avez
14 encore des questions sur les LBA, qui sera en
15 mesure d'y répondre parce qu'elle y est mêlée d'un
16 peu plus proche dans son quotidien.

17 R. En fait, les journées finissent toujours avec une
18 tolérance, oui, on bouge dans le LBA, on livre un
19 peu plus, on livre un peu moins. Presque toutes les
20 journées vont avoir cet élément-là. Par contre,
21 donc il y a un rapport quotidien qui est produit
22 par TCPL qui vient faire constat de qu'est-ce qui a
23 été utilisé, versus qu'est-ce qui a été nommé,
24 parce que la différence se fait entre ces deux
25 éléments-là et un calcul à savoir, est-ce qu'on est

1 dans le deux pour cent (2 %) et ce rapport-là nous
2 permet de corriger le lendemain la situation, le
3 cas échéant. Donc oui, l'utilisation de la
4 tolérance, elle est là, mais il n'y a pas
5 nécessairement de facturation de pénalités, parce
6 qu'on réussit, comme je disais, c'est un des
7 éléments importants aux gens de la planification
8 qui vise à toujours rectifier cet élément-là, à le
9 corriger pour les jours subséquents. Bien en fait,
10 le lendemain. Pour ne pas tomber en mode de
11 pénalité, justement.

12 Q. [155] Et est-ce que vous savez de quelle façon,
13 lorsque, par exemple, il y a une différence de un
14 pour cent (1 %) de trop qui est prise par Gaz
15 Métro, de quelle façon c'est remis à... remis,
16 entre guillemets, là, à TransCanada?

17 R. Bien, c'est remis, c'est... en fait, ce n'est pas
18 en pourcentage, là, c'est s'il manque cent
19 gigajoules (100 GJ), bien c'est le lendemain, on va
20 devoir remettre cent gigajoules (100 GJ). Alors, on
21 fait une... dans notre planification, on va avoir
22 un cent gigajoules (100 GJ) à venir livrer à TCPL
23 pour compenser le manque de la veille, là.

24 Q. [156] Et justement, simplement la... ou simplement
25 la mécanique, est-ce que vous savez si, par

1 exemple, si vous avez mille (1000) unités, que vous
2 devez en redonner une, est-ce que vous allez en
3 prendre neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (999) et en
4 laisser une ou vous allez en prendre mille une
5 (1001), en acheter mille une (1001) puis en
6 recevoir seulement mille (1000)?

7 R. Si mon besoin est de mille (1000) pour répondre à
8 ma clientèle, j'ai besoin de mille (1000). S'il
9 faut que je donne une unité à TCPL, je vais donc
10 lui donner mille une (1001), il va en garder une...
11 et à ce moment-là, mon compte, c'est un compte de
12 balance, là, va retomber à zéro et mon mille (1000)
13 va rentrer en franchise pour répondre à ma
14 clientèle.

15 Q. [157] Excellent. Je vous remercie, Madame Downs, je
16 n'ai pas d'autres questions pour le panel.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Merci, Maître Regnault. Écoutez, ça met fin au
19 contre-interrogatoire de la Régie pour ce panel-là
20 regroupé. Mesdames Downs, Lemay, Dallaire,
21 messieurs Blais, Rhéaume et Tremblay, la Régie vous
22 remercie pour votre participation. Sauf monsieur
23 Rhéaume, on vous libère également, là, pour cette
24 audience. Donc, merci encore. Bon, je pense qu'on
25 va être capable de passer le panel numéro 5. Ça

1 fait que si les gens sont prêts à s'approcher, là,
2 vu qu'ils sont ici, là, on va en profiter tout de
3 suite. Allez-y, Maître Regnault.

4 (14 h 37)

5

6 PREUVE GM - (Panel 5) Preuve relative aux enjeux de
7 taux de saturation élevé de certains tronçons du
8 réseau

9

10 Me VINCENT REGNAULT :

11 Merci. Alors bon après-midi membres de ce panel.

12 Puis je vais laisser peut-être madame la

13 sténographe vous assermenter. Excusez-moi! Vendredi

14 après-midi pour moi aussi. Madame la Greffière.

15 Merci, Maître Sarault.

16

17 L'an deux mille quatorze (2014), ce trente et

18 unième (31e) jour du mois d'octobre, ONT COMPARU :

19

20 MATHIEU BÉLAND, chef de service Gestion des actifs
21 et intégrité du réseau, ayant une place d'affaires
22 au 1717, rue du Havre, Montréal (Québec);

23

24 JOSÉE DUHAIME, chef de service Opérations et centre
25 de contrôle du réseau, ayant une place d'affaires

1 au 1717, rue du Havre, Montréal (Québec);

2

3 DAVID RHÉAUME, (sous la même affirmation)

4

5 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
6 solennelle, déposent et disent :

7

8 INTERROGÉS PAR Me VINCENT REGNAULT :

9 Q. [158] Merci, Madame la Greffière. Alors, très
10 rapidement, les questions d'usage avant de rendre
11 disponible le panel pour le contre-interrogatoire.
12 Monsieur Béland, votre curriculum vitae se trouve à
13 la pièce Gaz Métro-1, Document 2; Madame Duhaime,
14 votre curriculum vitae se trouve à la pièce
15 également Gaz Métro-1, Document 2 à la page 6.
16 Avez-vous eu l'occasion chacun d'en prendre
17 connaissance?

18 M. MATHIEU BÉLAND :

19 R. Oui.

20 Mme JOSÉE DUHAIME :

21 R. Oui.

22 Q. [159] Avez-vous des corrections à y apporter?

23 M. MATHIEU BÉLAND :

24 R. Non.

25

1 Mme JOSÉE DUHAIME :

2 R. Non.

3 Q. [160] Les documents vont être, sont versés au
4 dossier de la Régie. Pour ce qui est des pièces qui
5 concernent ce panel, nous avons la pièce B-49 qui
6 porte la cote Gaz Métro-6, Document 3; également
7 B-127, la Gaz Métro-11, Document 1 qui est
8 constituée des réponses de Gaz Métro à la demande
9 de renseignements de la Régie, les
10 questions/réponses 7 à 11; la pièce B-128, soit Gaz
11 Métro-11, Document 2, les réponses de Gaz Métro à
12 la demande de renseignements de l'ACIG, la
13 question/réponse 17; et enfin la pièce B-133, qui
14 est la pièce Gaz Métro-11, Document 7, réponse de
15 Gaz Métro à la demande de renseignements d'UC, la
16 question/réponse 12. S'agit-il de pièces qui ont
17 été préparés par vous ou sous votre supervision?

18 M. MATHIEU BÉLAND :

19 R. Oui.

20 M. DAVE RHÉAUME :

21 R. Oui.

22 Mme JOSÉE DUHAIME :

23 R. Oui.

24 Q. [161] Avez-vous des corrections à y apporter?

25

1 M. MATHIEU BÉLAND :

2 R. Non.

3 M. DAVE RHÉAUME :

4 R. Non.

5 Mme JOSÉE DUHAIME :

6 R. Non.

7 Q. [162] Les pièces vont être déposées sans autre
8 formalité au dossier de la Régie. Puis les témoins
9 sont disponibles pour leur contre-interrogatoire.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Merci, Maître Regnault. Je comprends que, en tout
12 cas, l'information que j'ai, c'est qu'il n'y a
13 aucun intervenant qui... Je comprends, Maître
14 Sicard, vous voulez intervenir? Des régisseurs bien
15 informés ça rend des bonnes décisions. Allez-y,
16 Maître Sicard.

17 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD :

18 Q. [163] Hier, j'ai demandé en réponse à la pièce
19 B-125 (GM-11, Document 1) page 16, c'était la
20 question 7.4, vous aviez répondu en une demande de
21 la Régie :

22 Veuillez indiquer quand le
23 Distributeur sera en mesure de
24 compléter ses travaux et de proposer
25 des solutions à la Régie.

1 Pour les tronçons saturés évidemment, on parle des
2 tronçons saturés. Vous répondez :

3 À l'automne 2014.

4 J'ai cru comprendre, et je ne sais plus si c'est la
5 réponse de maître Regnault dans le couloir ou celle
6 du panel, que ce serait avant le vingt (20)
7 décembre deux mille quatorze (2014) que la solution
8 va être déposée. Pouvez-vous me confirmer?

9 M. DAVE RHÉAUME :

10 R. Je peux confirmer qu'à ce point-ci, Gaz Métro
11 prévoit être en mesure de déposer le dossier avant
12 le vingt... pour le vingt (20) décembre.

13 Q. [164] Donc vous travaillez là-dessus. Alors, vous
14 allez donc déposer un dossier, une demande à la
15 Régie pour que la Régie accepte la solution
16 proposée?

17 R. Oui, c'est le plan jusqu'ici. Toutes les options
18 qui sont regardées requerraient une approbation de
19 la Régie.

20 Q. [165] O.K.

21 R. Donc...

22 Q. [166] Parmi... J'essaie d'aller vite. Je m'excuse,
23 je vous ai interrompu.

24 R. C'est correct.

25 Q. [167] Aviez-vous autre chose à dire?

1 R. Non, c'était tout.

2 Q. [168] O.K. Parmi les solutions que vous regardez,
3 est-ce que vous regardez la possibilité sur ces
4 tronçons de calculer un coût évité différent de
5 façon à ce que des mesures d'efficacité énergétique
6 plus agressives, ou avec une meilleure bonification
7 puissent être implantées?

8 (14 h 43)

9 M. DAVE RHÉAUME :

10 R. Le dossier va être déposé cet automne, donc
11 malheureusement tout n'est pas finalisé. Ce que je
12 peux vous dire à ce point-ci c'est que oui, il y a
13 des analyses qui traitent spécifiquement de
14 l'impact des mesures d'efficacité énergétique sur
15 les solutions, sur les enjeux associés à la
16 saturation du réseau.

17 Q. [169] O.K. Mais est-ce que ça va impliquer un coût
18 évité peut-être différent?

19 R. Je ne peux pas vous le dire à ce moment-ci.

20 Q. [170] Est-ce que vous êtes prêt également à peut-
21 être regarder un tarif interruptible qui serait
22 différent pour ces tronçons-là?

23 R. Un tarif interruptible par région, différent. Donc
24 une tari...

25 Q. [171] Mais pour les tronçons, là, surchargés.

- 1 R. Qui est pas la même chose qu'une mesure
2 d'interruption... écoutez, les questions
3 d'interruption, de superinterruption, là, ou
4 d'interruption de dernier recours sont aussi
5 regardées pour les enjeux associés à la saturation.
- 6 Q. [172] O.K. Maintenant, je comprends que vous pensez
7 déposer votre dossier quelque part vers le mois de
8 décembre. À la réponse 7.3 qui est à la page 15,
9 vous nous annoncez...
- 10 R. Excusez-moi, pouvez-vous nous répéter la pièce?
- 11 Q. [173] Gaz Métro-11, Document 1. Je suis toujours
12 dans la même pièce. Vous nous annoncez, là, que
13 vous aviez eu une solution temporaire par entente
14 avec TCPL pour deux mille treize-deux mille
15 quatorze (2013-2014), où on vous livrait de la
16 pression contractuelle, là, au poste de Waterloo,
17 de cinq cent cinquante (550 kPa) supplémentaire.
18 Est-ce que pour l'hiver qui va commencer en janvier
19 deux mille quinze (2015), cette solution-là est
20 encore en vigueur?
- 21 M. MATHIEU BÉLAND :
- 22 R. On des nouvelles pressions garanties par TCPL, oui.
- 23 Q. [174] Donc ça c'est...
- 24 R. Pour l'hiver qui s'en vient.
- 25 Q. [175] Cette entente-là a été reconduite.

- 1 R. C'est pas les pres... je ne sais pas quelle
2 pression vous avez mentionnée, mais...
- 3 Q. [176] Bien à la réponse, là, vous avez... vous
4 indiquez qu'avant c'était quatre mille (4000 kPa)
5 et que pour deux mille treize-deux mille quatorze
6 (2013-2014), vous aviez une entente de quatre mille
7 cinq cent cinquante (4550 kPa).
- 8 R. Pour le tronçon de Saint-Maurice. On a des
9 nouvelles pressions...
- 10 Q. [177] Water... livraison Waterloo.
- 11 R. À Waterloo? Quatre mille cinq cent cinquante (4550)
12 à Waterloo?
- 13 Q. [178] C'est ce qui est dans votre réponse.
- 14 R. Parfait. Pour l'hiver qui s'en vient, on a une
15 pression supérieure à cette pression-là.
- 16 Q. [179] O.K. Puis pour les autres tronçons, là, si je
17 fais Saint-Maurice.
- 18 R. Saint-Maurice, c'est la même pression, excusez-moi
19 de vous avoir interrompue. Mais c'est la même
20 pression, quatre mille six cent cinquante (4650).
- 21 Q. [180] O.K. Donc vous êtes, vous considérez-vous
22 équipé pour répondre à la demande sur ce tronçon-là
23 pour...
- 24 R. Oui.
- 25 Q. [181] ... quatorze-quinze (14-15)? O.K. Sans autre

1 mesure. Et on attend votre proposition de solution.

2 O.K. Je vous remercie, ça complète mes questions.

3 INTERROGÉS PAR LE PRÉSIDENT :

4 Q. [182] Merci, Maître Sicard. Est-ce qu'il y a
5 d'autres intervenants dans la salle qui veulent
6 contre-interroger le panel? Je vois que non. J'ai
7 peut-être une question, mais je veux valider un
8 point pour pas étirer pour rien. On avait posé,
9 maître Cardinal avait posé la question à - et c'est
10 monsieur Rhéaume qui avait répondu - concernant une
11 demande de Gaz Métro dans le présent dossier
12 d'autoriser des ventes additionnelles court terme
13 de GNL en fonction des capacités résiduelles
14 excédentaires évaluées à la fin de la période
15 hivernale.

16 Alors on vous avait posé une question à
17 savoir est-ce que vous pourriez commenter sur la
18 possibilité de regarder ça en Phase 3? La réponse
19 apparaissait claire. Phase 3, il faudrait que ça
20 arrive peut-être un peu avant la fin de l'hiver.
21 Puis Phase 3, nous autres la façon qu'elle nous est
22 planifiée en fonction des décisions antérieures,
23 c'est aux alentours du mois de mars, donc on
24 arriverait pas mal... pas mal serré. Donc l'autre
25 solution qu'on discutait ce midi... puis aussi on a

1 constaté, à moins qu'on fasse une erreur, qu'il n'y
2 a aucun autre intervenant qui a abordé cette
3 demande-là. Donc...

4 M. DAVE RHÉAUME :

5 R. Excusez-moi, quand vous dites « cette demande »
6 parlez-vous, juste par curiosité, de celle des
7 ventes court terme ou celle de la saturation du
8 réseau?

9 Q. [183] Celle de la saturation du réseau.

10 R. O.K.

11 (14 h 48)

12 Q. [184] Donc ça a été abordé seulement par la Régie.
13 Par conséquent, on se demandait : est-ce que ça
14 serait... vous pourriez commenter ou est-ce que ça
15 serait vu... possible, selon vous, de procéder,
16 mais sans se ramasser en audience pour discuter de
17 LSR puis de capacités additionnelles et de ventes
18 additionnelles, faire ça, là, un peu sur dossier.
19 On est en plein dans la tarifaire. On a... tous les
20 intervenants avaient la chance de poser des
21 questions là-dessus, il n'y en a pas eu. Donc, vous
22 voyez un peu le genre.

23 Pas rendre de décision présentement, nous
24 permettre de compléter notre analyse au besoin - il
25 y a peut-être des choses qu'on n'a pas vues - et

1 travailler en cours de route. Écoutez, j'avais dans
2 la tête le mois de janvier, quelque chose comme ça,
3 là.

4 Me VINCENT REGNAULT :

5 Je voulais juste demander à monsieur Rhéaume de
6 retenir son souffle parce qu'il y a juste une
7 précision que je veux faire.

8 Évidemment, on est tous conscients de la
9 décision que vous avez rendue aux termes de
10 laquelle vous nous demandiez de déposer nos revenus
11 requis deux mille quinze, deux mille seize (2015-
12 2016) pour le mois de mars, décision qui est
13 toujours en vigueur pendant... en attendant la
14 décision sur la demande de révision.

15 La seule précision que je voulais apporter,
16 c'est que la pièce Gaz Métro-7, Document 3 qui a
17 été déposée à la mi-octobre requiert une décision
18 de la Régie bien avant le mois de mars. Parce que
19 vous vous souviendrez peut-être qu'à la... je crois
20 que c'est à la fin de la pièce, là - puis j'y vais
21 de mémoire, là, vous m'excuserez, je n'y suis pas
22 retourné - mais je crois qu'on a besoin d'une
23 décision à l'égard de ce dossier-là avant le vingt-
24 cinq (25) février pour nous permettre de prendre
25 des décisions...

1 LE PRÉSIDENT :
2 Le dossier avec Union ça, vous parlez.
3 Me VINCENT REGNAULT :
4 Le dossier avec Union, exactement.
5 LE PRÉSIDENT :
6 Oui. Ça, je suis au fait.
7 Me VINCENT REGNAULT :
8 Alors...
9 LE PRÉSIDENT :
10 Ah! Oui.
11 Me VINCENT REGNAULT :
12 ... c'est la seule précision que je voulais
13 apporter pour pas qu'on perde ça de vue...
14 LE PRÉSIDENT :
15 Ah!
16 Me VINCENT REGNAULT :
17 ... parce que c'est... c'est... il va devoir...
18 cette demande-là va devoir être traitée.
19 LE PRÉSIDENT :
20 Autrement dit, les deux demandes pourraient être...
21 Me VINCENT REGNAULT :
22 Ça pourrait être une... effectivement.
23 LE PRÉSIDENT :
24 Oui. Puis là, je ne sais pas comment on va traiter
25 Union. On se prépare à élaborer un calendrier

1 lorsqu'on va avoir fini ici. Ah! J'ai une petite
2 note. Bon. Oui, mais tantôt on parlait de ventes à
3 court terme.

4 Écoutez, je pense que, avec la précision
5 que vous venez... bien, que vous voyez... vous
6 pouvez toujours vous... compléter, si vous voulez,
7 monsieur Rhéaume.

8 M. DAVE RHÉAUME :

9 R. Bien, en fait, moi, la question que je vous avais
10 entendu nous demander, c'est : est-ce que vous
11 pourriez repousser la décision sur la pièce de
12 l'enjeu sur les taux de saturation du réseau.

13 Dans les conclusions recherchées dans cette
14 pièce-là, essentiellement on demande de prendre
15 acte de trois choses, puis la seule chose qu'on
16 demande à la Régie d'approuver, c'est le droit de
17 référer un nombre de jours maximum d'interruption
18 supplémentaire à celui que normalement la formule
19 donnerait, là, donc de maintenir un nombre de jours
20 d'interruption plus élevé. Ça, je pense que c'est
21 assez complexe si on a une décision sur le nombre
22 de jours d'interruption après l'hiver, mais...
23 Donc, je vous dirais que cette portion-là de la
24 demande, il faudrait le savoir avant l'hiver, mais
25 sinon...

1 Me VINCENT REGNAULT :

2 Je ne veux pas intervenir de façon intempestive,
3 mais j'ai... j'ai comme l'impression qu'il y a
4 comme un mélange de questions.

5 LE PRÉSIDENT :

6 C'est ça.

7 Me VINCENT REGNAULT :

8 Alors, peut-être que je vous dirais...

9 LE PRÉSIDENT :

10 Je vais recommencer.

11 Me VINCENT REGNAULT :

12 C'est ça.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Q. [185] Je vais recommencer. En fait, oui, je
15 comprends qu'on est présentement dans le panel qui
16 concerne la saturation des réseaux et j'ai monsieur
17 Rhéaume. Et ce matin dans l'autre panel, Monsieur
18 Rhéaume, on en a profité pour vous poser une
19 question à savoir si on pouvait rendre un peu plus
20 tard notre décision concernant les ventes
21 additionnelles de GNL, en fonction des capacités
22 résiduelles excédentaires évaluées à la fin de la
23 période hivernale. C'est votre demande ça. Nous
24 autres, on a dit, est-ce qu'on pourrait rendre ça
25 plus tard?

1 Vous avez répondu « oui, plus tard au mois
2 de mars, là, ça va... il faut que ce soit fait...
3 il faudrait qu'on le sache avant la fin de
4 l'hiver » et de la façon qu'on procède ou
5 l'échéancier prévu, c'était plutôt vers le mois de
6 mars qu'on s'apprêtait à rendre une décision. Et là
7 c'est définitif, on est trop tard pour votre client
8 GNL.

9 Et ce que je voulais simplement dire, c'est
10 que est-ce qu'on pourrait le traiter, bon, si c'est
11 pendant... on pourrait-tu le traiter au mois de
12 janvier, peut-être, là, en même temps que Union ou
13 quelque chose comme ça? Est-ce que...

14 M. DAVE RHÉAUME :

15 R. Donc, est-ce que c'est possible de le traiter à
16 part de ce dossier-ci, mais de, quand même, de
17 rendre une décision avant la fin de l'hiver? Je
18 dirais que, oui, là. Ultiment, c'est une demande
19 faite qui est par Gaz Métro pour économiser des
20 coûts à la daQ en laissant le client GNL prendre
21 une plus grande part des... des outils de l'usine.
22 Dans la mesure où on peut revenir au client GNL
23 avant la fin de l'hiver puis lui dire s'il y a des
24 volumes supplémentaires disponibles, le dossier
25 dans lequel ce serait traité, je... je veux dire,

1 la Régie est maître de la procédure, là. Je ne vois
2 pas d'inconvénient quand je pense à ça.

3 Q. [186] Vous répondez à ma question. Maître Regnault.

4 Me VINCENT REGNAULT :

5 C'est juste qu'on a... nous aussi on réfléchit à
6 tout ça, puis... Regardez, on aura un conciliabule
7 aussi après.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Parfait.

10 Me VINCENT REGNAULT :

11 Et s'il y a besoin d'ajouter à la réponse qui a été
12 donnée par monsieur Rhéaume, on le fera...

13 LE PRÉSIDENT :

14 La semaine prochaine.

15 Me VINCENT REGNAULT :

16 ... la semaine prochaine.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Merci, Monsieur Regnault pour cette précision. Il
19 nous reste... la Régie n'aura pas de question pour
20 le panel. Il nous reste qu'à vous remercier. J'ai
21 bien pris note monsieur Béland, madame Duhaime,
22 monsieur Rhéaume. Donc, on vous remercie de votre
23 participation et on vous libère.

24 Ceci met fin aux audiences pour cette
25 semaine. On va donc ajourner les... l'audience

1 jusqu'à lundi matin neuf heures (9 h 00) et c'est à
2 ce moment-là qu'on pourra reprendre, là, la journée
3 du jeudi, monsieur Sarault et compagnie. Donc, là-
4 dessus, on vous souhaite... Et on pense aux
5 plaidoiries mardi, effectivement. Il nous reste là-
6 dessus à vous souhaiter une très bonne fin de
7 semaine.

8 ET LES TÉMOINS NE DISENT RIEN DE PLUS

9 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

10

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Nous, soussignés, CLAUDE MORIN et JEAN LAROSE, sténographes officiels, certifions sous notre serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de la preuve en cette cause, le tout conformément à la Loi;

Et nous avons signé :

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

JEAN LAROSE
Sténographe officiel

R-3879-2014
31 octobre 2014

- 174 -

PANELS 2-3-4 - GM
Interrogatoire
Le président

1